



JUIN 2012

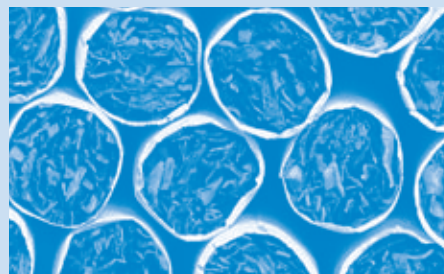
LUTTE DE LA CONFÉDÉRATION CONTRE LA CRIMINALITÉ

SITUATION, MESURES ET MOYENS

Monitoring sur
Internet pour
lutter contre le
terrorisme



Action systématique
contre les actes de
blanchiment d'argent
liés au crime organisé



Lutte de la Confédération contre la criminalité

SITUATION, MESURES ET MOYENS

2011

RAPPORT ANNUEL

Office fédéral de la police fedpol

Sommaire

	• Editorial/Introduction	4/7	
PARTIE 1	SITUATION		
	1	• Crime organisé	10
		• Groupes criminels d'Italie	10
		• Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie	11
		• Groupes criminels d'Europe du Sud-est	12
		• Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest	13
	2	• Criminalité économique et blanchiment d'argent	16
		• Corruption	16
		• Blanchiment d'argent	17
		• Skimming	18
	3	• Stupéfiants	19
4	• Traite d'êtres humains	21	
5	• Trafic de migrants	24	
6	• Fausse monnaie	26	
7	• Trafic illicite de biens culturels	27	
8	• Cybercriminalité	29	
	• Criminalité basée sur Internet	29	
	• Pornographie enfantine	30	
9	• Violence lors de manifestations sportives	32	
10	• Sécurité des personnes et des bâtiments	33	
11	• Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat	34	
	• Terrorisme et extrémisme violent islamistes	34	
	• Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes	36	
	• Autres formes d'extrémisme violent	36	
PARTIE 2	MESURES ET MOYENS		
	1	• Police judiciaire	40
		• Affaires	40
		• Enquêtes Crime organisé et criminalité économique	42
		• Enquêtes Protection de l'Etat	43
		• Enquêtes Terrorisme	44
		• Enquêtes TI	45
		• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	46
		• Pédocriminalité et pornographie illégale	48
		• Stupéfiants	49
		• Coordination en matière de fausse monnaie	50
		• Criminalité générale et délits financiers	51
		• Recherches ciblées et groupe d'engagement	51
		• Observations	52
		• Analyse	53
		• Formation	54

2	• Police de sécurité	55
	• Sécurité des personnes	55
	• Sécurité des bâtiments	56
	• Conduite et analyse	58
3	• Coopération policière internationale	59
	• Coopération bilatérale	59
	• Attachés de police suisses	60
	• Centres de coopération policière et douanière (CCPD)	61
	• Association à Schengen	61
	• Europol	62
	• INTERPOL	63
	• Coopération multilatérale	65
	• Gestion internationale des crises	65
	• Formation et perfectionnement	66
4	• Police administrative et soutien policier	67
	• Mesures contre la cybercriminalité	67
	• Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants	69
	• Communications en matière de blanchiment d'argent	70
	• Explosifs et pyrotechnie	71
	• Armes	72
	• Mesures concernant des ressortissants étrangers	73
	• Mesures contre la propagande incitant à la violence	73
	• Mesures contre la violence lors de manifestations sportives	73
	• Centrale d'engagement de fedpol	74
	• Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant	77
	• Recherches RIPOL	77
	• Identification biométrique des personnes	78
	• Recherches de personnes disparues	79
	• Documents d'identité	80
	• Coordination des documents d'identité et de légitimation	81
	• Législation et protection des données	83
	• Ressources	84
	ANNEXE	
	• Situation Report Summary	88
	• Glossaire	92
	• Index thématique	94
	• Impressum	95
	• Fiches d'information fedpol	Annexe
	• (CD) – Statistiques fedpol	Annexe

PARTIE 3

2
3

Editorial



L'année 2011 a été marquée par le terrorisme et l'extrémisme violent. En mars, un djihadiste a abattu de sang-froid plusieurs personnes à l'aéroport de Francfort. Un attentat à la bombe perpétré à Marrakech en avril a fait plusieurs victimes, dont deux ressortissants suisses et un Portugais domicilié en Suisse. En juillet, un homme a tué 77 personnes sur une île en Norvège. Et la série des actes terroristes se poursuit en 2012; au printemps, un attentat commis à Toulouse a fait plusieurs morts. Tous ces actes terroristes sont le fait d'individus isolés qui se sont radicalisés et motivés eux-mêmes par la propagande qu'ils ont trouvée sur Internet.

L'un des nouveaux défis de fedpol est de reconnaître, en Suisse, les actes préparatoires concrets dans ce domaine. Grâce à la création de nouveaux postes, fedpol dispose d'effectifs renforcés, depuis 2011, pour assurer le monitoring de sites Internet djihadistes. fedpol a parallèlement la mission de poursuivre les criminels qui soutiennent de tels actes terroristes. Car il a été prouvé que les partisans du djihadisme mettent, en Suisse aussi, du matériel de propagande pour Al-Qaïda sur Internet, de même que des vidéos présentant des actes d'une grande brutalité, des instructions et des incitations à la violence. Durant l'année sous revue, les spécialistes de fedpol ont pu faire aboutir plusieurs enquêtes contre les exploitants de tels sites Internet.

En 2011, le crime organisé est resté une réalité en Suisse. Il est avéré que des organisations mafieuses italiennes ont tenté de transférer d'importants gains en Suisse. Au printemps 2012, le Tribunal pénal fédéral a condamné en lien avec cette affaire des Italiens domiciliés en Suisse pour soutien à une organisation criminelle.

Les organisations mafieuses italiennes sont toutefois aussi présentes en Suisse. En 2011, le Ministère public de la Confédération a déposé une plainte auprès du Tribunal pénal fédéral contre treize personnes soupçonnées de faire partie d'une antenne suisse de la 'Ndrangheta.

Afin de poursuivre encore plus efficacement la mafia, des experts des deux pays ont élaboré les bases visant à améliorer l'accord entre la Suisse et l'Italie relatif à la coopération entre les autorités policières et douanières, ce qui permettra de le réviser rapidement. fedpol a aussi intensifié sa coopération opérationnelle avec les autorités de police italiennes pour ce qui est d'intercepter les valeurs patrimoniales d'origine illégale et a mis en place des mécanismes d'enquête appropriés. Et fedpol s'applique avec ses partenaires étrangers à décrire le phénomène du crime organisé et de ses structures afin d'éviter que les entreprises, les autorités et le secteur des services en Suisse ne soient infiltrés.

Depuis quelques années, le nombre de cas présumés de traite d'êtres humains en Suisse augmente parallèlement à celui des prostituées. Cette tendance s'est accentuée en 2011. Les victimes de la traite proviennent essen-

tiellement d'Europe de l'Est (Roumanie, Hongrie, Bulgarie), mais aussi du Brésil, de Thaïlande et d'Afrique de l'Ouest.

Grâce aux investigations de la Police judiciaire fédérale et du Ministère public de la Confédération, le Tribunal pénal fédéral a pu condamner à une peine privative de liberté de quatre ans et demi le principal accusé impliqué dans une grosse affaire. Le tribunal a reconnu que cet homme avait contraint 40 Brésiliennes à se prostituer en Suisse.

Sachant qu'une forte coopération est indispensable à la réussite de la poursuite des cas de traite d'êtres humains, fedpol développe son réseau international. Les contacts ont ainsi été intensifiés avec la Roumanie et la Bulgarie en 2011 afin de sensibiliser les services concernés et de renforcer la coopération dans ce domaine par le biais de groupes de travail interdisciplinaires. fedpol a également participé à un projet interdisciplinaire international visant à démanteler les réseaux nigériens de traite d'êtres humains.

Il est impossible de mesurer avec précision l'ampleur réelle de la traite d'êtres humains en Suisse. La plupart des victimes de la traite étant soumises à une pression énorme, rares sont celles qui portent plainte. Le Parlement a approuvé fin 2011 l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains et la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins si bien qu'un service national de protection des témoins peut être mis en place à fedpol après l'entrée en vigueur de la loi.

Les événements et les tendances constatés en 2011 montrent que les défis de fedpol, à savoir la prévention et la poursuite de la grande criminalité, n'ont pas perdu de leur importance.

Pour être efficaces, les instruments de la poursuite pénale doivent s'ajuster à la perfection. Cela implique des bases légales solides, des analyses approfondies de la situation, des banques de données bien gérées, des interactions optimales entre tous les partenaires nationaux et internationaux favorisant un échange rapide des informations et des enquêtes efficaces.

Les collaborateurs de fedpol peuvent utiliser de manière ciblée tous les instruments nécessaires à la prévention et à la poursuite de la grande criminalité internationale et contribuer ainsi largement à la lutte contre la criminalité.

Je remercie tous celles et ceux qui se sont engagés avec fedpol en 2011 à l'étranger, dans les communes et les cantons, en faveur de la prévention, de la poursuite et de l'élucidation d'infractions.



Jean-Luc Vez

Directeur de l'Office fédéral de la police

Introduction

Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) présente au public et à nos partenaires suisses et étrangers la manière dont fedpol évalue la situation en matière de criminalité en Suisse, les mesures prises et les moyens mis en œuvre. Il s'agit du troisième rapport réalisé et publié sous cette forme. Il compte de la lutte de la Confédération contre la criminalité et se compose de deux parties. La première, dite rapport de situation, analyse et évalue la criminalité telle qu'elle se présente en Suisse. La deuxième, consacrée aux mesures et aux moyens, expose les activités exécutées par fedpol au cours de l'année écoulée, par domaines.

Le rapport de situation fournit une vue d'ensemble et une évaluation des phénomènes criminels traités par fedpol dans le cadre de son mandat légal.

Le contenu du rapport de situation repose sur des informations qui parviennent à la connaissance de fedpol dans ses diverses tâches. Il ne livre pas un tableau complet de la criminalité en Suisse, mais sert de complément, par exemple, aux données et affirmations contenues dans la Statistique policière de la criminalité ou le rapport du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

Les thèmes abordés dans le rapport de situation sont classés par compétence légale. Les premiers traités sont le crime organisé, la criminalité économique et le blanchiment d'argent. Dans ces domaines, la Confédération est investie de compétences d'investigation, notamment lorsque des infractions ont été pour l'essentiel commises à l'étranger ou lorsqu'une infraction ne concerne pas un canton en particulier.

Viennent ensuite le commerce illégal de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le faux-monnayage, le commerce illégal de biens culturels et la cybercriminalité, c'est-à-dire les phénomènes criminels pour lesquels la Confédération fait office d'organe central.

Le rapport de situation livre en outre une analyse de la situation en ce qui concerne la violence lors de manifestations sportives, la sécurité des personnes et des bâtiments, le terrorisme et la criminalité en relation avec la protection de l'Etat. S'agissant de ces deux derniers domaines, fedpol a compétence pour mener l'enquête policière sur les cas relevant de la juridiction pénale fédérale. C'est la raison pour laquelle le rapport se concentre ici sur les tâches de poursuite pénale. L'analyse préventive de ces menaces pour la sécurité de l'Etat figure quant à elle dans les rapports du SRC.

La deuxième partie du rapport annuel fournit une vue d'ensemble sur l'essentiel des mesures prises par fedpol durant l'année 2011 et des renseignements sur la manière dont l'office a engagé les moyens qui étaient à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

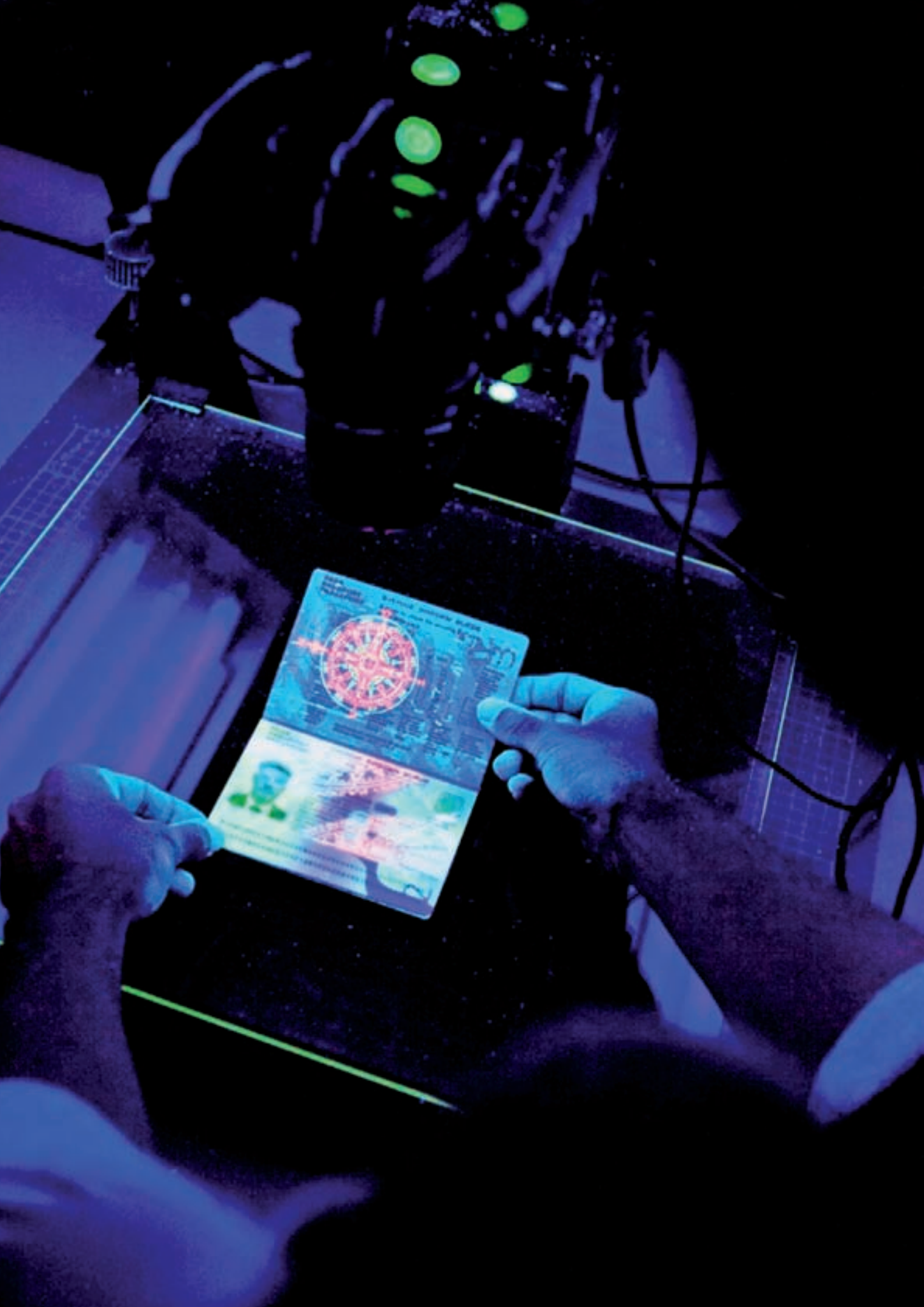
Pour la première fois, la coopération policière internationale se voit dotée d'un chapitre entier (chapitre 3), étant donné l'importance de la matière qu'elle recouvre. La police administrative et le soutien policier, domaines entre lesquels il est difficile d'opérer une distinction nette, figurent désormais tous deux au chapitre 4.

Font aussi partie intégrante de cette deuxième partie les principaux contenus des rapports annuels, publiés séparément pour des raisons juridiques et structurelles, du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

Le rapport annuel s'adresse aux mandants politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires suisses et étrangères, de même qu'aux médias et au public.

Egalité

En l'absence de mention particulière, la forme masculine s'applique aux deux genres.



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 1

SITUATION

1	Crime organisé	10
2	Criminalité économique et blanchiment d'argent	16
3	Stupéfiants	19
4	Traite d'êtres humains	21
5	Trafic de migrants	24
6	Fausse monnaie	26
7	Trafic illicite de biens culturels	27
8	Cybercriminalité	29
9	Violence lors de manifestations sportives	32
10	Sécurité des personnes et des bâtiments	33
11	Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat	34

1 Crime organisé

Le rapport de situation se concentre sur les principales formes que prend le crime organisé en Suisse. Le choix des groupes mentionnés dans ce rapport se fait en fonction de leur importance et varie selon les thèmes centraux analysés pendant l'année sous revue. Néanmoins, d'autres groupes sont aussi actifs en Suisse ou y ont des contacts. Citons notamment les groupes issus du Liban, du Maghreb, de Turquie et de République dominicaine, qui sont actifs dans le trafic de stupéfiants, ainsi que d'autres groupes venus de Chine, qui ont été impliqués dans des cas isolés de traite d'être humains et de trafic de migrants, ainsi que dans des escroqueries à la carte de crédit.

Quelques groupes appartenant au crime organisé sont actifs dans la criminalité de base, par exemple le trafic de drogue dans la rue, les effractions ou les brigandages. Ils sont une menace pour la sécurité quotidienne et se font facilement remarquer par la population. D'autres se servent plutôt de la Suisse comme base logistique, pour blanchir de l'argent et faire des investissements, ou comme position de repli. Ils représentent surtout un danger pour la libre concurrence ou pour l'indépendance des institutions constituant le fondement de l'Etat de droit.

Groupes criminels d'Italie

SITUATION

NOUVEAU JUGEMENT DANS UN PROCÈS CONTRE LA MAFIA. Le Tribunal pénal fédéral (TPF) a rendu un nouveau jugement dans une affaire de crime organisé qui révélait des liens entre la mafia italienne et des personnes établies en Suisse. Dans les années 90, plus de 200 millions de cartouches de cigarettes ont été transportées en contrebande depuis des dépôts francs sous douane européens par le Monténégro jusqu'en Italie, où elles ont été vendues au marché noir. Il apparaît que deux organisations mafieuses italiennes, la Camorra et la Sacra Corona Unita, étaient impliquées dans cette affaire. Une grande partie des recettes, qui s'élevaient à plusieurs milliards de francs, a été transférée en Suisse. En 2009, le TPF a acquitté sept des neuf prévenus, des ressortissants suisses ou des étrangers domiciliés en Suisse. Le Ministère public de la Confédération (MPC) a fait recours contre

ce verdict. En 2011, le Tribunal fédéral a approuvé le recours du MPC et a ordonné un nouveau jugement de l'affaire. Au printemps 2012, le TPF a confirmé dans une large mesure son premier verdict de 2009: deux ressortissants italiens domiciliés en Suisse ont été condamnés pour soutien à une organisation criminelle; les sept autres prévenus ont été acquittés. Selon la communication orale des considérants, les personnes acquittées ont elles aussi gagné des millions à l'aide d'affaires douteuses et ont objectivement collaboré avec la mafia. Cependant, le tribunal a considéré qu'il n'était pas avéré que les prévenus étaient conscients que leurs agissements étaient punissables, ce qui annule l'état de fait subjectif. Au moment de la rédaction du présent rapport, on ne sait toujours pas si ce jugement fera l'objet d'un nouveau recours auprès du Tribunal fédéral.

ANTENNE PRÉSUMÉE DE LA 'NDRANGHETA. Pendant l'année sous revue, le MPC a déposé une plainte auprès du TPF contre treize personnes pour participation ou soutien à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction à la loi sur le matériel de guerre et autres infractions. Les prévenus sont accusés de faire partie d'une antenne largement autonome de l'organisation mafieuse calabraise 'Ndrangheta. L'antenne mafieuse présumée était active en Suisse au plus tard à partir de 1994 et jusqu'en 2006, sur l'axe Zurich-Tessin-Italie. L'organisation a pu être identifiée grâce à l'étroite collaboration du MPC et de la Police judiciaire fédérale (PJF) avec les autorités de poursuite pénale zurichoises, tessinoises et italiennes. Les investigations ont mis au jour des activités criminelles en relation avec un trafic international de stupéfiants et d'armes ainsi que des activités de blanchiment d'argent.

PLUSIEURS ARRESTATIONS. Des investigations menées en Suisse et à l'étranger à l'encontre d'organisations mafieuses italiennes ont abouti en 2011 à l'arrestation de plusieurs ressortissants italiens en Suisse. Dans l'un de ces cas, qui a connu un grand écho médiatique, une demande de recherches émise par l'Italie avait été rejetée au printemps par la Suisse. Cette demande ne remplissait pas les exigences nécessaires à l'extradition de la personne concernée. Le



TRAFIC DE CIGARETTES.

Le produit d'un vaste trafic de cigarettes en relation avec la mafia italienne a été transféré en Suisse.

Calabrais établi en Suisse a été arrêté en mai 2011 dans le port de Gênes (Italie). Il est soupçonné par les autorités italiennes d'appartenir à la 'Ndrangheta.

EVALUATION

LA 'NDRANGHETA EST L'ORGANISATION LA PLUS PRÉSENTE. Les organisations mafieuses italiennes s'adaptent toujours aux circonstances locales: au nord de l'Italie et à l'étranger, ces groupes fonctionnent autrement que dans leur région d'origine. Certaines structures restent cependant en place en dehors de leur pays natal, certains rituels continuent d'être respectés. Ces organisations travaillent chacune pour sa part, mais peuvent aussi collaborer entre elles occasionnellement, que ce soit en Italie ou par delà les frontières nationales.

La 'Ndrangheta est toujours l'organisation mafieuse italienne la mieux implantée en Suisse. Déjà bien établie en Lombardie et au Piémont, elle opère depuis quelques années une expansion vers le nord. La Suisse est une cible intéressante dans ce contexte, entre autres parce qu'elle présente des possibilités d'investissement.

Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie

SITUATION

UN PROCÈS TRÈS MÉDIATISÉ. Un procès opposant deux oligarques russes à Londres a eu un grand retentissement sur le plan international. Boris Berezovsky, tombé en disgrâce politique dans son pays au début des années 2000, reproche à son ancien partenaire d'affaires, Roman Abramovitch, d'avoir profité

de sa situation difficile pour le contraindre à vendre diverses actions à des prix largement inférieurs à ceux du marché; suite à quoi, affirme Berezovsky, Abramovitch serait devenu l'homme le plus riche de Russie tandis que lui-même subissait une perte de 5,6 milliards de dollars. Ce cas est un exemple des nombreux différends qui sont, aujourd'hui aussi, portés en justice dans d'autres Etats.

PLAINTES DE PARTICULIERS. La Suisse est également de plus en plus souvent confrontée à des dénonciations et à des plaintes contre des particuliers originaires de la CEI. Concernant les faits reprochés, il s'agit majoritairement d'affaires de détournement de biens de l'Etat, d'escroquerie ou d'escroquerie en matière fiscale ou de blanchiment d'argent. Les sommes en question s'élèvent souvent à des centaines de millions, voire des milliards de dollars. L'année passée, des oligarques russes ont tenté de régler leurs différends financiers devant la justice suisse. Un actionnaire majoritaire aurait soutiré plus d'un milliard de dollars à un groupe international spécialisé dans les matières premières au détriment des actionnaires minoritaires. Il semblerait qu'une filiale d'une banque cantonale était impliquée dans ces transactions contestées. Le MPC n'a pas donné suite à la plainte, faute de soupçons suffisants. Le plaignant a fait recours contre cette décision auprès du TPF.

BLANCHIMENT D'ARGENT. Les informations recueillies au cours de l'année sous revue montrent que les organisations et groupes criminels de la CEI continuent de faire circuler des fonds acquis illégalement par la place financière suisse ou d'investir ces fonds en Suisse. Dans certains cas, on a soupçonné ces organisations de placer des personnes de confiance dans des

banques afin d'assurer le bon déroulement de leurs transactions. C'est pourquoi la poursuite et la prévention du blanchiment d'argent en relation avec des groupes ou organisations criminels issus de la CEI restent un défi essentiel à relever pour la Suisse.

BIENS IMMOBILIERS. Dans les Etats de la CEI, la situation économique tendue et l'incertitude politique ont accéléré la fuite des capitaux, qui a atteint les 80 milliards de dollars pour 2011 rien qu'en Russie, c'est-à-dire le double de ce qui avait été pronostiqué par la banque centrale russe.

Un grand nombre de ressortissants aisés de la CEI, parmi lesquels des personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec des organisations criminelles, tentent de s'établir en Suisse et continuent d'investir de grandes sommes dans le marché immobilier suisse.

BANDES DE CAMBRIOLEURS GÉORGIENS. Depuis 2009, le MPC mène une procédure contre des chefs de bandes de cambrioleurs géorgiens qui se sont fait remarquer en Suisse et dans d'autres Etats d'Europe occidentale principalement par des vols à l'étalage et des cambriolages. Les personnes en question sont accusées d'avoir organisé une série d'infractions et d'avoir versé une partie de leurs recettes à l'organisation criminelle des «voleurs dans la loi». Le MPC a inculpé quatre personnes pour participation ou soutien à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, vols commis en bande et vol par effraction et par métier.

EVALUATION

DIFFICULTÉ À PROUVER L'ACTE PRÉPARATOIRE.

Les investigations menées dans le milieu des organisations criminelles en relation avec des cas de blanchiment d'argent sont complexes et coûteuses, entre autres parce qu'elles exigent la preuve d'un acte préalable qui a souvent été commis à l'étranger. De nombreuses enquêtes doivent être interrompues faute de preuves de l'acte préparatoire.

Groupes criminels d'Europe du Sud-est

SITUATION

STRUCTURES COMMERCIALES UTILISÉES COMME COUVERTURE. Des groupes criminels venus d'Europe du Sud-est continuent d'influencer de manière

déterminante l'évolution de la criminalité en Suisse. Les opérations de police, procédures et jugements de ces dernières années confirment que ces groupes sont de plus en plus actifs dans plusieurs domaines délictueux, et ce par delà les barrières ethniques. Bien que la plupart de leurs activités soient liées au trafic de drogue ou à des infractions contre le patrimoine, les réseaux déjà en place peuvent également être utilisés pour d'autres activités criminelles. Les groupes s'appuient souvent sur leurs liens avec la diaspora établie dans les pays d'Europe occidentale. Les recherches de la police ont montré qu'il existe en Suisse un spectre relativement large de structures commerciales comme des agences de voyage, restaurants ou night-clubs, qui servent de couverture aux activités illégales de groupes criminels d'Europe du Sud-est.

LES GROUPES ALBANAIS DOMINENT LE TRAFIC D'HÉROÏNE.

En comparaison internationale, la Suisse compte parmi les terrains d'action privilégiés des groupes criminels de souche albanaise. Ces réseaux sont flexibles et bien organisés et leurs membres se distinguent par une grande propension à la violence. Comme par le passé, leurs activités en Suisse se concentrent sur le trafic international et le commerce illégal de stupéfiants. Ces groupes dominent depuis des années le trafic local d'héroïne; ils sont aussi impliqués, dans une moindre mesure, dans le trafic de cannabis et de cocaïne. Ces dernières années, certains groupes ont étendu leurs activités à d'autres domaines de la criminalité comme le trafic de migrants, le blanchiment d'argent et l'escroquerie. Les groupes de souche albanaise possèdent aujourd'hui des structures élargies qui s'étendent sur toute l'Europe. Ils entretiennent des liens avec la mafia italienne, mais aussi avec des groupes criminels d'origine serbe, bulgare, turque et sud-américaine.

DÉLINQUANCE ITINÉRANTE. Comme les années précédentes, la Suisse a été touchée en 2011 par le phénomène de la délinquance itinérante. Les auteurs de ces infractions, originaires principalement d'Europe de l'Est ou du Sud-est, agissent en général en bande et sont actifs dans tout le pays. On a cependant constaté une présence plus importante dans les grandes villes et les régions frontalières. Dans la plupart des cas recensés, ces groupes ont cambriolé des appartements ou des locaux commerciaux, des auberges, des centres commerciaux ou des parkings.

Les auteurs des infractions opéraient en général en groupes de cinq à quinze personnes. Leurs bases logistiques étaient réparties dans toute la Suisse ou dans les zones frontalières des pays voisins. Les recherches policières ont montré que la vente des biens volés circule par un vaste réseau de receleurs à l'étranger, mais aussi en Suisse. Par rapport à l'année précédente, la région la plus touchée en 2011 par les vols de véhicules s'est décalée de l'Europe du Sud-est vers l'Europe de l'Est. On a constaté qu'un grand nombre des auteurs de ces infractions étaient originaires de Pologne ou de Lituanie. De nombreux criminels venus des pays de l'ex-Union soviétique et d'ex-Yougoslavie ont également joué un rôle important dans ces agissements.

Il convient de mentionner plus particulièrement, dans le contexte de la délinquance itinérante, l'organisation «Pink Panther», qui agit au niveau international et qui regroupe des criminels violents principalement originaires de Serbie et du Monténégro. Les «Pink Panther» se sont spécialisés dans les braquages de bijouteries en Europe occidentale; en 2011, comme les années précédentes, ce groupe a également perpétré des attaques en Suisse. Néanmoins, l'excellente collaboration entre les autorités de poursuite pénale suisses et les partenaires étrangers a permis cette année d'arrêter quelques membres des «Pink Panther» à l'étranger.

EVALUATION

ORGANISATIONS CRIMINELLES. Malgré les mesures intensives mises en place aussi bien au niveau étatique que non-étatique pour améliorer les conditions sociales en Europe du Sud-est, une partie de ces régions était toujours marquée par la corruption en 2011. Comme auparavant, de nombreux groupes criminels qui sévissent en Suisse viennent de ces régions. De nombreuses procédures pénales menées ces dernières années en Suisse concernaient des groupes originaires d'Europe du Sud-est, que ce soit au niveau de la planification de l'activité criminelle ou de son exécution.

Il a été confirmé au niveau judiciaire que plusieurs de ces groupes doivent être considérés comme des organisations criminelles au sens de l'art. 260^{ter} CP. Un ressortissant kosovar a ainsi été condamné en 2008 à quinze ans de prison entre autres pour appartenance à une organisation criminelle. Pendant l'année sous revue, le TPF a élevé la peine à seize ans. Dans les années 90, l'organisation criminelle en question avait écoulé à partir du Kosovo des centaines de

kilos de cocaïne sur le marché de la drogue en Europe occidentale.

Il faut s'attendre à ce que des personnes originaires d'Europe du Sud-est continuent à jouer un rôle majeur dans différents domaines de la criminalité, comme les infractions contre le patrimoine ou liées à la drogue. Etant donné leur mobilité grandissante, leur force financière et leur grande flexibilité, le risque est grand que ces groupes gagnent encore en influence à moyen ou long terme. Ce qui est clair dès à présent, c'est que certains groupes criminels venus d'Europe du Sud-est n'opèrent plus uniquement dans les domaines habituels, mais se rabattent également sur des activités plus profitables et à plus faible risque afin de maximiser leurs profits. La traite d'êtres humains et le trafic de migrants font partie de ces activités.

Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest

SITUATION

DOMINATION DU MARCHÉ DE LA COCAÏNE. Les réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest, en particulier nigériens, ont continué à occuper une position dominante sur le marché suisse de la cocaïne. Les principales plaques tournantes pour les transports de cocaïne à destination de la Suisse sont l'Espagne et les Pays-Bas. Les organisateurs de ces trafics, pour la plupart des ressortissants nigériens ou des Nigériens naturalisés en Europe, sont souvent domiciliés dans ces pays. Il n'est pas rare que des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest soient présents dans les deux pays en même temps. L'itinéraire du trafic ne passe cependant pas toujours par l'Espagne ou les Pays-Bas: plusieurs cas recensés en Suisse ont montré que les réseaux ouest-africains s'approvisionnent parfois aussi en cocaïne en Amérique du Sud ou dans les Caraïbes avant de la transporter directement en Suisse.

MULES EUROPÉENNES. Les trafiquants ont continué en 2011 à recourir à des itinéraires et à des véhicules variés et à en changer régulièrement. Début 2011, on a constaté une concentration du trafic sur la filière routière Espagne-Italie-Suisse ainsi que sur l'axe ferroviaire Pays-Bas-Allemagne-Suisse. Au milieu de l'année, le trafic par voie ferroviaire était majoritaire, passant par plusieurs itinéraires. Dans



TRAFIC DE COCAÏNE. On a enregistré, en 2011, une recrudescence des cas où des groupes d'Afrique de l'Ouest ont transporté illégalement de la cocaïne par vol direct depuis l'Amérique du Sud jusqu'en Suisse.

la deuxième partie de l'année, la plupart des filières passaient par la voie aérienne.

Au vu du renforcement des contrôles en Suisse et dans d'autres Etats européens, les réseaux ouest-africains ont eu recours comme par le passé aux services de mules européennes. Une augmentation de ce phénomène a été observée à partir de mi-2009. Les personnes recrutées comme mules sont souvent de jeunes adultes titulaires d'un permis d'établissement pour l'espace Schengen, qui ont une bonne formation mais se trouvent dans une situation financière précaire. Le salaire versé aux mules a augmenté et oscille, selon la taille de la livraison, entre 1500 et 3000 euros par course. Outre les mules européennes, des personnes d'origine africaine continuent à être engagées pour effectuer des transports.

NOUVEAU PROCÈS CONTRE ABBA ABACHA. En juin 2010, Abba Abacha, fils du dictateur nigérian Sani Abacha décédé en 1998, a été condamné par le Tribunal de police de Genève à une peine de prison de 24 mois avec sursis pour participation à une organisation criminelle. L'organisation en question est accusée d'avoir participé au pillage de l'Etat nigérian. Le jugement a été attaqué, puis annulé par la Chambre pénale genevoise en raison d'une violation des règles de procédure. Le ministère public genevois a fait recours contre cette annulation devant le Tribunal fédéral. Ce dernier a décidé en septembre 2011 de ne pas donner suite au recours. Le procès d'Abba Abacha devra donc être repris de zéro. Cette affaire porte également sur les 350 millions de dollars confisqués par la justice suisse sur des comptes étrangers, somme qu'Abba Abacha et la République fédérale du Nigéria entendent chacun récupérer.

EVALUATION

DIMINUTION DU TRAFIC DE COCAÏNE PASSANT PAR L'AFRIQUE DE L'OUEST. Les saisies de cocaïne sont en recul en Europe depuis 2006. Pour ce qui est de la demande, on peut dire au mieux qu'elle s'est stabilisée. Ces faits laissent conclure que les trafiquants de cocaïne ont trouvé de nouveaux moyens d'échapper aux autorités de poursuite pénale. Par ailleurs, on a constaté depuis 2007 une diminution graduelle des quantités de cocaïne transitant depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe occidentale. Les mesures internationales visant à éviter que l'Afrique de l'Ouest continue d'être exploitée comme zone d'entreposage et de transit pour le trafic international de cocaïne ont probablement contribué à cette di-

minution. Ces mesures comprennent différents programmes et initiatives comme le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010–2014, lancé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce programme a pour objectif de soutenir les efforts des Etats concernés, d'organisations locales et de la société civile dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue. Parmi ces initiatives et programmes, il y a par exemple la West Coast Initiative (WACI), dont l'objectif est de promouvoir l'efficacité des autorités de certains Etats d'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre le trafic de drogue; il y a aussi le Container Control Programme, ou encore le projet AIRCOP, qui vise à renforcer l'échange des informations entre les autorités aéroportuaires et policières de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Brésil.

Le Brésil est devenu une importante plaque tournante pour le trafic latino-américain de cocaïne (environ 15% du volume total, selon les estimations). Une grande partie de la marchandise est transportée dans un premier temps en Afrique. En outre, des criminels ouest-africains – surtout nigériens mais aussi ghanéens – œuvrent depuis quelques années eux-mêmes au Brésil, où ils collaborent avec des groupes colombiens et mexicains dans le trafic de cocaïne, et récemment aussi de métamphétamine. Les réseaux nigériens se retrouvent donc de plus en plus souvent en amont du trafic de cocaïne et prennent ainsi une importance croissante. La dimension mondiale des réseaux criminels ouest-africains a également été établie en raison de leurs liens avérés dans le trafic de métamphétamine avec l'organisation criminelle japonaise des Yakusa.

LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE RESTE UN DÉFI MALGRÉ DE NOMBREUX SUCCÈS.

Entre 2009 et 2011, les corps de police cantonaux et municipaux ont mené dans le cadre du projet COLA, en collaboration avec le Corps des gardes-frontière et de la PJF, une opération contre des réseaux africains: sur une période de trois ans, ils ont saisi 260 kg de cocaïne, confisqué plusieurs centaines de milliers de francs, arrêté plus de 200 personnes et obtenu plusieurs condamnations. Malgré ces succès, les réseaux restent très actifs en Suisse et au niveau international. La lutte contre les réseaux criminels ouest-africains se poursuit. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique. > page 42

2 Criminalité économique et blanchiment d'argent

La criminalité économique désigne les infractions contre le patrimoine classiques comme l'escroquerie, la corruption, l'abus de confiance et la gestion déloyale, qui sont de plus en plus souvent commises par le biais d'Internet, ainsi que les infractions liées à l'insolvabilité. Mais elle englobe également, dans un sens plus large, les délits commis dans un contexte économique comme le travail au noir, la violation du droit d'auteur ou le blanchiment d'argent. La PJF conduit ses propres procédures en matière de criminalité économique et de blanchiment d'argent dans les cas où les infractions ont été commises dans une large mesure à l'étranger ou dans plusieurs cantons sans qu'il y ait de prédominance évidente dans l'un d'entre eux. Elle peut ainsi par exemple enquêter sur une affaire de faux dans les titres, dans la mesure où les conditions pour ce faire sont réunies, qu'aucune autorité de poursuite pénale n'est chargée de l'affaire ou que ledit canton a sollicité la reprise de la procédure par la Confédération. Dans sa fonction d'office central de police judiciaire, la PJF soutient en outre ses partenaires cantonaux et internationaux dans leurs procédures.

En 2011, on a relevé une brusque hausse des cas de *skimming* (escroqueries à la carte de paiement aux distributeurs) et de blanchiment d'argent par achat de cartes à prépaiement. Nous présenterons également ci-dessous les résultats d'une appréciation de la situation concernant la corruption.

Corruption

SITUATION

GRANDE VARIÉTÉ D'AVANTAGES PROPOSÉS. Le code pénal rend punissable la corruption active et passive d'agents publics suisses ou étrangers. De plus, il contient des dispositions concernant l'octroi et l'acceptation d'avantages. Ces dispositions se réfèrent à des situations où l'avantage n'est pas en lien immédiat avec une contre-prestation. Il s'agit plutôt, de manière générale, du fait d'entretenir une relation basée sur des services rendus.

Ces dernières années, les actes de corruption se sont concentrés sur cinq domaines: les marchés publics, l'octroi d'attestations et d'autorisations (au-

torisations de séjour, permis de travail, permis de conduire, expertises de véhicules), l'établissement de papiers d'identité et de visas, l'octroi de subventions et de rabais et enfin la poursuite pénale et l'exécution des peines. Les avantages offerts allaient de l'argent liquide aux montres ou aux biens de consommation, en passant par des prestations sexuelles. Dans les prisons, les détenus ont payé des gardiens, des cuisiniers ou des boulangers pour qu'ils leur obtiennent des téléphones portables, des clés USB, des anabolisants ou de l'alcool.

PROCÉDURES MENÉES CONTRE DES ENTREPRISES SUISSES AUX ÉTATS-UNIS.

Une grande partie des affaires de corruption traitées en Suisse ces dernières années concernait des cas de corruption active ou passive d'agents publics suisses. Les affaires et condamnations pour corruption d'agents publics étrangers ont été très rares jusqu'ici. Pendant l'année sous revue, on a cependant relevé deux cas: dans le cadre d'une procédure pénale relevant de la compétence fédérale contre deux sociétés appartenant à un grand groupe européen, une entreprise a été condamnée pour la première fois en Suisse pour corruption d'agents publics étrangers. L'entreprise en question, dont le siège se trouvait en Suisse, a été reconnue coupable de ne pas avoir pris toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher ses employés de verser des pots-de-vin à des agents publics en Lettonie, en Tunisie et en Malaise. L'entreprise a été condamnée à une amende de 2,5 millions de francs; elle a également dû s'acquitter d'une créance compensatrice à hauteur de 36,4 millions et prendre à sa charge les frais de procédure. L'enquête pénale menée à l'encontre de la deuxième société, dont le siège se trouve en France, a été suspendue après la prise en charge des frais de procédure et le versement d'une créance compensatrice d'un million de francs. Cette somme a été versée au Comité international de la Croix-Rouge et sera investie dans des projets en Lettonie, en Tunisie et en Malaisie.

Dans le cadre d'une autre procédure menée contre un groupe international, le Ministère public de la Confédération a confisqué environ 60 millions de francs. La confiscation est passée en force. Outre les

soupçons de corruption d'agents publics étrangers, les prévenus étaient jugés pour blanchiment d'argent, gestion déloyale et abus de confiance.

EVALUATION

LA PRESSION MONTE. Le «UK Bribery Act», entré en vigueur en Grande-Bretagne le 1^{er} juillet 2011, engage toutes les entreprises actives en Grande-Bretagne, que ce soit par le biais de filiales ou de relations d'affaires. La loi s'applique dès qu'une de ces entreprises est impliquée dans une affaire liée à la corruption, et ce n'importe où dans le monde. Son équivalent américain, le «Foreign Corrupt Practices Act» (FCPA), autorise déjà actuellement les autorités américaines à poursuivre des entreprises étrangères si ces dernières sont cotées en bourse ou ont été fondées selon le droit américain. Ce second domaine d'application concerne toutes les filiales américaines d'entreprises étrangères. Les modifications législatives en Grande-Bretagne et le renforcement du personnel dans le domaine de la lutte anticorruption annoncé aux Etats-Unis pourraient entraîner une augmentation du nombre de procédures menées contre des entreprises suisses actives au niveau international et par là une augmentation des demandes d'entraide judiciaire adressées à la Suisse, ainsi qu'une hausse des procédures propres à la Suisse.

Blanchiment d'argent

SITUATION

USAGE DE CARTES À PRÉPAIEMENT. Au cours de l'année sous revue, on a relevé plusieurs cas de blanchiment d'argent à l'aide de cartes à prépaiement. La plupart des procédures portaient sur des agents financiers: il s'agit d'intermédiaires que les groupes criminels recrutent avant tout depuis la CEI par le biais d'offres d'emploi afin qu'ils mettent à disposition leur compte en banque pour y faire transiter l'argent détourné. Ces fonds, qui se situent en général entre 5000 et 20000 francs, sont issus d'attaques sur des comptes d'e-banking. Aussitôt que l'argent est arrivé sur le compte d'un agent financier, on lui demande de retirer la totalité de la somme en liquide, de s'en servir pour acheter des cartes à prépaiement et de transmettre les mots de passe au donneur d'ordre. Ce type de carte peut s'acheter dans de nombreux commerces, dans les kiosques ou aux distributeurs de billets des CFF. L'avoir prépayé est par exemple utilisé pour faire des achats sur Internet ou pour participer à des jeux en ligne payants ou à des paris sportifs en ligne.

Depuis janvier 2011, les fournisseurs de cartes à prépaiement en Suisse peuvent se soustraire aux obligations de diligence à certaines conditions. Cette règle est cependant valable uniquement pour l'achat de cartes n'excédant pas 5000 francs par client et par année civile. De plus, le client peut uniquement utiliser l'avoir pour payer sous forme électronique des biens et des services achetés en ligne. Le retrait d'argent liquide au bancomat ou le transfert à des tiers sans passer par l'achat de biens ne sont pas possibles.

Une multitude de possibilités. Contrairement à la Suisse, de nombreux pays étrangers recensent non seulement des abus commis avec des cartes à prépaiement à des fins de blanchiment d'argent, mais aussi avec d'autres systèmes de paiement basés sur Internet. Les différents systèmes, qui peuvent varier dans leur conception et leur mode d'utilisation, permettent en général l'achat de biens et de services ainsi que le transfert d'argent en ligne. Ils sont faciles à utiliser et il suffit d'introduire des informations minimales pour y créer un compte. La plupart permettent un transfert d'argent anonyme. Les univers virtuels permettent également de blanchir de l'argent en achetant des biens virtuels et en les revendant sur des sites d'enchères en ligne.

EVALUATION

FACTEURS DE RISQUES CLASSIQUES. Les systèmes de paiement basés sur Internet comportent des facteurs de risques classiques qui peuvent être exploités pour blanchir de l'argent: identification insuffisante des cocontractants, grande rapidité et transaction chiffrée, possibilité d'utilisation internationale, compétences peu claires en matière de poursuite pénale. Les systèmes de paiement virtuels offrent aux criminels qui mènent leurs activités illégales en ligne la possibilité de transférer des fonds d'origine criminelle de manière presque totalement anonyme.

Pour les criminels qui amassent leur butin dans le monde réel, le transfert de fonds sur des comptes en ligne peut cependant constituer un obstacle de taille. Les méthodes les plus répandues pour alimenter des comptes de systèmes de paiement en ligne sont les transferts bancaires, le versement par carte de crédit ou le transfert par une société de transfert de fonds. Les intermédiaires financiers qui proposent ce genre de services sont soumis à la loi sur le blanchiment d'argent; la transaction fait donc inévitablement l'objet d'une vérification. Outre les méthodes mentionnées, il existe aussi des systèmes de paiement qui offrent la possibilité de recharger des comptes en ligne

à l'aide de cartes à prépaiement. Cependant, ces cartes exemptées des obligations de diligence ne peuvent pas être utilisées dans ce but, étant données qu'elles sont uniquement destinées à l'achat de biens et de services sur Internet.

RISQUES GÉRABLES. En raison de la réglementation stricte du marché financier, le risque de blanchiment d'argent en matière de méthodes de paiement virtuelles reste gérable. Contrairement aux transactions en liquide, qui offrent également l'avantage de l'anonymat, les systèmes de paiement électroniques permettent souvent de remonter la piste de l'argent transféré. La menace principale des systèmes de paiement basés sur Internet n'émane pas du blanchiment d'argent, mais plutôt des attaques de pirates informatiques.

Skimming

SITUATION

AUGMENTATION MASSIVE. Le terme de «skimming» signifie «écrémer» en anglais et désigne un type d'escroquerie à la carte de paiement. Les criminels copient d'abord la bande magnétique de la carte à l'aide d'un dispositif spécial, puis reportent les données sur une carte vierge. Dans le même temps, ils obtiennent le mot de passe de l'utilisateur à l'aide d'une caméra cachée ou d'un clavier manipulé. Une fois en possession de la carte falsifiée et du code, ils peuvent accéder au compte de la victime et retirer de l'argent. Étant donné que l'utilisateur reste en possession de la carte d'origine, il ne remarque en général le vol que plusieurs jours plus tard.

Pendant l'année sous revue, le skimming a causé aux banques suisses des pertes à hauteur de 15 millions de francs. Le nombre de bancomats manipulés s'est presque multiplié par cinq en 2011. Suite à cette hausse, les autorités policières ont lancé en 2012 la campagne nationale de prévention «Stop Skimming», qui bénéficie du soutien de la Prévention suisse de la criminalité et de l'Association suisse des banquiers. La campagne montre comment se protéger du skimming.

Pour plus d'informations sur la protection contre le skimming, consultez le site www.stop-skimming.ch

SPÉCIALISTES DU SKIMMING VENUS D'EUROPE DU SUD-EST. Les auteurs des opérations de skimming sont presque exclusivement des bandes venues d'Europe du Sud-est, principalement de Bulgarie et

de Roumanie. Ils ont d'excellentes connaissances techniques et viennent en Suisse avec tout leur équipement. Ils mènent leurs activités criminelles en Suisse, puis quittent le pays afin d'utiliser les cartes copiées dans un autre pays. Cette étape est incontournable parce que les bancomats suisses n'acceptent que les cartes équipées non seulement d'une bande magnétique, mais aussi d'une puce. Cette technologie est pour l'heure moins répandue à l'étranger (surtout aux États-Unis et en Amérique du Sud) et le retrait d'argent liquide à l'aide d'une carte sans puce y est donc possible. Étant donné que les banques ont énormément investi dans la sécurité de leurs appareils, les attaques de skimming se sont déplacées dans le courant de l'année sous revue vers les distributeurs de tickets et les dispositifs de paiement des supermarchés.

EVALUATION

CRIMINELS FLEXIBLES. L'évolution future du skimming est difficile à prédire. D'une part, on peut s'attendre à ce que ce type d'infraction diminue dans un premier temps, grâce au renforcement des mesures de sécurité entrepris par les banques et aux campagnes de sensibilisation; d'autre part, les criminels concernés sont extrêmement flexibles et peuvent adapter rapidement leurs procédés à toute nouvelle situation. Par le passé, ils ont réussi à plusieurs reprises à contourner de nouvelles mesures de sécurité. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Communications en matière de blanchiment d'argent. > pages 42 et 70

3 Stupéfiants

SITUATION

COCAÏNE. Le trafic de cocaïne était et reste un marché très fructueux. Une grande partie de ce marché est contrôlée par des groupes originaires de République dominicaine, qui possèdent de bons contacts dans les pays de production. Pendant l'année sous revue, ces groupes ont tenté à maintes reprises d'introduire de la cocaïne dans divers pays européens en passant par la Suisse. Les réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest



PLANTATION INTÉRIEUR DE CHANVRE. En 2011, la police cantonale thurgovienne a découvert une plantation intérieure professionnelle de chanvre.

restent eux aussi très actifs dans le transport et le trafic. Suite à plusieurs arrestations de mules ouest-africaines en Europe, ces réseaux recrutent à présent des personnes issues d'autres groupes ethniques. D'autres groupes ou personnes isolées originaires de Suisse, d'Afrique du Nord ou des Balkans restent également actifs dans le trafic de cocaïne.

HÉROÏNE. Depuis l'automne 2010, on enregistre dans plusieurs villes de Suisse (Nord, Est et Suisse romande) une diminution de la quantité d'héroïne disponible. La police et les services sociaux ont indiqué qu'au niveau local l'offre d'héroïne était devenue quasiment inexistante. Les prix ont apparemment connu une légère augmentation et la teneur en substance active est en baisse. Des investigations de la PJF ont montré que cette pénurie d'héroïne s'observait également dans les Balkans, en Europe de l'Est, en

Scandinavie et en Europe du Nord-ouest. Les raisons de ce phénomène ne sont pas encore claires. Parmi les causes possibles, on peut citer la faible production d'opium en 2010 due à une maladie qui a détruit les récoltes, les actions policières menées le long des itinéraires de trafic en Turquie ou encore des difficultés rencontrées lors de la synthèse de l'héroïne en Afghanistan. Il est également possible que la pénurie soit due à l'augmentation de la demande en Asie centrale, en Extrême-Orient et en Inde, ou bien qu'il s'agisse d'une tentative de la part de groupes criminels de faire remonter le prix de l'héroïne par une diminution ciblée de l'offre.

Le marché de l'héroïne est toujours contrôlé en Suisse par des groupes d'Albanais de souche. Les ressortissants serbes et les consommateurs suisses jouent un rôle mineur dans le trafic.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Sur le marché des drogues de synthèse, on constate une diffusion croissante de poudre d'amphétamines (speed). Aucun changement n'a en revanche été signalé par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le trafic et la consommation de pilules d'ecstasy.

Une autre nouveauté est que de faibles quantités de métamphétamine sous forme de poudre (crystal) sont parvenues en Suisse depuis l'Allemagne et l'Europe de l'Est. Ce sont d'ailleurs principalement les personnes originaires de ces pays qui la consomment; certaines informations indiquent aussi qu'elle est distribuée dans des clubs isolés. Dans le trafic de dérivés d'amphétamines, les structures organisées sont rares. La métamphétamine sous forme de pilules thaïes, qui est vendue et consommée dans le milieu de la prostitution, constitue une exception.

Au cours des dernières années, le trafic de nouvelles substances de synthèse, dites drogues de confection ou «research chemicals» (produits chimiques de recherche), a connu une augmentation massive. La plupart du temps, on ne dispose que de peu d'informations sur les principes actifs qui les composent et l'origine de ces produits est peu claire. Les effets à long terme sur la santé des consommateurs sont largement méconnus. La diffusion se fait presque exclusivement par Internet et les drogues parviennent en Suisse par la poste. La Suisse, comme d'autres pays, a pris différentes mesures pour lutter contre le trafic de

drogues de synthèse, notamment en inscrivant plusieurs substances dans la loi sur les stupéfiants.

CANNABIS. En Suisse, le cannabis se consomme surtout sous forme de marijuana. La production indigène reste la principale source d'approvisionnement. Contrairement aux années précédentes, on n'a presque plus observé de cas d'exportation de cannabis depuis la Suisse. Comme auparavant, le marché du cannabis en Suisse est dominé par des personnes originaires de Suisse, d'Afrique du Nord et des Balkans.

Selon les estimations de fedpol, la quantité de cannabis consommée en Suisse se situe entre 22 et 37 tonnes par année. Il n'était pas possible de procéder à une analyse plus précise étant donné la forte divergence des données de départ. Le chiffre d'affaires potentiel généré par ces ventes se situe entre 245 et 418 millions de francs. Or ces montants sont rarement atteints dans la réalité, car de nombreux consommateurs produisent eux-mêmes le cannabis qu'ils consomment ou le reçoivent gratuitement de la part de connaissances qui le cultivent. Les quantités consommées par auto-approvisionnement ne génèrent donc quasi pas de recettes sur le marché noir.

EVALUATION

MÉLANGES DANS LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC. Au cours des dernières années, les contrebandes de cannabis, de cocaïne et d'héroïne se sont de plus en plus mélangées. Cependant, selon les experts des autorités de santé et d'aide sociale, le risque que des consommateurs de cannabis se retrouvent plus souvent en contact avec des opiacés ou de la cocaïne reste limité. En effet le cannabis, l'héroïne et la cocaïne sont très différents du point de vue de la méthode de consommation, de l'effet et du prix.

COCAÏNE. Tout porte à croire que les réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest et de République dominicaine continueront à jouer un rôle prépondérant sur le marché de la cocaïne en Suisse. Cependant, il se pourrait aussi que les groupes d'Afrique du Nord et d'Europe du Sud-est consolident à moyen terme leur position en profitant du déplacement des itinéraires de trafic vers leurs pays d'origine. L'expérience montre que les différentes étapes du trafic de stupéfiants se déroulent en général sans conflits.

Les différents groupes sont certes concurrents, mais les possibilités de coopération, de répartition du travail ou de diversification sont nombreuses.

HÉROÏNE. L'observation des fluctuations passées laisse conclure que la pénurie enregistrée actuellement sur le marché de l'héroïne ne durera pas. En Suisse, la demande en matière d'héroïne est plutôt flexible en raison de l'accès à des opiacés de substitution. Un certain nombre de consommateurs se rabattront sur des substituts comme la méthadone. L'alcool, la benzodiazépine et d'autres médicaments ainsi que les produits chimiques de recherche constituent également une alternative pour ce type de consommateurs.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Les producteurs de drogues de synthèse ont trouvé de nouvelles sources de substances de base pour la fabrication de drogues. Il n'est donc pas probable que la production d'amphétamines et de ses dérivés connaisse une baisse comme on en a observé au cours des dernières années. Par ailleurs, les laboratoires de drogue sont désormais présents partout dans le monde. A cela s'ajoute que les criminels ont considérablement élargi la palette de produits disponibles avec les nouvelles drogues de confection et les produits chimiques de recherche.

La fin du phénomène des drogues de confection et des produits chimiques de recherche n'est donc pas en vue. De nouvelles substances sont lancées en permanence et des produits déjà réglementés sont vendus par Internet sous un autre nom et acheminés en Suisse par la poste. La plupart des substances interdites devraient disparaître du marché à moyen terme. Certains produits isolés dont la consommation s'est déjà imposée sont vendus sur le marché noir de la même façon que les stupéfiants traditionnels.

CANNABIS. Selon des recherches menées par les autorités sanitaires, la consommation de cannabis a légèrement baissé au cours des dernières années. Dans le même temps, les prix ont connu une nette augmentation. La légère diminution de la demande, en relation avec l'augmentation marquée des prix, laisse conclure à un chiffre d'affaires plus élevé sur le marché du cannabis en Suisse. Le trafic de cannabis demeure un marché extrêmement lucratif qui attire les criminels.

Dans plusieurs pays européens, des groupes criminels originaires du Vietnam dominent la production de cannabis. En Suisse cependant, rien ne semble indiquer de déplacement du pouvoir vers des groupes criminels d'Asie de l'Est. ●

[Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Stupéfiants.](#) > page 49

4 Traite d'êtres humains

SITUATION

CRIMINELS ET VICTIMES ATYPIQUES. La traite d'êtres humains peut prendre des formes très variables. Il n'existe pas de profil de la victime ou du criminel type. La traite d'êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail est pratiquée dans plusieurs domaines, notamment l'agriculture, l'économie domestique, l'hôtellerie et la construction, ainsi que dans les milieux criminels qui forcent des adultes et des enfants à mendier ou à commettre des infractions. Si le nombre d'affaires mises au jour est en augmentation, le nombre de procédures et de condamnations en Suisse est encore limité. Pendant l'année sous revue, on a relevé des indices en lien avec un cas possible de traite d'êtres humains aux fins de prélèvement d'organes. La Suisse est néanmoins surtout concernée par la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, et ce surtout en tant que pays de destination mais aussi, dans une moindre mesure, comme pays de transit.

Selon les observations des différentes autorités de police suisses, le nombre de prostituées est en augmentation en Suisse depuis quelques années. L'élargissement du milieu de la prostitution a pour conséquence une plus grande concurrence, une chute des prix et donc une pression plus grande exercée sur les prostituées. Le marché du sexe reste néanmoins une entreprise lucrative, qui attire bon nombre de criminels. Le nombre de cas suspects en matière de traite d'êtres humains augmente parallèlement à celui des prostituées. Cette évolution s'est accentuée pendant l'année sous revue. Les victimes avérées ou présumées sont surtout originaires d'Europe de l'Est (particulièrement de Roumanie, de Hongrie et de Bulgarie), mais aussi d'Amérique du Sud (Brésil), d'Asie (Thaïlande) et d'Afrique de l'Ouest.

TRAITE DE FEMMES ORIGINAIRES D'EUROPE DE L'EST. En 2011, plusieurs cantons ont constaté une forte augmentation du nombre de travailleuses du sexe, en majorité roumaines mais aussi bulgares. Cette évolution est manifeste depuis 2009 et a atteint de nouveaux sommets en 2011. Le nombre de prostituées hongroises est quant à lui en augmentation depuis 2007 déjà. La plupart de ces femmes appartiennent à l'ethnie des Roms; dans de très nombreux cas, il y a soupçon de traite d'êtres humains. Ces

femmes très jeunes sont convaincues à l'aide de fausses promesses, trompées par l'illusion d'une relation amoureuse (la méthode dite du «loverboy») ou encore achetées à d'autres personnes pratiquant la traite d'êtres humains ou à des membres de leur famille. En Suisse, les victimes de la traite d'êtres humains originaires d'Europe de l'Est travaillent dans la rue, surtout à Zurich mais de plus en plus dans d'autres villes, ou sont placées par les criminels dans différents établissements dans toute la Suisse. Sur place, les victimes subissent un contrôle direct ou indirect. Les criminels tentent souvent de mettre en place leurs propres locaux.

Les auteurs de la traite ont souvent la même origine que leurs victimes. Les criminels originaires de Hongrie, de Bulgarie et de Roumanie recourent à la violence physique et psychique et peuvent se montrer extrêmement brutaux. Des exemples de ces mauvais traitements ont été révélés ces dernières années dans le cadre de procédures pénales menées contre des criminels hongrois.

Les criminels des pays nommés ci-dessus se distinguent par leur organisation et leurs méthodes. Ainsi les auteurs de la traite d'êtres humains hongrois actifs en Suisse agissent souvent seuls, en tant que famille (souvent père et fils) ou encore en petits groupes. Les groupes bulgares sont quant à eux plus organisés et plus professionnels. Il n'est pas rare qu'ils se répartissent les tâches, en assignant certains membres au recrutement, d'autres au transport, au contrôle, etc. Il ressort d'informations policières récentes qu'ils ont pour particularités de collaborer avec des groupes turcs ou macédoniens et de ne pas se limiter pas à la traite d'êtres humains; ils sont également actifs dans le trafic de drogue ou commettent des infractions contre le patrimoine. Les proxénètes bulgares obligent aussi les prostituées à commettre des vols lorsqu'elles peinent à atteindre la somme quotidienne qu'elles doivent leur remettre.

TRAITE DE THAÏLANDAISES. La Thaïlande est considérée sur le plan international comme la plaque tournante de la traite d'êtres humains et comme pays d'où proviennent de nombreuses victimes de l'exploitation sexuelle. Des groupes criminels locaux dominent ce marché: ils recrutent leurs victimes, leur procurent les papiers nécessaires et les envoient tra-

vailer dans l'un des nombreux pays où ils ont des contacts. Les prostituées thaïlandaises sont présentes en Suisse depuis des décennies et on trouve régulièrement parmi elles des victimes de la traite d'êtres humains. Selon les dernières informations de la police, des criminels établis en Suisse ont à nouveau eu recours en 2011 aux services de groupes criminels en Thaïlande. Une partie des femmes recrutées sont trompées sur le type de travail qui les attend. Une fois arrivées en Suisse, elles se retrouvent victimes d'un réseau criminel actif dans plusieurs cantons, sont placées dans des établissements et forcées à se prostituer ou revendues à d'autres clients. Leurs papiers et leur billet d'avion leur sont retirés et elles sont incitées à travailler pour rembourser les prétendues dettes de plusieurs dizaines de milliers de francs qu'elles auraient contractées pour financer leur voyage et son organisation. Les victimes sont surveillées par des membres du réseau criminel qui leur prennent leurs revenus et ne sont pas autorisées à se déplacer librement. Les autorités de police concernées estiment le nombre de victimes à plusieurs dizaines.

TRAITE DE BRÉSILIENNES. Pendant l'année sous revue, les investigations de la PJF et du MPC ont abouti au jugement de cinq personnes devant le TPF de Bellinzona pour traite d'êtres humains et encouragement à la prostitution. Il s'agit d'une affaire typique de la traite d'êtres humains en Suisse, mais inhabituel de par sa dimension: le principal prévenu suisse était accusé d'avoir, avec l'aide de complices en Suisse et en Amérique du Sud, attiré en Suisse plus de 140 femmes depuis le Brésil – en partie par de fausses promesses – et de les avoir forcées à se prostituer. Selon l'acte d'accusation du MPC, ces femmes arrivaient avec un visa de touristes en Suisse, où on leur retirait immédiatement leurs papiers et leur billet de retour. Le prévenu les plaçait ensuite dans l'un de ses bordels et exigeait d'elles qu'elles travaillent pour rembourser de prétendues dettes de plusieurs milliers de francs. Le TPF a considéré comme avéré le fait que le prévenu principal avait forcé au moins 40 femmes à se prostituer. Ce dernier a été condamné en décembre 2011 en première instance à quatre ans et demi de prison. Par ailleurs, le tribunal l'a condamné à verser une créance compensatrice de 600 000 francs. Trois de ses quatre complices, dont deux femmes originaires d'Amérique du Sud, ont été condamnés en première instance à des peines de prison avec sursis allant jusqu'à 22 mois.

EVALUATION

ENVERGURE DU PHÉNOMÈNE INCONNUE. Dans le domaine de la traite d'êtres humains, il faut partir du principe qu'il existe un très grand nombre de cas non recensés. Il est impossible d'estimer l'étendue réelle du phénomène en Suisse, étant donné que ce genre d'exploitation se déroule de manière clandestine. Les dénonciations sont rares car la plupart des victimes sont soumises à une énorme pression. La traite d'êtres humains fait donc partie des infractions qui ne sont découvertes que lors de contrôles des autorités. Les données statistiques concernant les procédures et les jugements relatifs aux cas de traite d'êtres humains ou le nombre de victimes encadrées par des services spécialisés en disent plus long sur les mesures prises par les autorités dans la poursuite de ces activités criminelles et sur leurs ressources qu'ils ne permettent de tirer des conclusions sur l'étendue réelle de la traite. Fait caractéristique, les affaires de ce genre sont en général découvertes par les autorités qui ont mis en place un mécanisme de coopération ou une structure similaire, par exemple une «table ronde» de lutte contre la traite d'êtres humains.

La traite d'êtres humains demeure une infraction qui promet des gains importants avec des risques de poursuite pénale relativement faibles. Le contexte légal plutôt libéral en matière de prostitution et les prix encore relativement élevés des prestations sexuelles font de la Suisse un marché attrayant non seulement pour les prostituées étrangères, mais aussi pour les auteurs de la traite d'êtres humains. Il est possible que la récente extension de la libre circulation des personnes avec l'UE entraîne une augmentation du nombre de prostituées originaires d'Europe de l'Est en Suisse, et donc aussi du nombre de cas de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

> pages 46 et 69



PROSTITUTION AU NIEDERDORF À ZÜRICH. Le nombre de prostituées augmente en Suisse; on trouve aussi parmi elles des victimes de la traite d'êtres humains.

5 Trafic de migrants

SITUATION

ITINÉRAIRE PAR LA GRÈCE. L'itinéraire emprunté par les immigrés illégaux venus d'Asie, du Proche-Orient ou d'Afrique pour se rendre en Europe occidentale continue de passer principalement par la Turquie et la Grèce. L'entrée en Turquie se fait parfois de manière légale, dans le respect de la réglementation en matière de visas. Par la suite, les immigrés tentent – seuls ou avec le concours de passeurs – de traverser illégalement la frontière terrestre et maritime entre la Turquie et la Grèce. Si le trajet final depuis la Grèce peut se faire par diverses routes, deux filières principales se sont mises en place au cours des dernières années, avec différentes ramifications. La première consiste à faire passer les clandestins en ferry vers l'Italie. La plupart d'entre eux ne restent cependant pas en Italie mais continuent leur voyage vers le nord. La deuxième filière suit ce qu'on appelle la route des Balkans, qui passe principalement par la Macédoine, la Serbie et la Hongrie à destination des pays d'Europe de l'Ouest ou du Nord. En 2011, on a enregistré une augmentation significative et un déplacement des activités de passeurs vers la route des Balkans, devenue la filière principale. Un grand nombre d'immigrés sont également arrivés depuis l'Afrique par la mer Méditerranée: entre février et septembre 2011, on a relevé une forte augmentation des arrivées illégales sur les côtes italiennes (surtout Lampedusa) et maltaises.

AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE PAR LA VOIE AÉRIENNE. Comme les années précédentes, la Suisse a été touchée en 2011 par le phénomène du trafic de migrants aussi bien en tant que pays de destination que de transit. Selon les experts, la route des Balkans est la principale voie d'acheminement des immigrés clandestins vers la Suisse. Durant l'année sous revue, on a cependant aussi observé une augmentation des filières clandestines passant par la voie aérienne. De nombreux cas suspects ont ainsi été relevés entre Athènes ou Thessalonique et la Suisse, mais aussi au départ d'aéroports suisses à destination d'autres pays européens. A elle seule, la compagnie aérienne Swiss International Air Lines a refusé le départ à 1300 passagers dans des aéroports grecs en 2011. Les refus étaient principalement dus à l'utilisation de documents de voyage falsifiés ou au fait que le profil du voyageur incitait fortement à pen-

ser qu'il s'agissait d'un immigrant illégal. Des investigations de la police ont révélé que des organisations criminelles sont en général impliquées dans le trafic de migrants par la voie aérienne: elles participent aux préparatifs en obtenant des documents de voyage ou en fournissant des motifs de voyage légaux. Une partie des vols ont en outre été achetés à l'aide de cartes de crédit utilisées de manière illicite. En 2011, les passeurs ont de plus en plus eu recours aux transports en commun pour le passage de la frontière, en particulier sur les lignes de trains depuis l'Italie ou l'Autriche.

Selon les documents de la police, les migrants emmenés par des passeurs en Suisse – qu'il s'agisse de la destination finale ou d'un lieu de transit – étaient principalement originaires du Kosovo, d'Afghanistan, du Pakistan, de Somalie, d'Irak, de Syrie, d'Iran ou du Sri Lanka. Dans de nombreux cas, on n'a cependant pas pu vérifier l'origine des immigrés illégaux. Ces derniers ne portaient souvent pas de documents d'identité sur eux ou fournissaient de fausses indications sur leur nationalité.

ANTENNES SUISSES. Les auteurs de la traite d'êtres humains peuvent avoir des profils très variés: l'éventail va de l'individu isolé qui fait traverser illégalement la frontière à des membres de sa famille à la grande organisation criminelle qui pratique une division très poussée des tâches et est active à l'échelle internationale. Les investigations de la police révèlent régulièrement que des organisations de trafic de migrants possèdent également des antennes en Suisse. Les auteurs de ce genre de trafic sont souvent aussi impliqués dans d'autres activités criminelles comme la traite d'êtres humains ou le trafic de stupéfiants.

EVALUATION

UN DÉFI TOUJOURS D'ACTUALITÉ. Au vu de la mondialisation croissante et de l'évolution constante du contexte, comme les conditions d'entrée ou les voies aériennes, les trafiquants procèdent de manière de plus en plus professionnelle, ce que démontrent les méthodes de plus en plus ingénieuses employées pour falsifier des documents d'identité ou obtenir illégalement des documents de voyage ou des titres de séjour.

L'évolution de l'immigration illégale dépend fortement du contexte économique et sécuritaire des



DES MIGRANTS ATTEIGNENT L'ÎLE ITALIENNE DE LAMPEDUSA. Bon nombre des arrivants ont recours aux services de passeurs professionnels.

pays d'origine des migrants. Au vu de l'instabilité persistante dans les pays concernés et de la situation politique et économique relativement stable en Europe du Nord et de l'Ouest, l'immigration illégale vers et à travers la Suisse se poursuivra à l'avenir. L'immigration illégale et la criminalité liée aux activités de

passeurs continuera donc de constituer un important défi pour les organes de sécurité suisses. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

> pages 46 et 69

6 Fausse monnaie

SITUATION

DIMINUTION DES SAISIES DE FAUSSE MONNAIE.

En 2011, il y a eu moins de saisies de fausse monnaie en Suisse que l'année précédente. La valeur nominale de l'argent suisse saisi était d'environ 439 000 francs, ce qui correspond à une diminution de plus de 50%. Cette diminution est due au petit nombre de fausses coupures de 200 francs et de 1000 francs saisies.

Plus de 90% des faux billets saisis ont été réalisés à l'aide d'imprimantes à jet d'encre. Les 10% restants ont été imprimés soit à l'aide d'imprimantes laser couleur, soit de photocopieuses. Ces chiffres correspondent dans une large mesure aux observations des années passées. Comme auparavant, aucun élément n'indique que des billets réalisés en impression offset soient en circulation en Suisse.

Le nombre de saisies de faux euros a lui aussi diminué, de même que la valeur nominale de ces derniers. Cette diminution concerne surtout les fausses coupures d'euros réalisées en impression offset. La majorité des saisies de fausse monnaie dans l'espace européen concernent cependant toujours des coupures imprimées à l'aide du procédé offset.

On constate en revanche une légère augmentation des saisies de faux dollars américains. Ces contrefaçons sont souvent découvertes par des banques lors de transactions internationales en espèces.

EVALUATION

DIMINUTION DES SAISIES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE.

Les saisies de fausse monnaie ont diminué dans presque tous les pays européens. Il est cependant trop tôt pour dégager une véritable tendance de ces observations.

Depuis un certain temps, les faux billets de francs suisses sont en majorité produits à l'aide d'imprimantes à jet d'encre. On observe aussi de plus en plus de saisies de faux billets de ce type à l'étranger dans d'autres monnaies. Cette évolution pourrait être due au fait que la qualité des imprimantes à jet d'encre et des imprimantes couleur a constamment augmenté ces dernières années et que les appareils sont relativement bon marché. Les autorités de poursuite pénale s'emploient à trouver, en collaboration avec les banques centrales et l'industrie privée, une solution qui rendrait plus difficile l'impression de faux billets sur ces appareils.



BILLETS DE BANQUE SUISSES. Vrais ou falsifiés?

En raison des hauts standards de sécurité des billets de banque et de la taille réduite de l'espace de circulation, la production de fausse monnaie suisse est une activité peu intéressante pour les criminels. Le préjudice économique causé en Suisse par la fausse monnaie est actuellement peu important; il n'y a donc pas lieu de craindre de graves répercussions sur l'économie suisse, même à moyen terme. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Coordination en matière de fausse monnaie. > page 50

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

7 Trafic illicite de biens culturels

SITUATION

LÉGÈRE BAISSÉ. Après être resté stable de 2007 à 2010, le trafic illicite de biens culturels était en légère baisse en Suisse pendant l'année sous revue. Entre 2010 et 2011, le nombre de vols recensés sur le territoire suisse est passé de 300 à 280 et celui des vols de biens culturels de 900 environ à 800. La situation en Suisse évolue dans le même sens que dans les pays voisins, où l'on a constaté déjà à partir de 2007 (particulièrement en France) une diminution significative de ce type d'infraction.

Comme les années précédentes, les victimes de ces vols étaient essentiellement des particuliers (43%). Parmi les autres lésés figurent les lieux de culte (11%), les musées (8%), les châteaux (3%) et les sites archéologiques (0,3%). Bien que les galeries d'art constituent une cible fragile et donc prisée des criminels, elles n'ont été victimes de vols que dans 8% des cas en 2011. Bien plus de vols ont été commis à d'autres endroits, par exemple dans des bâtiments publics ou sur des places (26,7%). Le taux d'élucidation de ces infractions n'a par contre pas changé par rapport à l'année précédente: 7% des affaires – ce qui correspond à 15% des objets volés – ont pu être résolus. fedpol soutient les autorités de la Confédération, des cantons et des autres Etats dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. L'office établit en outre des expertises sur le sujet.

AFFAIRES IMPORTANTES ÉLUCIDÉES. Etant donné le poids économique du marché de l'art, la Suisse est régulièrement la cible de voleurs d'art. En 2008, une série de vols dans les cantons de Zurich et de Schwyz avait fait grand bruit: des biens culturels d'une valeur totale de plusieurs centaines de millions de francs avaient été dérobés. Les autorités policières cantonales et leurs partenaires ont réussi à élucider plusieurs de ces vols en 2011. Les voleurs et les receleurs, originaires pour la plupart de Serbie, ont été identifiés et des œuvres ont été retrouvées intactes.

La police cantonale vaudoise a elle aussi enregistré un beau succès: suite à un procès très médiatisé, plusieurs faussaires d'art ont été condamnés à Lausanne au début de l'été 2011. Cette affaire a permis

à la police d'en apprendre plus sur le milieu des faussaires, un domaine de la criminalité sur lequel on ne possède que peu d'informations et qui demeure donc très difficile à combattre.

La poursuite pénale de l'importation illégale de biens culturels a également continué de représenter un défi de taille pendant l'année sous revue. Une opération internationale coordonnée à laquelle participaient les autorités douanières suisses, l'Office fédéral de la culture et fedpol a permis de saisir en 2011 plusieurs objets archéologiques étrangers importés en Suisse dans le cadre d'un trafic. La problématique du trafic de biens culturels sur Internet est restée aiguë en 2011. La Suisse était concernée dans cinq cas.

EVALUATION

LA SUISSE RESTE UNE CIBLE INTÉRESSANTE.

Même si les infractions devaient continuer à diminuer en 2012, il serait trop tôt pour parler d'une tendance durable. Il est vrai que la Suisse a introduit, ces dernières années, des lois permettant de combattre plus efficacement le trafic illicite de biens culturels. Néanmoins, elle n'en demeure pas moins une cible intéressante pour les criminels en raison de sa situation géographique, de sa stabilité économique et de son marché de l'art dynamique.

En Suisse comme à l'étranger, il existe des liens entre le trafic illicite de biens culturels et le crime organisé. Selon des indications fournies par des experts, le marché suisse des biens culturels – qui figure parmi les cinq plus grands au monde – pourrait également être utilisé pour blanchir des fonds. Ces soupçons n'ont cependant pour l'heure pas trouvé confirmation.

Les succès enregistrés pendant l'année sous revue démontrent à quel point la coopération internationale est essentielle dans ce domaine également. Les accords bilatéraux conclus dans le cadre de la loi sur le transfert des biens culturels (LTBC) constituent une aide précieuse dans ce domaine, étant donné qu'ils simplifient considérablement la procédure de séquestre de biens culturels étrangers introduits illégalement en Suisse. La conclusion de ces accords a eu lieu sous la conduite de l'Office fédéral de la



VOL D'OBJETS D'ART. La toile «Verre et pichet» de Pablo Picasso, qui avait été volée à Pfäffikon en 2008, a été saisie en Serbie en 2011 suite aux enquêtes menées par la police cantonale schwyzoise et ses partenaires.

culture; fedpol a contribué aux négociations en se basant sur son expérience en matière de poursuite pénale. A ce jour, la Suisse a conclu de tels accords avec l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Colombie et le

Pérou. D'autres Etats ont fait part de leur intérêt en la matière, parmi eux la Chine, Chypre, la Turquie et la Russie. ●

8 Cybercriminalité

Par cybercriminalité, on entend les infractions commises sur Internet ou directement basées sur les technologies liées au réseau Internet. Quelques exemples: les escroqueries dans les ventes aux enchères pratiquées sur Internet, le vol de données d'accès à des services sur Internet (le hameçonnage) ou encore les attaques de hackers pénalement punissables perpétrées sur les serveurs liés à Internet (utilisation frauduleuse d'un ordinateur, accès indu à un système informatique, soustraction de données). Par ailleurs, la cybercriminalité englobe les délits utilisant Internet comme moyen de communication et de coordination, par exemple pour la diffusion de pornographie infantine.

Criminalité basée sur Internet

SITUATION

ABUS DE CONFIANCE. En 2011, on a constaté une augmentation des attaques sur mesure, planifiées et menées de façon professionnelle, visant très précisément un petit groupe, voire des personnes isolées. Les auteurs avaient des informations détaillées sur le milieu social des personnes lésées, ont profité de leurs habitudes et se sont servis de structures sociales comme porte d'entrée pour leurs attaques. Ce procédé a non seulement augmenté les chances de réussite des criminels, mais il a en plus réduit les traces laissées.

Pour gagner la confiance des potentielles victimes, les auteurs utilisent souvent les nouveaux canaux de communication. Les réseaux sociaux sont largement utilisés dans ce contexte, car les relations entre les utilisateurs s'y fondent fréquemment sur la confiance réciproque. Par exemple, des messages ont été envoyés aux contacts d'une personne lésée en son nom et sans qu'elle en ait connaissance. Les messages priaient les contacts de cliquer sur un lien, par exemple pour visionner une vidéo. Ainsi, les destinataires de ces messages ont installé sans le savoir un maliciel sur leur ordinateur. Une fois leur système infecté, ils ont transmis, toujours à leur insu, le maliciel à d'autres utilisateurs. Les auteurs ont profité de la curiosité, du manque d'expérience, de la peur, de la soif de sensations, mais aussi de la serviabilité des vic-

times pour les inciter à accomplir une action risquée: un clic de souris sur un lien.

DES HACKERS ONT IMITÉ LE SITE DU DFJP. Durant l'année sous revue, des criminels sont très souvent parvenus à leurs fins par des infections dites par «drive-by download». Un ordinateur ou autre appareil peut alors être infecté par un maliciel après une simple visite sur un site Internet. Ce qui est inquiétant, c'est que dans la plupart de ces cas les internautes concernés n'avaient pas pris de risque particulier. Les ordinateurs de nombreux internautes suisses ont été infectés par des sites permettant de regarder des émissions et des films en ligne (streaming). Pour cela, les criminels utilisent des points faibles des logiciels et du système de sécurité des ordinateurs privés. Les attaques étaient très complexes et judicieuses: un maliciel bloquait l'ordinateur infecté et une fenêtre pop-up apparaissait à l'écran, faisant croire que l'ordinateur avait été bloqué parce que l'utilisateur s'était rendu coupable d'activités illégales, par exemple la diffusion de pornographie infantine ou l'envoi d'e-mails terroristes. L'utilisateur était incité à verser la somme de 150 francs pour que l'ordinateur puisse de nouveau être utilisé. Le prétendu expéditeur de ce message était le Département fédéral de justice et police (DFJP), dont les auteurs avaient utilisé le logo et imité le site Internet. D'autres actes délictueux de ce genre sont régulièrement commis par des criminels, à la seule différence qu'ils prennent pour cible d'autres sites et d'autres groupes de personnes.

BOTNETS. Les botnets (réseaux de zombies) sont des réseaux d'ordinateurs infectés ou manipulés qui accomplissent de manière automatique des actions prédéfinies. Ils peuvent être employés de façon très variée pour commettre des infractions. En 2011, les criminels ont surtout utilisé les botnets pour envoyer des pourriels (spams) ou commettre des attaques de type «Distributed Denial of Service» (DDoS). Les attaques DDoS consistent à saturer un site Internet en y effectuant simultanément un grand nombre de demandes à partir d'un botnet, ce qui fait que le site ne peut plus être consulté. Durant l'année sous revue, des botnets ont aussi été utilisés à plusieurs reprises pour envoyer des courriels de phishing à des utilisateurs de cartes de crédit. Quelques botnets ont pu être démantelés.

L'expérience montre toutefois que les criminels réinstallent ou réactivent ces réseaux après un certain temps ou en créent de nouveaux.

ATTAQUES DE GROUPES DE PIRATES. Les attaques à motivation politique ont augmenté durant l'année sous revue. En Suisse, on a aussi enregistré des attaques visant des services de l'Etat, ainsi que de nombreuses actions contre des sites Internet et des serveurs de sociétés privées qui visaient à obtenir les données personnelles des utilisateurs. Les citoyens suisses ont aussi été la cible de telles attaques. L'attaque la plus spectaculaire était dirigée contre plusieurs plates-formes de jeux et offres en ligne d'une compagnie internationale d'électronique et a touché une centaine de millions d'utilisateurs de par le monde, dont de nombreuses personnes en Suisse: les auteurs ont volé des données des clients et ont grandement perturbé le fonctionnement des offres en ligne de la compagnie. Qui est à l'origine de ces attaques à motivation politique et économique? Il s'agit d'une part de pirates professionnels qui opèrent sur mandat de tiers et contre rémunération et d'autre part, selon nos informations, de groupes de pirates comme LulzSec, mais aussi et surtout le mouvement international «Anonymous», qui sont responsables de nombreuses attaques commises contre des entreprises privées et des autorités.

EVALUATION

PROFESSIONNALISATION DE LA CYBERCRIMINALITÉ. Les évolutions observées durant l'année sous revue attestent à nouveau la grande capacité d'adaptation et d'innovation dont les auteurs font preuve dans le domaine de la cybercriminalité. Les criminels profitent notamment du succès des réseaux sociaux et optimisent leurs attaques par des méthodes toujours plus sophistiquées. On constate également que la cybercriminalité s'est professionnalisée au cours des dernières années: les organisations et les réseaux criminels qui commettent les infractions opèrent de plus en plus souvent selon une répartition stricte des tâches, où chaque membre de l'organisation est spécialisé dans un domaine particulier. Les uns sont par exemple responsables de la production de maliciels, tandis que d'autres se chargent de sa diffusion ou de l'administration de botnets.

NÉCESSITÉ D'AGIR AU NIVEAU INTERNATIONAL. Comme l'a montré le démantèlement de quelques botnets au cours de l'année sous revue, des succès sont

possibles si la coopération fonctionne entre les services concernés. Pour pouvoir lutter efficacement contre ce type de criminalité, tous les acteurs impliqués doivent agir de manière concertée au niveau international, notamment les gouvernements et les autorités de poursuite pénale des divers Etats, les fournisseurs de services Internet et les administrateurs de domaines et d'adresses IP. Au niveau national, des mesures importantes sont aussi actuellement négociées et mises en œuvre afin de pouvoir lutter plus efficacement contre la cybercriminalité. Mais les évolutions dans le domaine de la cybercriminalité montrent aussi l'importance du rôle des internautes qui doivent faire preuve de prudence dans l'usage d'Internet s'ils ne veulent pas que leur ordinateur personnel soit infecté et que les virus ou autres maliciels se propagent. Un courriel d'un expéditeur connu peut, par exemple, provenir en réalité de criminels.

Pornographie enfantine

SITUATION

PLUS DE DISSIMULATION. En 2011, le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) a reçu moins de communications concernant la pornographie enfantine qu'en 2010. Il serait toutefois erroné d'en déduire que moins de contenus montrant de la pornographie enfantine circulent sur Internet. En effet, le Commissariat Pédocriminalité et pornographie, qui coordonne et soutient les procédures nationales et internationales, reçoit par exemple toujours autant de communications d'autorités suisses et étrangères dans ce domaine. Le recul du nombre de communications auprès du SCOCI s'explique notamment par le fait que les pédocriminels utilisent de plus en plus des plates-formes fermées. Les infractions sont ainsi moins visibles pour le grand public et plus difficiles à déceler pour les autorités.

Les pédocriminels font en outre un grand usage des nouvelles technologies permettant d'être actif sur Internet de diverses manières et en particulier d'échanger rapidement des contenus avec d'autres utilisateurs. Des réseaux sociaux ont ainsi été utilisés durant l'année sous revue pour entrer en contact avec des mineurs et commettre, dans certains cas, des actes d'ordre sexuel avec eux ou pour obtenir, par exemple, des photos à priori anodines, comme des photos de vacances balnéaires, que des internautes mineurs ont mises en ligne. De plus, des contenus illicites sont échangés ou mis à disposition par le biais

de réseaux sociaux. Des groupes fermés et des forums disponibles sur des sites Internet enregistrés à l'étranger et hébergés par des serveurs étrangers permettent aux pédocriminels d'échanger des informations et des contenus de pornographie enfantine dans un cercle fermé et difficile à infiltrer. Les pédocriminels profitent également des nombreux moyens de se rendre facilement anonymes. Enfin, ils utilisent souvent sur Internet des services de réduction d'URL, qui permettent de dissimuler le site de destination d'une URL ou de modifier la destination en conservant le raccourci.

les lieux de rencontres prévus. Par ailleurs, le travail du SCOCI et des autorités de police et de poursuite pénale des cantons ont permis d'arrêter de nombreux internautes qui avaient échangé du matériel de pornographie enfantine dans des réseaux «peer-to-peer». L'intervention de la police en collaboration avec les fournisseurs d'accès a aussi permis, dans de nombreux cas, de bloquer l'accès à du matériel illégal et d'effacer bon nombre des contenus interdits signalés grâce à un travail de coopération efficace avec les services nationaux de télécommunications et d'hébergement en ligne.



CAS COMPLEXES DE CYBERCRIMINALITÉ. Dans le domaine de la cybercriminalité, les auteurs agissent avec toujours plus de professionnalisme.

EVALUATION

IDENTIFICATION PLUS DIFFICILE. Les pédocriminels se servent de la rapide évolution technique d'Internet; ils arrivent toujours mieux à dissimuler leurs activités, ce qui rend leur identification plus difficile. Cela oblige les autorités de police et de poursuite pénale à développer en permanence de nouveaux outils d'enquête.

La poursuite pénale des pédocriminels sur Internet nécessite la mise en place de diverses mesures. Les moyens tactiques d'enquête déployés par les autorités de police et de poursuite pénale sont donc diversifiés. Des investigations secrètes menées dans des forums de discussion ont ainsi permis à nouveau en 2011 d'arrêter des pédocriminels. Certains d'entre eux avaient organisé des rencontres avec les prétendus mineurs dont ils avaient précédemment fait la connaissance par Internet, dans le but de commettre des actes d'ordre sexuel. La police a pu les arrêter dans

DES SUCCÈS GRÂCE À LA COLLABORATION. Les mesures prises pendant l'année sous revue ont permis de faire diminuer l'offre en matière de pornographie enfantine et de perturber les activités des criminels. Ces succès démontrent l'efficacité de la police et des autorités de poursuite pénale sur Internet. Leur présence sur la toile exerce également un effet préventif.

La condition essentielle du succès de toute mesure dans la lutte contre la pornographie enfantine est une collaboration efficace entre tous les acteurs impliqués. L'échange des informations doit être continuellement optimisé entre les différentes autorités de police, mais aussi entre les autorités de police et les entreprises actives sur Internet. Une étape décisive de cette évolution était la ratification par la Suisse, en automne 2011, de la Convention du 23 novembre 2001 sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. Cette convention est entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} janvier 2012. Simultanément, le Conseil fédéral a mis en vigueur les modifications législatives nécessaires pour unifier les procédures à suivre et le cadre légal de la lutte contre la cybercriminalité à l'échelle internationale. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale et au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Mesures contre la cybercriminalité. > pages 48 et 67

9 Violence lors de manifestations sportives

SITUATION

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ULTRAS. De nombreux affrontements violents ont accompagné les manifestations sportives au cours de l'année sous revue: 217 personnes ont été arrêtées et 101 blessées. Comparé à l'année précédente, plus de personnes ont été enregistrées dans le système d'information HOOGAN et plus de mesures prononcées. Cette année encore, ce sont principalement les rencontres de football et de hockey sur glace des deux ligues nationales suisses qui ont été marquées par des affrontements, les matches de football étant plus touchés par les actes de violence: 71% des inscriptions dans HOOGAN sont liés au football, contre 29% au hockey sur glace. Les actes de violence sont plus rares dans les ligues inférieures. On constate une nette hausse des actes de violence contre les agents de police et de sociétés privées de sécurité. L'utilisation d'engins pyrotechniques a de nouveau augmenté, notamment ceux utilisés comme projectiles. L'augmentation du nombre de groupes d'ultras enclins à la violence est toujours aussi frappante. On constate également que les supporters à risque suisses se font de plus en plus souvent remarquer lors de matches de clubs à l'étranger.

SOLIDARITÉ ENTRE PERSONNES VIOLENTES. Selon les estimations de fedpol, 330 à 400 personnes sont, en Suisse, enclines à un haut degré de violence et provoquent et recherchent les affrontements violents. De plus, 1500 à 2000 personnes sont susceptibles de commettre, suivant le contexte, des actes de violence et de se solidariser avec les auteurs de violences. Les supporters à risque sont presque toujours des hommes âgés de 15 à 35 ans, dont plus de la moitié de 19 à 24 ans.

Contrairement à la situation qui prévaut au niveau des clubs, tous les matches disputés par les équipes nationales suisses de football et de hockey sur glace se sont déroulés sans violences notables en 2011. Il n'y a pas non plus eu de problèmes lors des matches de qualification pour le championnat d'Europe de football 2012. Certains supporters à risque, suisses et étrangers, étaient bien présents lors des matches des équipes nationales, mais aucun affrontement n'a eu lieu.

EVALUATION

RADICALISATION DE CERTAINS SUPPORTERS.

En Suisse, les actes de violence commis lors de manifestations sportives sont souvent sous les feux de la rampe et déclenchent de vives réactions. Les supporters à risque envahissent des secteurs, causent parfois des dommages matériels de plusieurs dizaines de milliers de francs et n'hésitent même pas à interrompre un match. L'actuelle radicalisation de certains supporters à risque provoque une explosion d'actes de violence, où les jets de torches et les attaques contre la police ou les forces de sécurité privées ne sont pas rares. On peut notamment constater que les supporters ne sont quasiment, voire pas du tout, violents lors des matches joués à domicile par leur équipe, mais qu'ils causent d'autant plus de problèmes lors des matches extérieurs. En comparaison avec l'année dernière, on remarque qu'outre l'augmentation des affrontements lors des trajets aller et retour, en particulier sur les aires de repos, dans les gares et les trains spéciaux, plus d'incidents sont survenus dans les stades.

Les mesures prises par la Confédération (système d'information HOOGAN, interdiction de se rendre dans un pays donné), les cantons (interdiction de périmètre, obligation de se présenter à la police, garde à vue), les associations et les clubs sportifs, de même que les organisateurs (interdiction de stades) continuent d'être appliquées car elles ont fait leurs preuves. La question de l'utilisation abusive d'engins pyrotechniques aux alentours et au sein des stades n'est quant à elle toujours pas résolue. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Mesures contre la violence lors de manifestations sportives. > page 73

10 Sécurité des personnes et des bâtiments

SITUATION

MENACES. Les membres du gouvernement fédéral et du Parlement sont en permanence au centre de l'attention. Il arrive parfois que des personnes ou des groupes réagissent par des moyens illégaux à des décisions politiques, ce qui s'est de nouveau produit, durant l'année sous revue, par des menaces proférées à l'encontre de membres du gouvernement fédéral ou par des actions de protestation lors d'interventions publiques de certains conseillers fédéraux.

Des collaborateurs de la Confédération, avant tout des membres des instances décisionnaires et des autorités de poursuite pénale, ont été cette année encore la cible de menaces et d'agressions. En général, ils sont menacés par des personnes avec lesquelles ils ont affaire sur le plan professionnel.

ATTENTATS ET DOMMAGES À L'ENCONTRE DE BIENS IMMOBILIERS DE LA CONFÉDÉRATION EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER. Après les attentats au colis piégé contre des représentations suisses à l'étranger en 2010, la situation est redevenue calme durant l'année sous revue. Les mesures de sécurité au sein des ambassades de Suisse ont été optimisées.

En Suisse, quelques biens immobiliers de la Confédération ont été la cible d'actes de vandalisme et de déprédations. Un bâtiment du TPF à Bellinzona a par exemple été l'objet d'un incendie criminel. En revanche, on n'a enregistré que peu d'effractions dans des bâtiments de la Confédération en 2011.

INTRUSION DANS DES REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES EN SUISSE. Durant la période sous revue, quelques représentations diplomatiques sises en Suisse ont été la cible de manifestations et d'actions illégales telles que des dommages matériels et des actes de vandalisme. Lors du Printemps arabe, le terrain de quelques représentations a été occupé et des personnes ont pénétré illégalement dans des bâtiments en faisant usage de la violence.

En 2011, des manifestations d'envergure internationale organisées en Suisse ont été le théâtre de protestations, de déprédations et de troubles. Les auteurs protestaient généralement contre des décisions politiques ou d'autres événements survenus dans

leur pays d'origine. Le nombre d'actions de protestation ou d'autres désordres lors du séjour, en Suisse, de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public n'a pas changé par rapport à celui de l'année précédente. Là aussi, il est fréquent que les actions des manifestants soient déclenchées par les événements survenus dans leur pays d'origine.

EVALUATION

PROPENSION À LA VIOLENCE. En Suisse, on note toujours une disposition à exercer des pressions et des actes de violence envers les institutions. Les parlementaires, les magistrats et les membres des autorités sont toujours exposés à des marques d'hostilité, à du harcèlement et à des menaces. Les menaces pesant sur le gouvernement fédéral et les représentations étrangères peuvent être temporairement accrues et nécessiter le déploiement de mesures de sécurité supplémentaires.

AMÉLIORATION DES MESURES DE SÉCURITÉ. Les événements survenus ces dernières années montrent que les milieux extrémistes violents cherchent des lacunes dans les dispositifs de sécurité. Suite aux incidents survenus en 2010, l'administration fédérale a mis en place, en 2011, des mesures de sécurité supplémentaires portant essentiellement sur l'organisation de l'acheminement des colis et lettres des départements. Il faut s'attendre en Suisse à une poursuite des actions illégales dirigées contre des représentations étrangères et des interventions perturbatrices visant des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 2: Police de sécurité. > page 55

11 Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat

Le présent chapitre offre un aperçu des développements dans le domaine du terrorisme et d'autres infractions en relation avec la protection de l'Etat. Il se fonde sur les investigations policières menées par fedpol durant la période sous revue. Pour une présentation complète et une appréciation de la situation de la menace, veuillez consulter le rapport de situation du Service de renseignement de la Confédération (SRC) «La sécurité de la Suisse».

Terrorisme et extrémisme violent islamistes

SITUATION

DES SUISSES VICTIMES D'ACTES DE VIOLENCE DE NATURE ISLAMISTE. Durant l'année sous revue, la Suisse a été directement touchée par deux actes de violence de nature islamiste commis à l'étranger. Les autres cas ont porté essentiellement, comme les années précédentes, sur des activités déployées par le biais d'Internet.

Le 28 avril 2011, une bombe a explosé dans un café très fréquenté par les touristes dans la ville de Marrakech au Maroc, blessant une vingtaine de personnes et en tuant 17, dont deux ressortissants suisses et une personne de nationalité étrangère domiciliée en Suisse. Parallèlement aux investigations des autorités marocaines, l'attentat à la bombe a aussi fait l'objet d'une procédure d'enquête en Suisse. Des échanges ont eu lieu entre fedpol et les autorités marocaines pour élucider les motifs de cet attentat terroriste commis par de présumés adeptes d'Al-Qaïda.

En été 2011, deux ressortissants suisses ont été kidnappés pendant un voyage touristique dans la province pakistanaise du Béloutchistan et pris en otage par un groupe extrémiste violent.

DJIHADISME ET INTERNET. Durant l'année sous revue, fedpol a mené plusieurs enquêtes préliminaires contre des sites Internet ou leurs exploitants

en rapport avec le djihadisme. Suite à des indications fournies par les autorités de poursuite pénale d'un Etat voisin de la Suisse, une enquête a également été ouverte contre un Suisse converti à l'islam. Des indices concrets indiquaient que cet adepte du djihad avait comploté, par le biais d'Internet, un attentat terroriste contre une institution américaine sise dans un Etat voisin, avec un complice de ce pays. Au vu des faits, des soupçons fondés laissaient entendre que le Suisse pourrait préparer des délits à l'explosif. Le domicile du suspect a ainsi été perquisitionné fin 2011, et l'homme auditionné, puis relâché de la garde à vue. L'intervention de la police n'a pas permis, pour l'heure, de confirmer le soupçon initial d'actes préparatoires à des délits à l'explosif.

AUTRES INVESTIGATIONS EN RELATION AVEC LE TERRORISME.

Dans le cadre d'une enquête concernant un cas de financement du terrorisme menée contre une entreprise spécialisée dans le transfert informel de fonds, fedpol a découvert un trafic de stupéfiants de grande envergure organisé par des personnes de ce milieu. On soupçonne que les fonds générés par ces activités illégales étaient ensuite transférés à une organisation terroriste en Afrique.

EVALUATION

LA POURSUITE D'ACTES DE SOUTIEN EST ESSENTIELLE.

Comme les années précédentes, la Suisse n'a pas constitué une cible prioritaire pour les djihadistes en 2011. Aucun acte terroriste violent n'a été perpétré sur le sol helvétique et aucune planification ou acte préparatoire n'a été constaté dans ce contexte durant l'année 2011. Cela dit, les extrémistes islamistes violents domiciliés en Suisse étaient surtout actifs sur Internet, ce qui peut perturber les intérêts de notre pays, comme le montre clairement le cas de ce Suisse converti à l'islam qui discutait en ligne avec une personne partageant ses opinions de l'exécution d'un attentat terroriste à l'étranger. Ce cas montre aussi que les adeptes du djihadisme ne sont pas uniquement des personnes issues de l'immigration.



ATTENTAT À LA BOMBE. 17 personnes ont été tuées lors d'un attentat à la bombe dans un café de la ville de Marrakech au Maroc. Parmi elles se trouvaient deux ressortissants suisses et une personne domiciliée en Suisse.

Des djihadistes présumés ont en outre utilisé la Suisse comme base pour soutenir activement à l'étranger des groupes du djihad dans les domaines de la logistique et de la propagande. Au vu du cadre légal restrictif qui prévaut en Suisse en matière de lutte contre le terrorisme, il est essentiel que de tels actes de soutien, notamment par le biais d'Internet, puissent être poursuivis avec efficacité.

De plus, les cas des ressortissants suisses kidnappés et tués par des extrémistes islamistes violents montrent clairement que les voyages vers certains Etats ou régions du monde présentent toujours un



PROPAGANDE DJIHADISTE. Une affiche typique de propagande pour le djihad, telle qu'elle est aussi diffusée sur Internet par des personnes se trouvant en Suisse.

risque élevé. Il est dès lors conseillé de consulter les conseils aux voyageurs fournis par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Pour plus d'informations, consultez le site du DFAE: www.dfae.admin.ch/eda/fr/home/travad.html

Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes

SITUATION

ENQUÊTES EN RELATION AVEC LE PKK ET LES LTTE. Dans le domaine de l'extrémisme violent motivé par des considérations ethno-nationalistes, les activités des partisans du Parti kurde du travail (PKK) et des anciens Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont à nouveau occupé le devant de la scène en 2011.

Durant l'année sous revue, fedpol a mené une enquête contre un cadre présumé d'une organisation de jeunes du PKK qui s'occupe en particulier d'en-

doctriner et de recruter de jeunes kurdes dans des camps de formation en Europe. Le but de l'organisation est d'engager des recrues dans les structures dirigeantes du PKK en Europe ou dans le conflit armé qui sévit dans la zone de combat du Kurdistan.

Dans le cadre d'une procédure d'enquête ouverte en 2009, fedpol a mené début 2011 une opération coordonnée au niveau national dans divers cantons contre des membres présumés des anciens LTTE et contre des personnes les soutenant. Plusieurs personnes soupçonnées des actes suivants ont été temporairement arrêtées: participation ou soutien à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, chantage et contrainte. Les enquêtes étaient toujours en cours à la fin de l'année sous revue.

EVALUATION

LA SUISSE RESTE UNE BASE FINANCIÈRE, LOGISTIQUE ET DE PROPAGANDE.

Il est peu vraisemblable que des extrémistes violents ethno-nationalistes commettent dans un futur proche des actes de violence terroristes de grande envergure sur le territoire suisse. Les groupes en question continueront plutôt d'utiliser la Suisse comme base à des fins financières, logistiques et de propagande. Leur potentiel de violence dépend cependant dans une large mesure de l'évolution de la situation en matière de politique intérieure dans les différents Etats d'origine.

A moyen et à long terme, les rivalités qui se développent au sein de la diaspora tamoule entre les groupes qui succèdent aux anciens LTTE pour gagner la position dirigeante pourraient entraîner des actions violentes. En ce qui concerne le PKK, le principal potentiel de violence provient d'organisations de jeunes au sein de la diaspora kurde.

Autres formes d'extrémisme violent

SITUATION

MENACE CONCRÈTE PAR DES ANARCHISTES ET DES EXTRÉMISTES DE GAUCHE.

L'attentat à l'enveloppe piégée et l'incendie intentionnel commis durant l'année sous revue montrent que les extrémistes et anarchistes violents constituent toujours une menace concrète pour la Suisse. Par ailleurs, plusieurs personnes des milieux anarchistes et marxistes-léninistes ont été condamnées en 2011.

Dans le cas de la tentative d'attentat commise en 2010 contre le centre de recherche suisse d'une

grande entreprise internationale, le TPF de Bellinzone a prononcé en 2011 le jugement de première instance contre les trois accusés originaires d'Italie ou domiciliés dans ce pays. Ces personnes issues de milieux anarchistes violents ont été condamnées à des peines privatives de liberté fermes de plus de trois ans. Elles ont été reconnues coupables d'actes préparatoires délictueux d'incendie intentionnel, ainsi que de dissimulation et de transports d'explosifs. Deux des prévenus ont fait recours contre le jugement.

Le TPF a également prononcé des peines à l'encontre de militants du mouvement d'extrême gauche «Reconstruction révolutionnaire Zurich» (RAZ). Une personne a été condamnée à une peine privative de liberté avec sursis partiel de 34 mois pour divers délits à l'explosif et possession illégale de matériel pornographique; le jugement est entré en force. En outre, le TPF a condamné en première instance un membre dirigeant de la RAZ de réputation internationale à une peine privative de liberté ferme de 17 mois pour délits à l'explosif et une sympathisante de la RAZ à une peine privative de liberté de 14 mois avec sursis pour incendie intentionnel. Ces jugements ont été prononcés à la suite d'enquêtes de la PJF dans le cadre d'instructions pénales.

INCENDIE INTENTIONNEL ET ATTAQUE À LA PEINTURE. Quelques heures après l'annonce des deux jugements susmentionnés, une attaque à la peinture a été perpétrée à Zurich contre le bâtiment de l'antenne du MPC et de fedpol, causant d'importants dommages matériels. Selon la lettre de revendication, l'attentat était une protestation contre la justice pénale que les auteurs qualifient de politique.

Au début de l'année sous revue, un délinquant présumé anarchiste a déclenché un incendie intentionnel à l'entrée d'un bâtiment du TPF à Bellinzone. Cet acte était apparemment un témoignage de solidarité envers les détenus issus de ce milieu. Les investigations ont été menées par les cantons.

ATTENTAT À LA BOMBE. Au printemps, l'entreprise swissnuclear située à Olten a été victime d'un attentat à l'enveloppe piégée. Il s'agit d'un groupe spécialisé dans l'énergie atomique de swisselectric, composé de représentants des entreprises du réseau électrique de Suisse. Deux employés ont subi des blessures de gravité variable. Dans une lettre de revendication, le mouvement italien Federazione Anarchica Informale (FAI), un groupe anarchiste actif dans toute l'Europe, a annoncé sa solidarité envers trois éco-

anarchistes, placés en garde en vue au moment des faits et condamnés depuis, et envers un militant du même milieu incarcéré en Suisse de longue date. Les auteurs ont également réclamé la fermeture de centrales nucléaires. La PJF a entamé une enquête pour élucider les faits.

EXTRÉMISME DE DROITE. Diverses mesures policières ont été conduites au niveau cantonal dans le cas du groupe d'extrême droite appelé cellule de Zwickau, réapparue en Allemagne en novembre 2011 et tenue pour responsable de plusieurs homicides, attentats à l'explosif et infractions contre le patrimoine. Ces mesures avaient pour but de remonter jusqu'aux membres de la cellule en Allemagne, en retraçant le parcours d'une arme ayant été utilisée pour commettre une infraction, fabriquée à l'étranger et importée en Suisse. fedpol a coordonné les mesures policières, mais n'a pas mené d'enquête propre à ce sujet durant l'année sous revue.

EVALUATION

POSSIBLE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ACTIONS. Les anarchistes et les extrémistes constituent toujours une menace concrète pour notre pays, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Cela est dû, d'une part, à la présence sur notre territoire de plusieurs filiales d'entreprises multinationales travaillant dans le domaine pharmaceutique et des nouvelles technologies et, d'autre part, à l'incarcération d'anarchistes et d'extrémistes en Suisse. Les attentats commis durant l'année sous revue confirment bien ce dernier point dans le sens où ils ont été perpétrés en tant qu'actes de solidarité envers des partisans de ces milieux purgeant une peine en Suisse. Les différents acteurs des mouvements anarchistes et extrémistes devraient à l'avenir encore renforcer leur coopération au niveau international, ce qui pourrait mener à une augmentation du nombre d'actions coordonnées contre la Suisse. ●

36
37

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Protection de l'Etat et Enquêtes Terrorisme. > pages 43 et 44



PARTIE 2

MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	40
2	Police de sécurité	55
3	Coopération policière internationale	59
4	Police administrative et soutien policier	67

1 Police judiciaire

La Police judiciaire fédérale effectue les tâches de police judiciaire de fedpol.

Affaires

La Police judiciaire fédérale (PJJ) classe les affaires dans les catégories suivantes:

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. Les affaires opérationnelles constituent l'ensemble des affaires prises en charge par la PJJ: procédures d'enquête, enquêtes préliminaires de police et procédures de coordination.

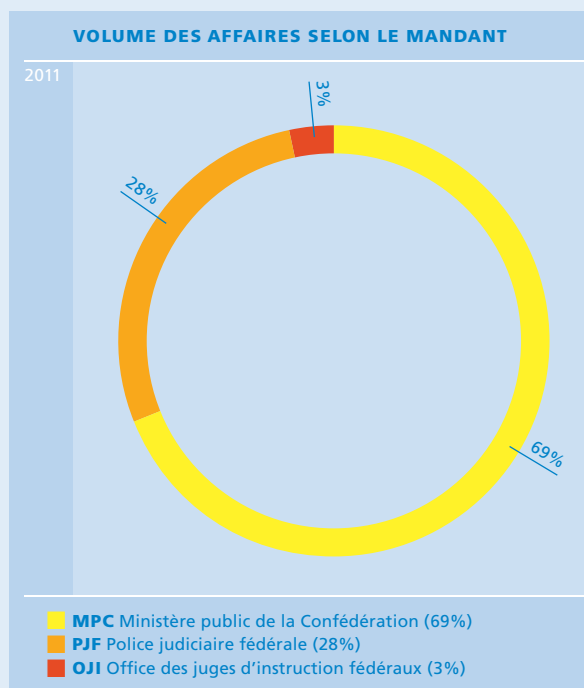
PROCÉDURES D'ENQUÊTE. Une procédure d'enquête comprend des investigations policières menées dans le but d'élucider des infractions. Lorsque les investigations comportent suffisamment d'éléments permettant de présumer l'existence d'une infraction, le Ministère public de la Confédération (MPC) ouvre une enquête.

SOUTIEN AUX ENQUÊTES. Le soutien aux enquêtes est un domaine comprenant l'observation, l'utilisation de moyens techniques de surveillance, les prestations de police technique et scientifique, les enquêtes dans le domaine informatique, l'analyse criminelle opérationnelle, la conduite de personnes de confiance et l'engagement d'agents infiltrés.

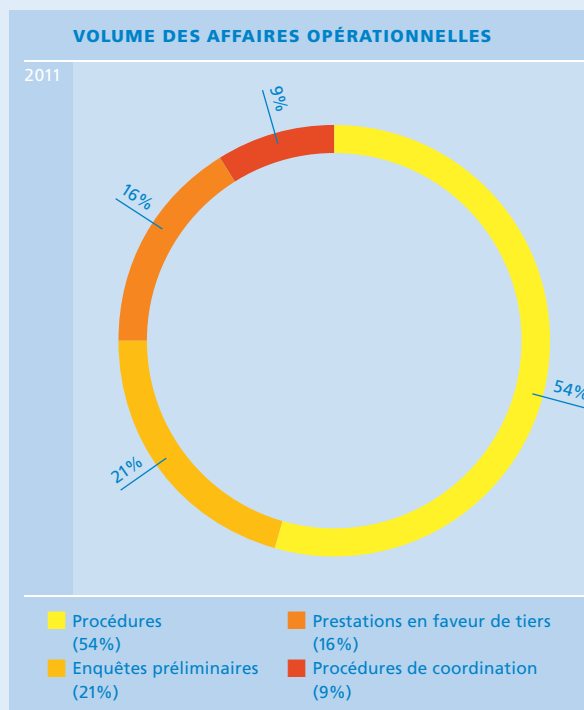
PROCÉDURES DE COORDINATION. Les procédures de coordination sont des activités de soutien gérées de manière centralisée et synchronisée, menées dans le cadre d'enquêtes intercantionales ou internationales.

COORDINATION. Il s'agit de l'échange d'informations de police judiciaire dans le cadre de procédures pénales ou d'opérations policières intercantionales et internationales.

PRESTATIONS. Suite aux demandes déposées par des autorités de police suisses ou étrangères en dehors du cadre des procédures d'enquête ou d'entraide judiciaire menées au niveau fédéral, la PJJ accomplit en faveur de ses partenaires différentes prestations de soutien, principalement d'ordre technique ou matériel.



Graphique 1.



Graphique 2.

RÉPARTITION DU VOLUME DES AFFAIRES SELON LE MANDANT.

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse (CPP) au 1^{er} janvier 2011 a eu pour corollaire la suppression de l'Office des juges d'instruction fédéraux (OJI). Depuis, les tâches qui incombait jusqu'alors à l'OJI relèvent du MPC. Par souci d'une meilleure comparabilité, les affaires menées pour le compte de l'OJI jusqu'à fin 2010 sont encore présentées séparément dans ce rapport.

Durant l'année sous revue, plus de deux tiers des affaires ont été commandées par le MPC, ce qui correspond à une augmentation de 22% (2010: 47%). En revanche, les autres affaires traitées au sein de la PJF ont diminué de 20% (2010: 48%). La proportion des affaires traitées sur mandat de l'OJI jusqu'à l'entrée en vigueur du CCP est insignifiante puisqu'elle s'élève à 3% (2010: 5%). > Graphique 1

VOLUME DES AFFAIRES EN FONCTION DU DOMAINE D'ACTIVITÉ.

Les domaines «Procédures d'enquête et de coordination» et «Enquêtes préliminaires» représentent avec 75% la plus grande partie du volume des affaires (2010: 68%). L'augmentation par rapport à l'année précédente doit être imputée au domaine des procédures. > Graphique 2

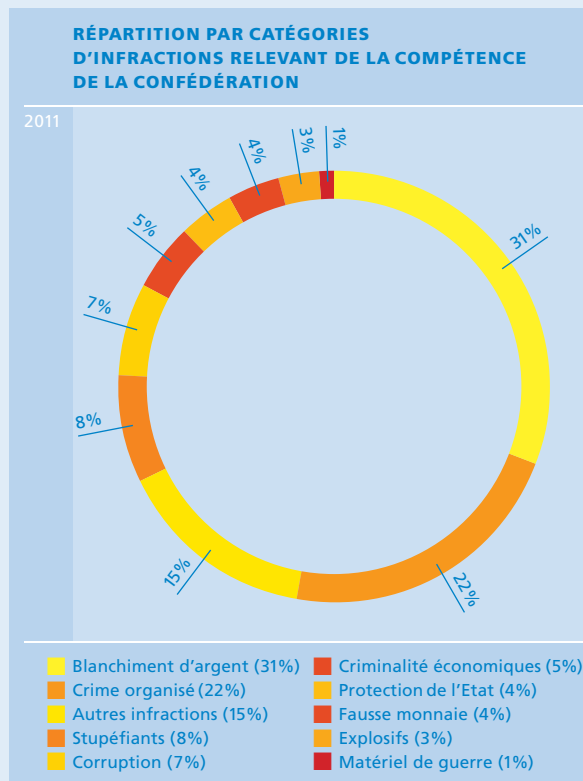
AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'INFRACTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA CONFÉDÉRATION.

Avec 53%, un peu plus de la moitié des infractions concernent, durant l'année écoulée également, le blanchiment d'argent, le crime organisé et le terrorisme (2010: 56%). > Graphique 3

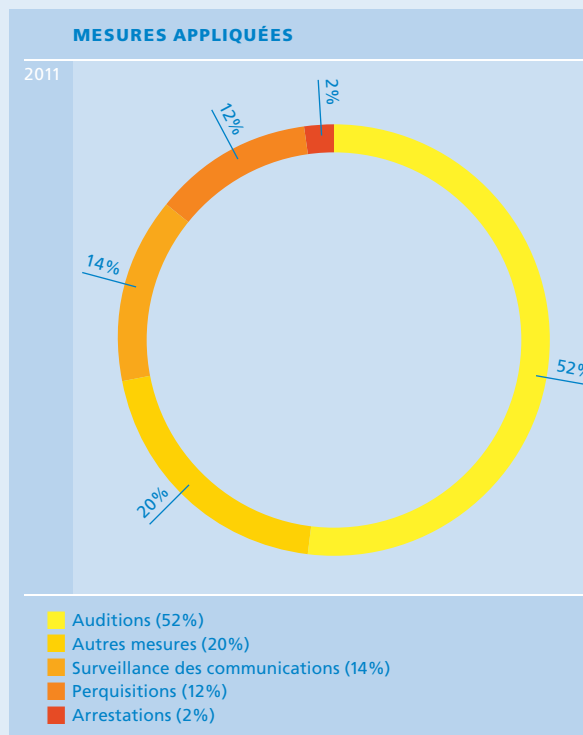
MESURES APPLIQUÉES. 52% des mesures appliquées en 2011, donc plus de la moitié, consistaient en des auditions (2010: 61%). Pour 12%, il s'agissait de perquisitions (2010: 11%) et pour 14%, de surveillances des communications (2010: 11%). La rubrique «Autres mesures» couvre notamment les demandes de remise de documents faites aux banques et aux sociétés. > Graphique 4

COLLABORATION PJF – MPC.

Le code de procédure pénale suisse entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 dote la procédure pénale de nouvelles règles, qui définissent également la collaboration entre la PJF et le MPC. D'un commun accord, la PJF et le MPC ont fixé par écrit des principes dans le «Manuel de police judiciaire» et mis au point des modules de formation en matière policière et juridique, qui règlent la collaboration dans la pratique. En outre, plusieurs préci-



Graphique 3.



Graphique 4.

sions et corrections seront nécessaires jusqu'à ce que les différentes prescriptions soient interprétées de manière uniforme et les nouveaux points de rencontre connus. Pour parvenir à une unité de doctrine, il sera nécessaire d'optimiser en permanence les modèles de documents et de formulaires. L'extension des droits de partie dans le code de procédure pénale implique désormais que l'organisation et l'exécution d'auditions déléguées au MPC constituent un investissement supplémentaire considérable pour la police.

Durant l'année sous revue, les mandats visant à améliorer la collaboration entre le MPC et la PJF se sont poursuivis. L'Etat-major opérationnel du procureur général et l'Etat-major de gestion des ressources (EM-GR) ont veillé à ce que leurs décisions entraînent une efficacité accrue et un déroulement optimisé des procédures pénales.

Enquêtes Crime organisé et criminalité économique

Les divisions d'enquête de la PJF mènent des enquêtes préliminaires et des enquêtes policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.

Quatre divisions travaillent en étroite collaboration avec le MPC pour lutter contre la criminalité organisée transfrontalière au sens de l'art. 260^{ter} du code pénal (CP) et enquêtent sur des infractions qui sont le fait d'organisations criminelles. Elles mènent en outre des procédures dans des cas de blanchiment d'argent ou d'infractions économiques commis en grande partie à l'étranger. Elles traitent également les affaires touchant plusieurs cantons, mais qui n'ont pas pu être attribuées à un canton en particulier. Les quatre divisions d'enquête couvrent différentes régions de Suisse; elles se situent respectivement à Berne, Zurich, Lausanne et Lugano. Les enquêtes liées à la criminalité économique, y compris celles qui touchent à la corruption internationale (par ex. «caisses noires»), sont en majorité menées par la division de Berne.

En 2011, la PJF a signalé onze cas d'appartenance ou de soutien à une organisation criminelle, contre 37 en 2010. Ces cas se rapportent à 6 affaires principales (2010: 6). Ne figurent dans le rapport que

les affaires pour lesquelles la PJF a rédigé un rapport final en 2011. L'infraction d'organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP figure seulement depuis 2009 dans la Statistique policière de la criminalité (SPC). Vu le nombre réduit d'exercices étudiés, il n'est pas encore possible d'interpréter la diminution des infractions ni d'en déduire des prévisions sur le volume d'affaires futur.

ORGANISATIONS MAFIEUSES ITALIENNES. En 2011, fedpol a organisé une première conférence ayant trait aux organisations criminelles italiennes en Suisse. Les données récoltées jusque-là ont fait l'objet d'une présentation aux partenaires suisses et étrangers. Des intervenants venus d'Italie et d'Allemagne ont fait part de leurs expériences de lutte contre les organisations mafieuses italiennes. Un groupe de travail a effectué un premier bilan de la situation en collaboration avec d'autres services fédéraux ainsi qu'avec les corps de police des cantons et des villes. Comprendre le phénomène et ses ramifications en Suisse devrait permettre aux entreprises et aux autorités, de même qu'au secteur des services, de se prémunir contre l'infiltration et, vu la pression toujours plus forte exercée sur les organisations mafieuses en Italie, d'empêcher le déplacement de leurs activités vers la Suisse.

PROTOCOLE OPÉRATIONNEL ITALIE-SUISSE. La signature d'un protocole opérationnel en mars 2011 intensifiera la coopération avec les autorités de police italiennes dans la lutte contre le crime organisé et en matière de séquestration et confiscation de valeurs patrimoniales d'origine illégale. Un groupe de travail commun aux deux pays analyse les phénomènes criminels et échange des informations. Des mécanismes d'enquête adéquats sont développés pour déceler les biens d'origine illégale. Jusqu'en décembre 2011, les organisations partenaires italiennes avaient identifié 28 organisations criminelles composées de plus de 700 membres. fedpol a tout bénéfice des expériences réalisées par les autorités italiennes.

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE. La criminalité économique revêt une multitude de formes. En 2011, fedpol a enregistré en tout 24 infractions contre le patrimoine dans la SPC (2010: 49). Ces dernières se rapportent à 14 affaires complexes et distinctes (2010: 11) ayant fait l'objet d'un rapport final de la PJF. A côté des cas d'abus de confiance, de faux dans les titres et de gestion déloyale, la PJF mène essen-



CORRUPTION EN MILIEU CARCÉRAL. Les tentatives de corruption existent aussi dans les établissements pénitenciers. Des détenus ont ainsi payé des gardiens, des cuisiniers ou des boulangers pour qu'ils leur obtiennent des téléphones portables, des clés USB, des anabolisants ou de l'alcool (Photo: Prison de Poeschwis Regensdorf).

42
43

tiellement des procédures de grande envergure pour escroquerie au placement. Ces procédures exigent de très gros investissements, en temps et en ressources, notamment en raison de la grande quantité de matériel à analyser.

BLANCHIMENT D'ARGENT. Durant l'année sous revue, la SPC a fait état de 13 infractions communiquées par la PJF liées au blanchiment d'argent et ayant chacune fait l'objet d'un rapport final (2010: 43). Vu le nombre réduit d'exercices étudiés, une comparaison de ces chiffres ne permet pas de tirer de conclusions quant au volume d'affaires.

VALEURS SÉQUESTRÉES ET CONFISQUÉES. Durant l'année sous revue, la PJF a mené des actions ciblées, principalement en matière de lutte contre les organisations criminelles, dans le but de déceler des biens acquis par des moyens délictueux et de les protéger.

C'est ainsi que des spécialistes ont apporté leur soutien aux autorités de poursuite pénale suisses et étrangères dans près de 40 cas, par le biais du réseau de la Camden Asset Recovery Inter-Agency Network

(CARIN). Ce réseau a été fondé en 2004 pour améliorer la coopération opérationnelle lorsqu'il s'agit de rechercher, séquestrer et confisquer des biens acquis de manière criminelle. En Suisse, on a découvert de ces biens pour un montant s'élevant à des dizaines de millions de francs. La PJF a également prodigué des conseils aux autorités partenaires suisses et étrangères dans le but de mettre en œuvre des mesures opérationnelles permettant le séquestre et la confiscation de valeurs.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 1 et 2. [> pages 10 et 16](#)

Enquêtes Protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat de la PJF est chargée des infractions contre l'Etat.

La Division Enquêtes intervient en cas de soupçons d'activités d'espionnage politique ou commercial, de prolifération de moyens de destruction mas-

sive et d'infractions relevant du droit pénal international (génocide et crimes contre l'humanité). Elle enquête également dans les cas suivants: infractions contre les devoirs de fonction commises par des employés de la Confédération, délits liés aux explosifs, infractions commises dans le cadre d'élections ou de votations fédérales, infractions contre la défense nationale et contre les législations sur le matériel de guerre et l'aviation civile. La division mène également les enquêtes effectuées dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire internationale confiées au MPC ou conduites par l'Office fédéral de la justice (OFJ). Dans le cadre de ses attributions, elle gère une part considérable des procédures en cours de la PJF.

Dans les deux commissariats d'entraide judiciaire de la Division Enquêtes Protection de l'Etat, 29 demandes d'entraide judiciaire émises par des Etats étrangers ont été traitées. Ces demandes provenaient de Belgique, d'Allemagne, de France, d'Italie, de Croatie, de Norvège, de Russie, de Serbie, d'Espagne, d'Afrique du Sud, du Kenya, de Biélorussie, d'Inde et des Pays-Bas. 45 perquisitions et 14 auditions ont été menées en rapport avec ces demandes. En outre, les commissariats ont apporté leur soutien dans 21 cas à des enquêtes préliminaires ainsi qu'à des procédures d'enquête policières.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION. En octobre 2011, près de 130 représentants de la police et des ministères publics des cantons, de la Confédération et de la Principauté de Liechtenstein de même que des responsables de différents offices fédéraux ont pris part à la deuxième journée nationale de police dédiée à la lutte contre la corruption. Les thèmes principaux abordés lors de cette rencontre portaient sur les dangers et abus dans les marchés publics, le whistleblowing et les bureaux de communication ainsi que la difficulté à rassembler les preuves nécessaires à la mise en accusation. Par l'organisation d'une telle journée, la PJF contribue à la formation continue des enquêteurs de police de la Confédération et des cantons dans le domaine de la lutte contre la corruption. La Division Enquêtes Protection de l'Etat est responsable des enquêtes effectuées pour les délits de corruption qui sont le fait d'employés de la Confédération.

Les spécialistes de fedpol ont été à nouveau associés à la «formation anti-corruption» des employés de la Confédération, notamment dans le domaine des acquisitions.

INFRACTIONS CONTRE LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL. Avec la mise en œuvre du Statut de Rome, les crimes contre l'humanité (art. 264a CP), le génocide (art. 264 CP) et les crimes de guerre (art. 264b ss CP) sont repris dans le code pénal depuis le 1^{er} janvier 2011. Désormais, ces crimes relevant de la compétence pénale de la Confédération sont transmis à la justice civile; ce n'est qu'en cas de guerre ou lorsque l'accusé ou la victime appartient à l'armée suisse que la justice militaire est compétente. Cette modification de loi doit garantir une poursuite pénale efficace et sans faille des criminels de guerre se trouvant en Suisse. Pour effectuer ces tâches additionnelles, un centre de compétence composé d'enquêteurs spécialement formés a été créé au sein de la division. Sur mandat du MPC, ce centre de compétence mène des enquêtes policières en cas de soupçon de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, dans la mesure où la Suisse dispose d'une compétence à cet effet (par ex. si un criminel de guerre présumé se trouve en Suisse).

Durant l'année sous revue, les enquêteurs ont traité trois demandes d'entraide judiciaire internationale nécessitant des clarifications et des enquêtes concernant des suspects et témoins potentiels. Ils ont aussi mené plusieurs procédures liées au conflit en Libye. En outre, ils ont mis en place et développé une collaboration avec les services et partenaires internes et externes.

EXTRÉMISTES DE LA CAUSE ANIMALE. Lancé par plusieurs cantons et actif depuis 2009, un groupe de travail soutient la lutte contre les extrémistes de la cause animale, fait office de service d'information et de contact avec Europol, les pays partenaires et les cantons.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 11.](#) [> page 34](#)

Enquêtes Terrorisme

La Division Enquêtes Terrorisme mène des enquêtes policières préliminaires et des procédures d'enquête concernant le terrorisme et son financement; il soutient aussi les enquêtes menées par le MPC.

MONITORING DU DJIHADISME. Depuis 2011, la division observe de façon accrue la présence de djihadistes sur Internet. Après que le Conseil fédéral a décidé, en 2010, de créer des postes supplémentaires, un commissariat qui a vu récemment le jour mène,

depuis le milieu de l'année 2011, des enquêtes policières préliminaires et des procédures d'enquête. Six collaborateurs effectuent des recherches sur Internet, exerçant ainsi des tâches de « monitoring ». De la sorte, d'éventuelles infractions commises sur territoire suisse – telles des représentations de la violence, des menaces, la fabrication, la dissimulation et le transport d'explosifs et de gaz toxiques ou l'incitation publique au crime ou à la violence – en vue de soutenir des organisations terroristes criminelles peuvent être découvertes sur les forums de djihadistes, de même que dans les pages et réseaux qui s'y rapportent; leurs auteurs peuvent ainsi être identifiés.

Ces enquêtes préliminaires requièrent des compétences professionnelles particulières. Par conséquent, l'équipe comprend des islamologues, des orientalistes, des spécialistes en informatique ainsi que des policiers chevronnés.

Dans ce domaine également, la PJF travaille en étroite collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux, notamment avec le Service de renseignement de la Confédération, qui a aussi renforcé sa surveillance en 2011. Les deux services coordonnent leurs stratégies respectives en matière de recherche et harmonisent leurs procédures grâce à un échange continu d'informations. Il s'agit de suivre le développement technologique foudroyant de l'Internet et les moyens toujours plus astucieux qui existent de dissimuler et d'éliminer des preuves, dont font également usage les groupes djihadistes criminels. fedpol a mené plusieurs enquêtes préliminaires contre des pages Internet aux contenus énumérés ci-dessus et contre les personnes qui les gèrent. Les résultats positifs obtenus lors des enquêtes montrent qu'en Suisse aussi, les cyberdjihadistes, tels qu'on les appelle, sont actifs.

JOURNÉE ANNUELLE D'INFORMATION. En 2011, fedpol a organisé pour la sixième fois une journée d'information sur la lutte contre le terrorisme et son financement. Cette journée, qui a réuni près de 150 personnes à Berne, s'adresse aux autorités de police cantonales, aux services de la Confédération et aux services de police étrangers chargés de tâches opérationnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et son financement.

Le but de cette journée est de décrire la situation aux participants, d'exposer les mesures prises en Suisse et de développer les meilleures pratiques en fonction des résultats obtenus lors des opérations de police menées en Suisse et à l'étranger.

La PJF a ainsi donné une information sur les modes opératoires, l'organisation et l'activité des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) en Suisse, de même que sur une opération de lutte contre des militants extrémistes de la cause animale.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 11. > page 34

Enquêtes TI

La PJF est chargée de saisir, de sécuriser, de préparer et d'analyser en vue d'une procédure judiciaire les appareils électroniques et les supports de données en lien avec d'éventuelles infractions, de même que d'enregistrer, d'analyser et d'interpréter les données afférentes à la correspondance par télécommunication.

En 2011, les enquêteurs TI ont perquisitionné 111 objets, tels des appartements, des maisons ou des entreprises lors de 48 opérations (2010: 54 opérations, 118 objets perquisitionnés). Ils ont saisi 416 appareils électroniques, tels des serveurs, des ordinateurs, des disques durs externes et des appareils de communication (mobiles) pour une capacité totale de 74 téraoctets (2010: 378 appareils/69 téraoctets). L'augmentation du nombre d'outils informatiques saisis lors de chaque opération s'explique par l'accroissement des appareils électroniques et des supports de données dans le milieu tant privé que professionnel.

ENTRAIDE ADMINISTRATIVE. Les enquêteurs TI de la PJF ont fourni en outre, dans une douzaine de cas, une entraide administrative aux corps de police cantonaux et à différentes unités organisationnelles de l'administration fédérale, en leur prêtant main-forte lors d'opérations ou lors de la saisie, du traitement et de l'évaluation de données électroniques. fedpol crée une valeur ajoutée pour les cantons en rendant possible une utilisation plus efficace des compétences et des ressources. C'est aussi dans ce but que se tient la réunion nationale annuelle des enquêteurs TI, qui a rassemblé en 2011 plus de 100 spécialistes de la Confédération et des cantons.

STRATÉGIE NATIONALE DE CYBERDÉFENSE. En 2011, des représentants du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOI) et des enquêteurs TI ont pris part au projet « Nationale Strategie Cyber Defense » mené sous la

houlette du DDPS. La situation actuelle a fait l'objet d'une analyse, suivie d'une présentation des tâches, des moyens et des possibilités de la police dans le quotidien comme dans les situations extraordinaires; enfin, la réflexion a porté sur l'identification des processus destinés à améliorer la collaboration.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

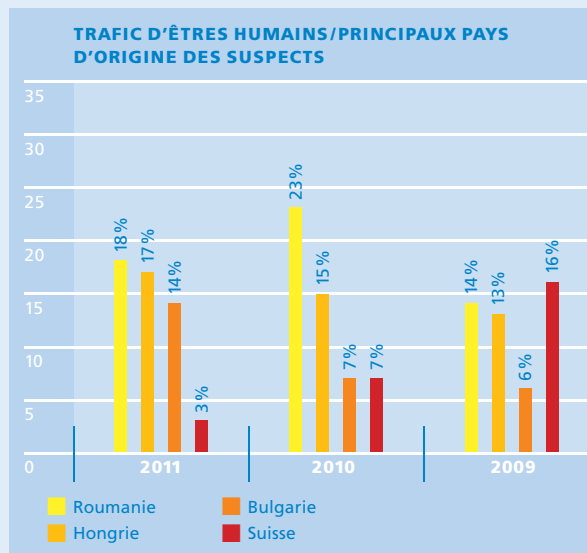
Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, plate-forme nationale, aide les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères à prévenir et à combattre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le commissariat coordonne les procédures et entretient un important réseau de contacts au niveau international. Ses tâches principales sont les suivantes:

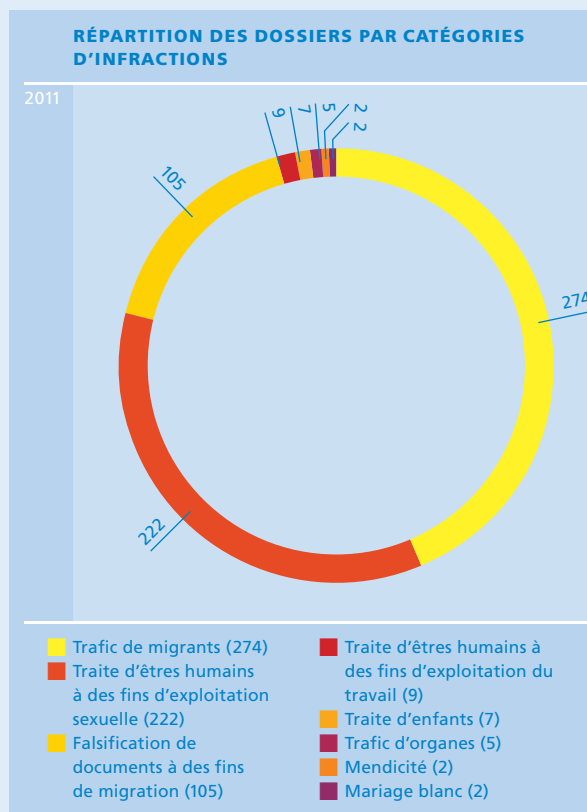
- coordonner et soutenir les procédures nationales et internationales,
- échanger des informations de police judiciaire à l'échelle internationale (INTERPOL, Europol),
- collecter et traiter en temps voulu des informations et des données,
- assurer un réseau de contacts avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger,
- participer à des organes spécialisés et groupes de travail nationaux et internationaux,
- organiser et participer à des réunions opérationnelles.

PROCÉDURES DE COORDINATION. Il s'agit de procédures complexes, de grande envergure, qui impliquent plusieurs pays et cantons et sont menées en tant que procédures de coordination. Dans le domaine du trafic de migrants, elles ont porté pour la plupart en 2011 aussi sur des cas de trafic de migrants avec le Kosovo. Pour ce qui est de la traite des êtres humains, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie essentiellement ont été concernées. > Graphique 5

ÉCHANGE D'INFORMATIONS DE POLICE JUDICIAIRE. En 2011, les nouveaux cas (requêtes et réponses) ont reculé de 10% pour atteindre un total de 3860. En raison de la charge de travail considérable que demandent des cas de plus en plus complexes, le nombre des affaires de police judiciaire traitées a, pour sa part, diminué.



Graphique 5.



Graphique 6.

COMMUNICATIONS TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS 2009-2011

	2011	2010	2009
• Communications entrantes	3860	4281	2860

POINTS FORTS INCHANGÉS. 3860 communications ont conduit à la constitution de 626 dossiers (2010: 645). Les domaines les plus représentés sont, comme l'année précédente, les affaires concernant la traite

des êtres humains (44%), qui sont passées de 223 à 274, et les affaires concernant le trafic de migrants à des fins d'exploitation sexuelle (35%), lesquelles par contre ont diminué de 259 à 222. Une augmentation de 88 à 105 cas est à relever à propos des falsifications de documents à des fins d'immigration illégale. > **Graphique 6**

La plupart des nouveaux dossiers (40%) proviennent des services partenaires nationaux (2010: 37%) et, au niveau international, d'Allemagne (7%) et d'Autriche (5%).

COOPÉRATION AVEC EUROPOL ET SCHENGEN.

Bien que la coopération soit demeurée intense, les communications provenant d'Europol ont diminué de 1016 à 767. Par contre, les communications du bureau SIRENE ont augmenté au cours des trois dernières années et sont passées de 38 à 85 pour les recherches lancées par l'intermédiaire du Système d'information Schengen.

EUROPOL			
Communications entrantes	2011	2010	2009
• Traite d'êtres humains	319	400	68
• Trafic de migrants	448	616	149
Total	767	1016	217

Europol soutient de nombreuses procédures d'enquête dans les pays européens dont certaines sont en relation avec la Suisse. Le commissariat participe depuis des années à l'élaboration d'un fichier de travail à des fins d'analyse (analysis work file, AWF) sur la traite des êtres humains. Le commissariat participe par ailleurs à un groupe de travail spécifique dédié au trafic de migrants qui rassemble les autorités des pays directement concernés. Les informations sur les cas présentant un lien avec la Suisse peuvent donc être échangées, évaluées et analysées de manière efficace.

FALSIFICATIONS DE DOCUMENTS. Les cas de passeports de l'Union européenne falsifiés ou utilisés abusivement ne cessent d'augmenter. Les personnes utilisant ces papiers ont les nationalités les plus diverses. Il s'agit surtout de Kosovars de souche albanaise, mais aussi de ressortissants originaires d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique du Sud et du Proche-Orient.

PROJET NIGÉRIA. Le trafic d'êtres humains organisé par des groupements nigériens est un phénomène qui touche l'Europe entière. Les réseaux de contacts étant essentiels à une lutte efficace, le commissariat a participé en 2011 avec le Ministère public zurichois et le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ) au projet de lutte

contre la traite d'êtres humains au Nigéria et en provenance du Nigéria (le projet conjoint «Enhancing multi-stakeholder cooperation to fight human trafficking in countries of origin and destination»). Outre la Suisse, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne ainsi que le Nigéria sont au nombre des participants. Le projet, cofinancé par le DFAE, était placé sous le patronat d'organisations très diverses comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'organisation non gouvernementale EXIT «Organization to combat Human trafficking from Africa». Lors d'un séjour d'études au Nigéria, des représentants de fedpol, du Ministère public zurichois et du FIZ ont visité des institutions étatiques et des organisations non gouvernementales, ce qui leur a permis d'avoir un aperçu plus précis de la situation sur place et des problèmes qui s'y posent. Les ateliers qui ont suivi étaient consacrés au renforcement de la coopération internationale et à l'élaboration de solutions («meilleures pratiques») par les sept Etats participants.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CONTACTS.

En 2011, le commissariat a participé à des réunions spécialisées sur la traite d'êtres humains et le trafic de migrants organisées par Europol et par le Bundeskriminalamt de Wiesbaden (D). Les relations internationales et le réseau de contacts ont également été étendus dans le cadre de rencontres opérationnelles en Autriche et auprès d'Europol, au cours d'un voyage de délégation en Bulgarie et d'un stage auprès de la police du Kosovo. A l'échelle nationale, la consolidation des contacts avec les services de police judiciaire a été poursuivie.

Une collaboratrice du commissariat participe au nouveau groupe de travail interdisciplinaire Suisse – Roumanie chargé de lutter contre la traite d'êtres humains. Ce groupe de travail consacra ses activités dans les deux pays à la sensibilisation à ce phénomène et à une amélioration de la collaboration entre les autorités et les organisations concernées.

En outre, les collaborateurs du commissariat ont participé à des formations spécialisées et sont régulièrement intervenus en tant qu'experts. Ils ont également œuvré au sein du groupe de travail intercantonal Traite d'êtres humains/Trafic de migrants.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative et soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > **page 69**

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 4 et 5. > **pages 21 et 24**

Pédocriminalité et pornographie illégale

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie, plate-forme nationale, coordonne et soutient les procédures et les opérations policières nationales et internationales dans le domaine des infractions dirigées contre l'intégrité sexuelle des enfants et concernant la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou des actes de violence).

L'essentiel des tâches du commissariat dans ce domaine consiste notamment à dépouiller et évaluer les dossiers et les données, à visionner le matériel photo et vidéo ainsi qu'à déterminer la pertinence des cas au niveau pénal et l'autorité compétente en la matière. Le commissariat assure l'échange d'informations de police judiciaire entre les autorités de poursuite pénale en Suisse et à l'étranger. En outre, il est représenté au sein de plusieurs groupes de travail et entretient un réseau de contacts national et international avec des enquêteurs et des spécialistes en informatique.

En 2011, le commissariat a traité près de 1500 demandes provenant de Suisse et de l'étranger (2010: 1300). Les communications concernaient les infractions suivantes:

INFRACTIONS		(en %)		
Année		2011	2010	2009
• Actes sexuels avec des enfants		29	28	25
• Pornographie avec des enfants		47	45	48
• Pornographie avec des animaux		8	8	9
• Pornographie avec des excréments		6	6	8
• Pornographie avec violence		4	4	4
• Pornographie en général		6	9	6

OPÉRATIONS INTERNATIONALES. En collaboration avec Europol et d'autres autorités de poursuite pénale, le commissariat a participé à trois grandes opérations d'envergure internationale impliquant 72 victimes potentielles et 84 suspects potentiels, tous domiciliés en Suisse. Des preuves et des données d'accès ont été traitées et évaluées à cette occasion et les dossiers des cas suspects ont été transmis aux autorités cantonales de poursuite pénale.

En outre, le commissariat a constitué des dossiers à propos d'une centaine d'autres suspects domi-

iliés en Suisse et les a ensuite transmis aux services de police compétents afin qu'ils entreprennent les démarches nécessaires.

Ces dossiers ont abouti presque sans exception à des procédures judiciaires avec condamnation des suspects.

Dans trois opérations de grande envergure suite auxquelles des autorités de poursuite pénales étrangères ont transmis 326 adresses IP à la Suisse, le commissariat n'a pas pu donner suite aux demandes. Soit les adresses IP dataient de plus de six mois et ne pouvaient donc plus être identifiées car les fournisseurs d'accès en Suisse ne sont pas tenus de les conserver passé ce délai, soit le matériel photo et vidéo ne permettait pas, juridiquement, de conclure à un comportement réunissant des éléments constitutifs d'infraction suffisants, susceptible d'être poursuivi pénalement. Dans un cas, les indices concernant les heures d'accès ont laissé une certaine marge d'interprétation de sorte qu'il a été impossible de déterminer une heure exacte et de ce fait un utilisateur.

ANALYSE DE MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO. Internet offre en permanence des possibilités de diffusion de matériel photo et vidéo toujours plus performantes et conviviales. Ces possibilités sont aussi à la portée des auteurs d'infractions. Ainsi, certains fichiers comme les images d'enfants abusés sont souvent publiées au niveau mondial, ce qui rend encore plus difficile l'identification des criminels et des victimes.

Grâce à l'accès direct à la banque de données gérée par INTERPOL Lyon «International Child Sexual Exploitation-Database» (banque de données ICSE), les collaborateurs du commissariat tout comme les experts de 29 pays peuvent contrôler en ligne si des fichiers de pornographie enfantine sont déjà connus dans d'autres pays et si des victimes et des criminels ont éventuellement été déjà identifiés. Les autorités cantonales de poursuite pénale ont pu, par l'intermédiaire de fedpol, soumettre les photos qu'elles avaient saisies à une comparaison dans la banque de données.

Les autres pays INTERPOL disposent d'un accès indirect à la banque de données dans laquelle actuellement des photos d'environ 2500 victimes identifiées (dont 36 de Suisse) et presque 1400 auteurs (dont 19 de Suisse) sont déposées.

RÉSEAUX. Le commissariat participe à la réunion annuelle du groupe spécialisé d'INTERPOL sur la criminalité contre l'enfance ainsi qu'au fichier d'analyse «Twins» d'Europol, qui soutient les autorités dans

leur lutte contre les abus d'enfants et dans l'échange d'informations.

En outre, deux fois par an, le commissariat organise une conférence du groupe de travail interdisciplinaire ONG/Autorités de poursuite pénale concernant l'abus sexuel d'enfants («AG Kindsmisbrauch»). Mis sur pied il y a dix ans, ce groupe est composé de représentants d'autorités de poursuite pénale et d'organisations non gouvernementales; il vise une collaboration interdisciplinaire renforcée et un échange d'informations rapide.

Une collaboration étroite lie également le commissariat et le SCOCI. Ainsi, le commissariat a participé à la mise sur pied d'un fichier national des données et des valeurs de hash.

TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS.

Depuis septembre 2008, fedpol offre la possibilité de communiquer des faits suspects en rapport avec le tourisme sexuel impliquant des enfants au moyen d'un formulaire à remplir sur Internet. Depuis le lancement de ce service, 20 communications ont été enregistrées. Les autorités allemandes et autrichiennes ont suivi l'exemple suisse et ont introduit en 2010 une possibilité d'annonce similaire (adresse électronique). A l'occasion de la session de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant en novembre 2011 à Berne, les discussions ont porté entre autres sur l'opportunité de mettre en lien les possibilités de communication disponibles au niveau international par l'intermédiaire d'un accès Internet commun.

[Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 4 Police administrative et soutien policier/Mesures contre la cybercriminalité.](#) > page 67

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8.](#) > page 29

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants apporte son soutien à la Confédération, aux cantons et aux institutions étrangères dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Il a comme priorité absolue l'échange d'informations de police judiciaire dans les meilleurs délais. En 2011, le commissariat a reçu près de 4800 communications (2010: 5700) qu'il a analysées, exploitées et complétées par ses propres informations, avant de les transmettre à des services suisses et étrangers.

Ces communications ont abouti à 39 cas nécessitant une coordination et ayant fait l'objet d'un

traitement plus approfondi (2010: 63). Dans le cadre de l'échange d'informations de police judiciaire, 25 autres cas nécessitant un travail de coordination ont été traités.

Par rapport à l'année précédente, on constate une nouvelle augmentation du nombre de communications relatives aux précurseurs chimiques et au trafic illégal de médicaments et de produits dopants. A ce sujet, l'échange d'informations avec le Corps des gardes-frontière, les autorités de poursuite pénale cantonales et étrangères, Swissmedic et l'Office fédéral de la santé publique a été encore amélioré.

COLA. 14% des communications concernaient le projet COLA (2010: 28%). Dans le cadre de ce projet, les corps de police des cantons et des villes opèrent de manière ciblée depuis plus de trois ans, en collaboration avec le Corps des gardes-frontière et la PJF, contre les réseaux africains actifs dans le trafic de cocaïne. Plus de 260kg de cocaïne ont été placés sous séquestre, plusieurs milliers de francs saisis et plus de 200 personnes arrêtées. Ce projet a aussi pour objet de trouver et de confisquer les valeurs patrimoniales issues du trafic de stupéfiants.

Le projet COLA a été transmis le 31 décembre 2011 à la coopération opérationnelle entre les cantons et la Confédération.

OPÉRATIONS MENÉES À L'ÉCHELLE MONDIALE.

Les drogues de synthèse comme les amphétamines, la méthamphétamine et l'ecstasy sont fabriquées dans des laboratoires clandestins à partir de substances indispensables à cette fabrication, les précurseurs chimiques. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) de l'Organisation des Nations Unies, dont le siège est à Vienne, appelle tous les gouvernements à lutter ensemble contre l'abus de substances stimulantes de type amphétamines. Il invite tous les pays concernés à participer au projet Prism, un projet d'envergure mondiale visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs dont les trafiquants ont besoin pour la fabrication clandestine de stimulants de type amphétamine.

Un second projet, nommé «Cohesion», a pour but de combattre le détournement des précurseurs et autres produits chimiques utilisés par les trafiquants dans la fabrication de cocaïne et d'héroïne.

Les équipes spéciales chargées des projets Prism et Cohesion mettent sur pied des mécanismes et des opérations permettant une lutte efficace contre le trafic et le détournement des produits chimiques précurseurs. La PJF participe à ces deux équipes en qualité

d'observatrice et en 2011, la PJF et Swissmedic ont participé à une opération menée dans le cadre du projet Prism.

AMÉLIORATION DES MESURES DE CONTRÔLE DANS LES AÉROPORTS. Le groupe «Pompidou» est un forum multidisciplinaire actif sur le plan européen. Il est composé de décideurs, d'experts et de scientifiques et a pour but l'échange d'informations dans le domaine des abus liés aux stupéfiants et du trafic de drogue. Il a été constitué en 1971, à l'initiative de Georges Pompidou, alors président de la République française, et est intégré au Conseil de l'Europe depuis 1980. Actuellement, il compte 35 Etats membres; le Maroc et la Macédoine l'ont rejoint en 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la PJF préside le Groupe Aéroports, qui réunit des représentants des polices, des douanes et des gardes-frontière et dont l'objectif est d'améliorer et d'harmoniser les mesures de contrôle dans les aéroports européens et le contrôle du trafic de drogue sur tous les vols commerciaux sauf le transport aérien régulier et affrété (aviation générale) ainsi que d'intégrer les douze pays du Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (le réseau MedNET) dans ses activités. Les activités et conférences prévues jusqu'en 2014 permettront aux autorités policières, douanières et frontalières, aux organisations internationales et aux organes de surveillance d'échanger des informations et de dégager des tendances.

SAISIES DE DÉRIVÉS D'AMPHÉTAMINES. La Suisse participe au projet «Système européen de profilage des drogues», lancé en 2010, qui vise la saisie de dérivés d'amphétamines et rassemble la Suède, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Belgique, la France et Europol. Ce projet a pour but, au niveau européen, d'établir le profilage de l'amphétamine et de l'ecstasy, puis d'étendre cette méthode de traçabilité à d'autres stupéfiants tels que la cocaïne et l'héroïne. Il s'agit surtout d'améliorer et d'harmoniser, sur le plan européen, les méthodes d'analyse ainsi que la collaboration entre les experts médico-légaux et les autorités de police. Limité à trois ans, ce projet est coordonné par la police nationale néerlandaise, en collaboration avec l'Institut de médecine légale des Pays-Bas. Par sa participation, la Suisse entend adhérer aux normes internationales, ce qui profite aussi au profilage chimique (la traçabilité) des stupéfiants en Suisse.

NOUVELLE COMPÉTENCE. La nouvelle loi sur les stupéfiants et la révision de l'ordonnance sur le con-

trôle des stupéfiants sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. L'Office fédéral de la police compétent en matière d'exportation ou d'importation de substances soumises à contrôle qui ont été saisies. L'Office central de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants a notamment la compétence d'autoriser et d'organiser, sur demande, la circulation d'échantillons saisis dans le cadre d'une enquête menée avec un pays étranger.

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS. Le nouveau tableau des matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants permet de lutter contre le marché grandissant des designer drugs (drogues de synthèse dites drogues sur mesure) ou des produits chimiques de recherche. Il permet de soumettre plus rapidement à la législation sur les stupéfiants des drogues potentiellement dangereuses pour la santé. L'établissement d'une liste des nouvelles substances a pour objectif la lutte contre le trafic de stupéfiants et non pas la limitation de l'utilisation des produits chimiques pour la recherche ou pour l'industrie.

[Vous trouvez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 3.](#) [> page 19](#)

Coordination en matière de fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie fausses ou falsifiées. Il apporte son soutien aux enquêteurs des corps de police des cantons et de la PJF et coordonne les cas complexes entre les cantons concernés et les autorités étrangères de poursuite pénale.

Les procédures pénales dans le domaine de la fausse monnaie sont en principe menées sous la direction du MPC.

La prévention constitue une part importante de la stratégie visant à lutter contre la fausse monnaie. Elle consiste en des mises en garde à l'intention des instituts financiers et des médias et en l'échange d'informations, principalement avec la Banque nationale suisse, les services de sécurité des banques, les entreprises privées proposant des produits ou des pièces utilisés dans l'impression de billets de banque ainsi qu'avec les fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie et les entreprises de traitement des pièces et des billets.

En 2011, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de 14 847 pièces de monnaie et coupures de 27 devises différentes (en 2010, 21 773 monnaies et billets de banque de 18 devises différentes), dont 219 étaient vraies, 12 066 se sont révélées être des contrefaçons et 2 562 n'étaient pas vraies, mais ne constituaient pas non plus des contrefaçons (par ex. contrefaçons fantaisistes). En tout, 5 262 communications concernant des contrefaçons ont été transmises au commissariat, soit un chiffre pratiquement similaire à celui de l'année précédente (2010: 5 252). En outre, le commissariat a traité 97 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger. Il s'agissait là de communications faites par INTERPOL et Europol.

STATISTIQUES			
Année	2011	2010	2009
• Dénonciations enregistrées	5 262	5 252	5 488
• Communications d'INTERPOL et d'Europol en relation avec des faux saisis	97	181	120
• Devises ayant fait l'objet de vérifications	27	18	21
• Billets de banque et pièces saisis – dont billets et pièces authentiques	14 847 219	12 311 207	20 791 3 365
• Rapports au MPC en vue de la délégation de la procédure aux cantons	132	227	264
• Rapports au MPC en vue de la suspension de la procédure – contre les suspects	162	244	306
– contre inconnu* (= procédure ouverte, puis suspendue)	3 655	3 300	4 103

* La plupart des procédures suspendues contre inconnu concernait des contrefaçons repérées comme telles par des banques.

CHF. En tout, 6 468 faux billets de banques et fausses pièces de monnaie suisses ont été saisis en 2011, ce qui constitue une augmentation de 3% (2010: 6 278); ils représentent une valeur totale de 439 631 francs suisses.

Au cours des dernières années, près de 4 000 faux billets de banque suisses en moyenne ont été falsifiés et près de 500 000 faux francs suisses en moyenne circulaient. Cette somme ne pèse guère face au montant en espèces de quelque 47 milliards de francs suisses qui se trouvent en circulation. Il n'y a donc pas eu lieu ou il n'y a pas lieu de craindre un impact sérieux ou d'autres incidences sur l'économie suisse.

EURO. En 2011, le nombre des fausses coupures d'euros a diminué (1 977, contre 3 967 en 2010), leur valeur totale atteignant 135 905 euros. Cette tendance à la baisse a été observée dans presque tous les

pays d'Europe sans que l'on puisse en déterminer avec certitude les raisons.

USD. Pendant l'année sous revue, la quantité de contrefaçons de dollars américains (billets et pièces) a augmenté de 37% pour atteindre un montant de 215 117 dollars. Les 2 228 faux billets libellés en dollars américains saisis en 2011 correspondent à la valeur moyenne de ces dix dernières années.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 6. > page 26

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Criminalité générale et délits financiers

Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière soutient les services partenaires en Suisse et à l'étranger par l'échange d'informations de police judiciaire.

Durant l'année sous revue, l'échange d'informations a augmenté dans les domaines de l'escroquerie à la carte bancaire (skimming, +15%) et de l'escroquerie (+10%) ainsi que des vols et des cambriolages (+5%). Pour ce qui est du commerce illégal de biens culturels, on a également enregistré une augmentation de l'échange d'informations. C'est un domaine dans lequel la Suisse fait souvent office de pays de transit.

En outre, le commissariat traite les communications relatives aux personnes disparues ou aux ressortissants suisses victimes d'enlèvement à l'étranger. Les collaborateurs travaillent étroitement avec les cantons concernés, le DFAE et la Division principale Coopération policière internationale de fedpol.

Recherches ciblées et groupe d'engagement

Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement effectue des recherches ciblées pour le compte de divers partenaires en Suisse et à l'étranger et se tient à disposition pour les engagements à haut risque. Il est également chargé de la formation et du perfectionnement en matière de police de sécurité des collaborateurs de fedpol.

RECHERCHES CIBLÉES. Les recherches ciblées consistent à rechercher et arrêter des auteurs d'infractions en fuite signalés au niveau national ou international. En 2011, le commissariat a ouvert quinze nouveaux cas de recherches ciblées (2010: 13), dont sept ont été clos avec succès (2010: 11). Dans six cas, des personnes ont été appréhendées en Suisse. La coopération menée au niveau international a, quant à elle, permis d'arrêter cinq autres personnes à l'étranger. Dans neuf affaires complexes, les services partenaires en Suisse et à l'étranger ont reçu le soutien de fedpol. Les mandats ont été neuf fois la PJJ, onze fois l'Office fédéral de la justice et huit fois une autorité cantonale.

Dans le cadre de l'entraide administrative, le commissariat a apporté son aide aux polices cantonales des cantons de SG, TG, ZH, BE, AG, LU, FR, NE et GE. Huit opérations de recherches communes ont été menées avec la seule police cantonale bernoise. Dans le cas de demandes d'entraide judiciaire ou administrative, des recherches ciblées ont été menées en coopération avec l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la République tchèque, la Serbie, l'Espagne, le Vénézuéla, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

GROUPE D'ENGAGEMENT. En tant que groupe d'engagement, le commissariat est à la disposition de la PJJ lors d'interventions à haut risque non planifiables et met à sa disposition son armement, son matériel d'intervention spécialisé et ses connaissances.

En 2011, les collaborateurs du commissariat ont participé à 19 interventions de police judiciaire. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre de procédures d'enquête menées au niveau fédéral ou dans le cadre du soutien accordé aux cantons. A ces occasions, le commissariat a:

- procédé à 14 arrestations,
- coordonné 4 interventions,
- accompagné 23 transports de détenus,
- mené à bien 5 mandats de surveillance,
- exécuté 2 mandats d'amener,
- accompli 8 mandats de protection,
- coopéré à 21 interventions des enquêteurs de la PJJ.

Le commissariat a été amené à collaborer directement et à plusieurs reprises avec huit cantons. Dans le cadre de diverses procédures fédérales, deux rapatriements ont été effectués à partir d'Etats tiers, amenant les collaborateurs du commissariat à se rendre en France et en Slovénie.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT EN MATIÈRE DE POLICE DE SÉCURITÉ. En 2011, 325 collaborateurs de la PJJ, de la CPI et du SFS ont suivi des cours d'instruction consacrés aux mesures de contrainte, aux mesures de protection personnelle, à la tactique policière d'intervention et à l'utilisation des armes à feu. Les cours ont eu lieu au centre de formation de fedpol en matière de police de sécurité, ainsi que dans des centres externes de formation à proximité des antennes de l'office à Zurich, Lugano et Lausanne. Outre les modules de base, des cours additionnels ont été organisés pour les unités spéciales comme Observation, Protection des personnes ou Investigation secrète. Au moins deux collaborateurs du commissariat ont œuvré en tant qu'instructeurs pendant 140 jours de formation. En plus de la planification et de l'organisation concrète des cours ainsi que du controlling en l'occurrence requis, le commissariat a administré l'ensemble de l'infrastructure des cours.

Observations

Les commissariats de la Division Observation sont chargés des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

ENGAGEMENTS LIÉS À DES MANDATS D'OBSERVATION. Les mandats d'observation ont diminué de 15% en 2011 (358, contre 423 en 2010). 41 de ces mandats (soit 11,5%) ont été effectués à la demande de tiers, un nombre légèrement supérieur à celui de l'année 2010 (37 engagements).

Le Commissariat Techniques d'observation a utilisé de manière ciblée des moyens d'intervention techniques pour 48 mandats d'observation; il s'agissait de préparer ou d'appuyer des missions d'observation.

ENGAGEMENTS ET AFFAIRES OPÉRATIONNELLES			
	2011	2010	2009
• Nombre d'affaires opérationnelles	49	34	40
• Nombre total d'engagements	358	423	450

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE			
Région	2011	2010	2009
• Région Berne-Mittelland-Bâle	73	72	118
• Suisse romande, Valais	69	138	122
• Tessin, Grisons	34	31	81
• Zurich-Suisse orientale	182	182	129

En application des accords bilatéraux de coopération policière et en exécution de la Convention d'application de l'accord de Schengen, les observateurs de la PJF ont effectué huit interventions transfrontalières, à savoir quatre en France, trois en Allemagne et une en Italie. Dans cinq autres cas, des mesures de soutien ont été dispensées en faveur de groupes d'observation étrangers autorisés à opérer en Suisse.

ENGAGEMENTS D'INSTALLATIONS MOBILES. Les engagements du Commissariat Installations mobiles portent essentiellement sur des mesures techniques complexes, mises en place à moyen et long termes, en conformité avec le code suisse de procédure pénale.

Durant l'année sous revue, le Commissariat Installations mobiles a mis en place 115 surveillances techniques (2010: 106).

L'augmentation du nombre d'engagements est due pour une part au renforcement des effectifs du commissariat. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau code suisse de procédure pénale a permis d'améliorer le déroulement des procédures administratives en matière d'octroi d'autorisations.

Analyse

La Division Analyse est le centre d'analyse et de rédaction des rapports de fedpol. Elle effectue des analyses d'ordre général dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, du terrorisme et de l'extrémisme (violent).

Elle établit des rapports de police judiciaire (modes opératoires, profils de délinquants, etc.) et, au moyen de l'analyse criminelle opérationnelle et d'enquêtes préliminaires, soutient les unités d'enquête de la PJF en leur fournissant des recommandations et des renseignements importants, ainsi que des indications sur la procédure à lancer.

CRIME ORGANISÉ, CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE, CORRUPTION, BLANCHIMENT D'ARGENT. Le Commissariat I est chargé de l'élaboration des rapports dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, de la corruption et du blanchiment d'argent. Selon le mandat donné, les rapports s'adressent aux unités d'enquête de la PJF, aux autorités cantonales de poursuite pénale ou au DFJP. Le commissariat est en outre chargé de la rédaction de la partie du

rapport d'activité de fedpol traitant de l'analyse de la situation et de la contribution suisse au rapport d'Europol sur le crime organisé (EMCO, Evaluation de la menace que représente le crime organisé).

TERRORISME, CRIMINALITÉ EN RELATION AVEC LA PROTECTION DE L'ÉTAT. Le Commissariat II est responsable des analyses et des rapports en matière de police judiciaire et de politique de sécurité concernant le terrorisme et la criminalité en relation avec la protection de l'Etat. Il apporte ainsi son soutien d'une part au MPC et aux enquêtes de la PJF relatives au terrorisme et à la protection de l'Etat et élabore d'autre part des rapports de situation axés sur la poursuite pénale à l'intention de fedpol et du DFJP.

En 2011, il a contribué, toujours sous la forme de rapports d'analyse, à différentes opérations de la PJF sur mandat du MPC.

ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. Le Commissariat III est chargé de l'analyse criminelle opérationnelle. En sa qualité de centre de compétence suisse en la matière, il organise également, aux niveaux national et international, des cours de formation traitant de cette thématique. En 2011, il a été associé à 35 procédures d'enquête (2010: 36). 27% des procédures concernaient des organisations criminelles, 29% des affaires de blanchiment d'argent et 15% des infractions en rapport avec la protection de l'Etat. Les 17% restants avaient trait à la criminalité économique, à des infractions à la loi sur les stupéfiants et au chantage. Le Commissariat III a également participé à quatre procédures cantonales.

STRUCTURES CRIMINELLES. Le Commissariat IV s'occupe d'informations relatives aux infractions et aux organisations criminelles. Il s'agit avant tout de mettre au jour des structures criminelles afin de confirmer des soupçons initiaux à l'encontre de personnes ou d'organisations dans la perspective de l'ouverture d'une enquête.

FORMATION EN MATIÈRE D'ANALYSE CRIMINELLE. Le nouveau concept de formation et d'engagement en matière d'analyse a été mis en œuvre en 2009 dans toute la Suisse. Il comporte trois catégories d'analystes qui se différencient par la nature de leurs tâches. Ce concept vise à établir l'analyse criminelle opérationnelle en Suisse afin que notre pays dispose d'un nombre suffisant de spécialistes à même d'utiliser les méthodes d'analyse de cas. Une enquête en

ligne a été effectuée en 2011 auprès de 525 participants au cours et de leurs supérieurs hiérarchiques directs dont les résultats en matière de satisfaction, efficacité, utilité et degré de mise en œuvre peuvent être résumés ainsi:

75% des personnes interrogées ont considéré qu'il était nécessaire de déclarer le cours de base obligatoire pour tous les enquêteurs. 86% considèrent que les connaissances acquises dans les cours de base et les cours spécifiques peuvent être appliquées partiellement à fréquemment dans leurs tâches quotidiennes. Toutes les personnes interrogées trouvent que ces cours doivent être maintenus à l'avenir.

La Commission de police judiciaire suisse a été informée des résultats de cette enquête en novembre 2011 et a donné son accord à la poursuite de la mise en œuvre du modèle. Le prochain cours spécialisé du niveau II aura lieu du 19 au 30 novembre 2012.

Formation

Les collaborateurs de fedpol suivent diverses formations spécialisées et de conduite afin d'accomplir avec succès leurs tâches de police judiciaire.

COURS DE CONDUITE POUR LES OFFICIERS DE POLICE (CC III). Ce cours, organisé sous forme de modules, s'étale sur une période deux ans et est suivi en parallèle à une activité professionnelle. Il aborde des thèmes majeurs touchant à la conduite des interventions, à la gestion des tâches d'exploitation et à la compétence sociale et s'adresse au troisième niveau de conduite. Il est désormais possible de terminer cette formation avec le diplôme intitulé «Certificate of Advanced Studies» (CAS) CC III. La tenue et l'organisation du CAS CC III est du ressort de l'Institut suisse de police (ISP), en collaboration avec la Haute école de Lucerne. Actuellement, trois collaborateurs de la PJF et un collaborateur de la Division principale Services suivent ce cours.

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPÉRIEUR. Depuis l'introduction de l'examen professionnel supérieur de policier en 2007, le domaine couvrant la formation et le perfectionnement en matière de police s'est élargi et propose désormais, parallèlement au certificat de policier, une formation professionnelle supérieure sanctionnée par un brevet fédéral. Pour obtenir ce brevet, les candidats doivent prouver qu'ils ont les capacités requises en matière de conduite et de méthodique de formation, qu'ils disposent de connaissances

policieres spécialisées et qu'ils ont approfondi l'un de ces domaines. Les compétences acquises doivent leur permettre d'accéder à des postes de cadre intermédiaire, de travailler dans la formation ou le perfectionnement ou de mener à bien des tâches spéciales. En 2011, sur les quatorze candidats, treize ont réussi l'examen.

CAS EN INVESTIGATION FINANCIÈRE. Depuis 2000, les enquêteurs de la PJF peuvent suivre une formation et des cours de perfectionnement en matière de lutte contre la criminalité économique au CCFW (Kompetenzzentrum Forensik und Wirtschaftskriminalistik) de la Haute école de Lucerne et à l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion ARC à Neuchâtel. Ce cours s'adresse aux membres des corps de police qui traitent les gros dossiers touchant à la criminalité économique, notamment aux infractions contre le patrimoine, aux faillites frauduleuses et aux faux dans les titres. L'enseignement dispensé aux participants est spécifiquement orienté sur le droit et l'économie de sorte qu'ils sont ensuite capables de traiter de manière indépendante les cas en question. Des spécialistes de la PJF interviennent en tant qu'enseignants dans ce cours et présentent en particulier les aspects pratiques de la lutte contre la criminalité économique et des valeurs séquestrées.

Actuellement, six collaborateurs de la PJF suivent ce cours en allemand en vue de l'obtention du Certificate of Advanced Studies (CAS) de la Haute école de Lucerne en investigation financière (CAS IF). En outre, en 2011, trois collaborateurs de la PJF ont terminé avec succès ce cours de perfectionnement donné en français à Neuchâtel et obtenu également le CAS IF.

CAS EN SCIENCES FORENSIQUES. En 2011, un collaborateur a obtenu le Certificate of Advanced Studies en sciences forensiques. Le cours en question, organisé par le CCFW, s'adresse aux avocats ainsi qu'aux policiers bénéficiant d'une longue expérience professionnelle. Les participants y acquièrent des connaissances spécifiques en procédure pénale, en conduite des procédures, en criminalistique ainsi qu'en médecine et psychiatrie légales. Ce cours permet ensuite aux diplômés de faire face aux situations d'agression et de mettre en place les mesures nécessaires. ●

Les données statistiques concernant la police judiciaire sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

2 Police de sécurité

Les tâches de police de sécurité de fedpol sont assumées par la Division principale Service fédéral de sécurité.

Sécurité des personnes

La Division Sécurité des personnes ordonne et coordonne des mesures de protection en faveur des personnes de la Confédération, des personnes et des installations jouissant d'une protection en vertu du droit international public, à bord d'aéronefs suisses et dans certains aéroports à l'étranger.

VISITEURS ÉTRANGERS. Le Commissariat Sécurité des visiteurs étrangers veille à la sécurité des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public lors de conférences, de visites d'Etat, de visites professionnelles et de séjours privés en Suisse.

Un grand nombre de conférences ont été tenues en 2011; elles ont requis la prise et la coordination de mesures de sécurité en faveur de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. Il convient de mentionner en particulier les visites officielles de représentants de l'Espagne et de l'Inde, les conférences du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'OMC à Genève, l'Union interparlementaire à Berne (UIP), le Forum économique mondial à Davos ainsi que la rencontre du Groupe Bilderberg à St-Moritz. Au total, des évaluations de la menace ont été réalisées pour 447 personnes protégées en vertu du droit international public, et ce surtout pour des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres et des membres de familles royales (2010: 350). Dans 201 cas (2010: 228), des dispositifs de protection des personnes ont été mis en place et coordonnés. > Graphique 7

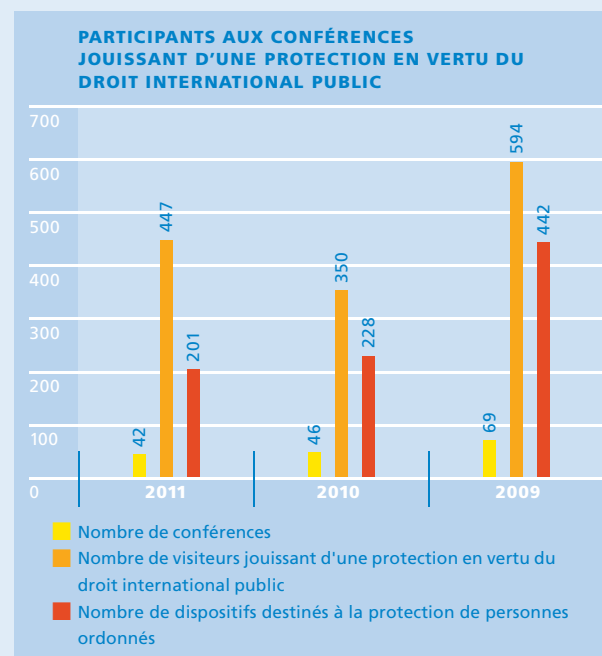
Outre les participants aux conférences, 1102 autres personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ont visité la Suisse en 2011 (2010: 1040), parmi lesquelles 327 ont bénéficié de mesures de protection (2010: 252).

MAGISTRATS ET REPRÉSENTATIONS ÉTRANGÈRES.

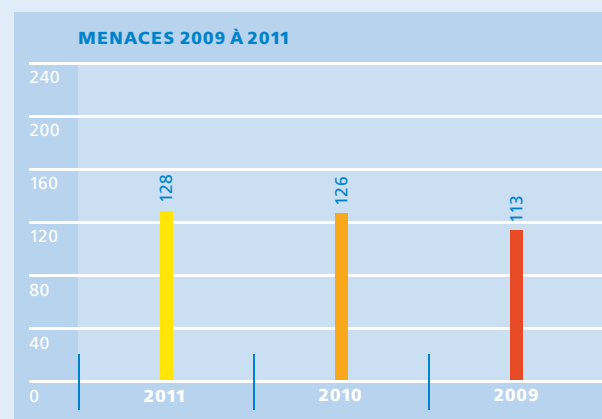
Le Commissariat Sécurité des magistrats et des représentations étrangères est chargé de la protection des conseillers fédéraux, de la chancelière de la Conféd-

ration et d'autres magistrats, des parlementaires fédéraux dans l'exercice de leur fonction, des autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs) et d'employés de la Confédération. Il assure aussi la sécurité des représentations étrangères accréditées, de leur personnel protégé en vertu du droit international public et du personnel des organisations internationales.

Durant l'année 2011, 128 menaces contre des magistrats, des employés de la Confédération et des collaborateurs de représentations diplomatiques ont



Graphique 7.



Graphique 8.

nécessité des analyses de situation et des évaluations des risques (2010: 126) et, au besoin, l'élaboration de stratégies de protection et la prise de mesures de sécurité (> Graphique 8). Dans cinq cas, des mesures de sécurité ont dû être prises pour des membres de l'Assemblée fédérale. De même, certains procès devant le Tribunal pénal fédéral ont requis d'importantes mesures de sécurité.

Le commissariat a réalisé des analyses de risques pour 773 rendez-vous privés et publics de magistrats (2010: 651) et ordonné les mesures de sécurité nécessaires auprès des corps de police compétents.

Par ailleurs, il a traité 897 affaires concernant des aspects sécuritaires en faveur de représentations diplomatiques étrangères (2010: 729), dues avant tout à des événements survenus dans les pays d'origine.

GARDES DE SÛRETÉ DANS L'AVIATION. Le Commissariat Gardes de sûreté dans l'aviation est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement des agents de sécurité à bord des aéronefs suisses du trafic aérien international commercial (air marshals) et dans certaines escales à l'étranger (ground marshals).

Plusieurs cours ont permis de former des agents de sécurité à bord et au sol et de les préparer en vue de leur affectation.

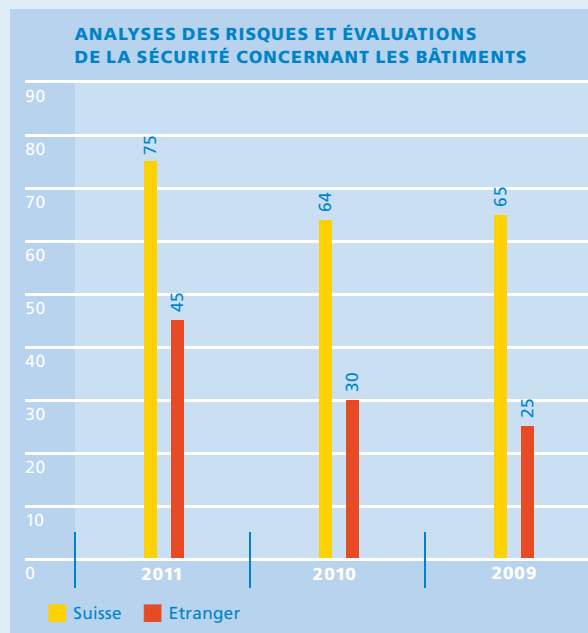
Sécurité des bâtiments

La Division Sécurité des bâtiments assure la sécurité architectonique et technique des bâtiments de l'administration fédérale civile, le contrôle des accès, la surveillance de bâtiments fédéraux particuliers et le fonctionnement du système d'alarme de la Confédération.

CENTRALE D'ALARME. La Section Management de la sécurité des bâtiments assume la formation, la planification du personnel et son engagement dans le domaine de la protection des bâtiments, de même que la gestion des alarmes et l'exploitation de la centrale d'alarme de la Confédération.

Les déclenchements d'alarmes parvenus à la centrale d'alarme de la Confédération ont conduit à l'engagement des forces d'intervention (police, pompiers, services de secours) à 280 reprises (2010: 259).

Le Service Planification et engagement examine à l'intention des Forces aériennes les demandes de la police en vue des engagements des hélicoptères mili-



Graphique 9.

naires à des fins de formation et en vue d'engagement réels. Ainsi, 156 heures de vol ont été autorisées pour la formation des corps de police et neuf engagements réels ont été appuyés (2010: 16). La diminution des heures de vol par rapport à l'année précédente (2010: 301 heures) est due au fait que depuis le 1^{er} janvier 2011, les engagements des hélicoptères pour les cours de formation de l'Institut suisse de police sont traités directement par l'Institut.

SÉCURITÉ DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Sécurité des biens immobiliers est responsable de la sécurité des biens immobiliers de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux, les biens des employés de la Confédération menacés et les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore les stratégies de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et procède aux évaluations de sécurité pour les bâtiments des organisations internationales en Suisse. De plus, elle garantit la sécurité physique des données et la protection des installations informatiques de l'administration fédérale.

Durant l'année sous revue, la section a procédé à 120 analyses de risques et évaluations de sécurité, 75 pour des bâtiments en Suisse et 45 pour des bâtiments de la Confédération à l'étranger (> Graphique 9). La définition des normes de sécurité applicables aux bâtiments de l'administration fédérale et aux biens immobiliers de la Confédération à Berne



SÉJOUR EN TOUTE SÉCURITÉ. fedpol veille à ce que les personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public séjournent en toute sécurité en Suisse lors de conférences, de visites d'Etat, de visites professionnelles et de séjours privés (Photo: La Présidente indienne Pratibha Devisingh Patil lors de sa visite d'Etat à Berne en octobre 2011).

était prioritaire en 2011 également. En effet, outre de nombreuses manifestations sur la Place fédérale et de multiples visites internationales, il a fallu tenir compte des importantes transformations de bâtiments de l'administration fédérale et des déménagements qu'ils impliquent. Par ailleurs, la section effectue des contrôles de sécurité et élabore des propositions d'amélioration (stratégies de sécurité).

Par ailleurs, les préposés à la sécurité des départements et offices civils fédéraux ont été conseillés quant aux aspects sécuritaires techniques et organisationnels; ils sont été également secondés dans le cadre d'exercices d'évacuation. Outre les cours portant sur la détection d'envois postaux contenant éventuellement des explosifs, quelque 500 nouveaux responsables d'étage ont été instruits de manière cen-

tralisée; ainsi, au cours des quinze dernières années, plus de 5000 personnes ont été formées afin de remplir leur fonction.

PROTECTION DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile, ainsi que de la loge du Centre de presse de la Confédération. Cette section est en outre chargée de la sécurité du Palais du Parlement et des contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Elle s'occupe également du Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (MPC et PJF).

En 2011, le Palais du Parlement a reçu la visite de plus de 94 072 personnes, soumises à un contrôle poussé à l'entrée (détecteur de métal et appareil à rayons x), contre 95 957 visiteurs en 2010. Lors de ces contrôles, 22 objets interdits ont été saisis (2010: 20), comme des couteaux papillon, des matraques et des coups de poing américains, et 20 personnes ont été arrêtées et remises à la police (2010: 28). De plus, 273 visites spéciales ont été organisées dans le Palais du Parlement pour 7262 personnes, également soumises aux contrôles.

Les collaborateurs du service de nuit sont intervenus à 2954 reprises dans des cas relevant de la sécurité comme des fenêtres laissées ouvertes ou des portes non fermées à clé (2010: 2553).

Dans le Centre d'audition, la section a assuré la sécurité d'un total de 652 auditions, comparutions et présentations (2010: 592). La plupart des auditions ont été menées par le MPC et par la PJF.

GESTION ET DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Gestion et développement est responsable de la direction, de la coordination et de la mise en relation d'affaires et de projets complexes concernant plusieurs domaines.

Il s'est occupé en particulier de questions structurelles, de divers projets et des tâches administratives, techniques et organisationnelles qui leur étaient liées.

EVALUATION DE LA MENACE. Le Domaine Évaluation de la menace a comme objectif, à travers ses activités de renseignement et d'analyse, de fournir la documentation de base permettant au SFS de prendre les mesures et décisions voulues. Il suit les développements relatifs à la sécurité, recherche et rassemble des informations et prépare des rapports de situation et des analyses des menaces.

En 2011, ce domaine a élaboré 443 évaluations des risques pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères (2010: 498). Il a en outre rédigé divers rapports et évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger et concernant la sécurité dans le transport aérien. ●

Conduite et analyse

La Division Soutien à la conduite du Service fédéral de sécurité coordonne et traite les dossiers du département, du Conseil fédéral et du Parlement. Elle négocie avec les cantons et les villes les contreparties financières des services de police effectués en faveur de la Confédération et elle élabore des accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité.

DROIT. Le Domaine Droit traite les questions juridiques du ressort du SFS et participe aux différents travaux législatifs.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, chap. 10. > page 33

Les données statistiques concernant la police de sécurité sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

3 Coopération policière internationale

Les tâches de fedpol dans le domaine de la coopération policière internationale sont assumées par la Division principale Coopération policière internationale.

Coopération bilatérale

La coopération policière de la Suisse au niveau international repose pour l'essentiel sur des accords bilatéraux. Actuellement, la Suisse a ratifié des accords de coopération avec quatorze Etats, dont cinq Etats voisins.

Ces accords règlent en particulier l'échange bilatéral d'informations et permettent les opérations transfrontalières. Leur mise en œuvre repose sur des protocoles additionnels et des manuels contenant des commentaires explicatifs sur leur contenu. Par ailleurs, l'organisation de rencontres régulières entre les autorités compétentes garantit l'application uniforme des dispositions des accords.

FRANCE. En décembre 2011, des experts se sont rencontrés à Paris et fait le point sur la mise en œuvre de l'accord du 9 octobre 2007 entre la Suisse et la France relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière. Conformément à l'accord de Schengen, la France autorise désormais les livraisons contrôlées transfrontalières sans qu'une convention spécifique du type de la convention existant entre la Suisse et l'Italie depuis le 17 novembre 2009 soit nécessaire; cette autorisation est l'un des résultats qualifié d'important de la coopération entre les deux pays.

ITALIE. fedpol et le directeur général adjoint italien de la sécurité publique ont signé le 4 mars 2011 à Lugano un protocole pour le renforcement de la coopération, le but étant de lutter contre le crime organisé et de retrouver des valeurs patrimoniales d'origine illégale. Le 5 mai 2011, une rencontre a eu lieu entre le directeur de l'Office fédéral de la police et son homologue italien. Ils ont convenu d'entretiens exploratoires dans la perspective d'un renouvellement de l'accord du 10 septembre 1998 entre la Suisse et

l'Italie afin d'intensifier la coopération bilatérale des autorités policières et douanières.

AUTRICHE ET LIECHTENSTEIN. Le Conseil fédéral a décidé le 7 septembre 2011 de réviser l'accord trilatéral sur la coopération policière avec l'Autriche et le Liechtenstein. Au printemps 2011, dans le cadre d'une audition, les cantons avaient expressément approuvé ce projet de révision. Deux cycles de négociations ont permis d'établir un nouvel accord, dont la signature est prévue en 2012.

LIECHTENSTEIN. La Suisse et le Liechtenstein entendent continuer à régler le plus simplement possible, à certaines conditions, la circulation transfrontalière des armes à feu entre les deux Etats après l'adhésion du Liechtenstein à l'espace Schengen. Le Conseil fédéral et le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein se sont mis d'accord sur un traité en la matière. Il est appliqué provisoirement depuis le 19 décembre 2011.

ALLEMAGNE. Au cours de l'année sous revue, l'accord de coopération policière entre la Suisse et l'Allemagne, en vigueur depuis 2002, a été évalué avec la participation des polices cantonales et du Corps des gardes-frontière. Des représentants de la Suisse et de l'Allemagne ont décidé, au cours d'une rencontre qui a eu lieu en octobre 2011 à Berlin, de statuer sur une future révision au plus tôt en 2013.

BULGARIE. La Bulgarie s'est jointe en décembre 2010 aux recherches Schengen grâce notamment au soutien de fedpol. En 2011, fedpol a mené pour la Bulgarie plusieurs projets financés par la Direction du développement et de la coopération (DDC). Ainsi, des collaborateurs de SIRENE Bulgarie ont reçu soit une formation, soit une formation complémentaire dans leur pays ou en Suisse. Le bureau SIRENE de Sofia a bénéficié de l'apport d'une infrastructure technique et fedpol a aidé les autorités bulgares à

élaborer des brochures d'information et un spot TV grand public.

ROUMANIE. La Roumanie s'est également jointe aux recherches Schengen en décembre 2010, en même temps que la Bulgarie. En 2011, fedpol a dirigé l'élaboration de supports d'informations financés par la DDC et destinés au public roumain.

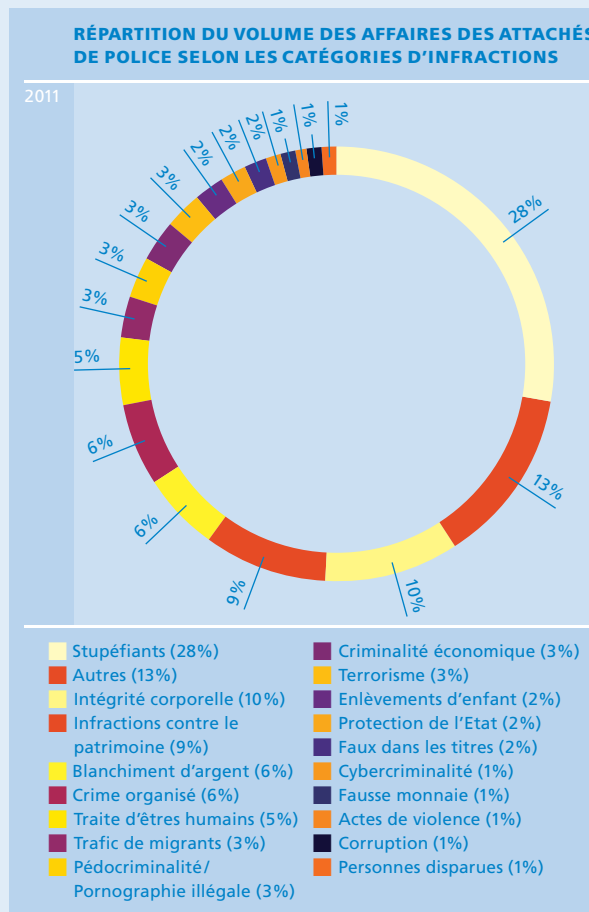
Le 19 mai 2011, au cours d'une séance de travail qui s'est tenue à Berne, le directeur de fedpol a notamment abordé avec le secrétaire d'Etat du ministère roumain de l'Intérieur la question du soutien technique de la Suisse à l'intégration de la Roumanie à l'espace Schengen, ainsi que celle de la coopération en matière policière entre la Suisse et la Roumanie.

Du 20 au 22 novembre 2011, fedpol a accompagné la cheffe du DFJP à une rencontre avec son homologue roumain à Bucarest. A l'occasion de cette visite, il a été décidé de créer un groupe de travail bilatéral chargé de lutter contre la traite des êtres humains. Au niveau suisse, les travaux de coordination seront assumés par fedpol.

ÉTATS-UNIS. Conformément à une décision du Conseil fédéral, des entretiens exploratoires ont eu lieu en novembre à Washington avec les Etats-Unis à propos d'un accord visant la comparaison automatisée d'empreintes digitales et de données ADN. Ce projet de coopération est indirectement lié au traité européen dit de «Prüm», qui a également pour objet l'échange de ce type de données. Les Etats-Unis rattachent la conclusion de cet accord au maintien de la Suisse dans le programme d'exemption du visa (Visa Waiver Program). Grâce à ce programme, les Suisses peuvent se rendre sans visa aux Etats-Unis pour une durée de 90 jours au maximum. En 2012, cet accord sera négocié, approuvé par le Conseil fédéral, puis signé. Un accord prévoyant la comparaison automatisée de données signalétiques devrait quant à lui être soumis à l'approbation du Parlement.

Attachés de police suisses

fedpol dispose d'un réseau d'attachés de police stationnés à l'étranger depuis 1995. Ces attachés, actuellement au nombre de dix, soutiennent les autorités policières et les autorités de poursuite pénale suisses dans la lutte contre la criminalité internationale dans 23 pays d'accréditation principale et de coaccréditation.



Graphique 10.

Ce réseau d'attachés de police facilite et favorise la coopération judiciaire et policière au-delà des frontières. Les attachés sont membres de la mission suisse (ambassade, consulat général) et entrent en jeu lorsque les canaux de coopération ordinaires comme INTERPOL ne permettent plus, par exemple pour des raisons juridiques, d'obtenir les résultats escomptés.

La Suisse dispose actuellement de dix attachés de police stationnés aux Etats-Unis, au Brésil, en République tchèque, en Thaïlande, en Italie, au Kosovo, en Serbie ainsi qu'auprès d'INTERPOL/France et d'Europol/Pays-Bas. Des coaccréditations permettent en outre de compléter et d'étendre le domaine d'activité des attachés de police à d'autres pays importants pour les autorités de poursuite pénale.

Un nouvel attaché de police est stationné en Serbie depuis 2011. Il permettra d'approfondir et d'accélérer la coopération, déjà satisfaisante, entre la Suisse et la Serbie. En outre, cinq nouvelles coaccréditations ont été établies. Les pays suivants viennent donc compléter le réseau des attachés de police: l'Albanie (à partir du Kosovo), l'Indonésie et le Cambodge (par

l'attaché de police de Thaïlande), ainsi que la Croatie et le Monténégro (par l'attaché de police de Serbie).

Au cours de l'année sous revue, les autorités policières et judiciaires ont de nouveau sollicité les services des attachés de police à de nombreuses reprises: ceux-ci ont réglé 1496 affaires en 2011, exception faite des mandats relevant d'Europol (2010: 1495).

La plupart des affaires (28%) ont porté sur la lutte contre la criminalité en matière de stupéfiants. Les attachés de police ont également secondé les autorités de poursuite pénale dans les cas d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (10%) et contre le patrimoine (9%). > [Graphique 10](#)

En 2011, les mesures prises par les attachés de police pour soutenir les enquêtes ont aussi permis de résoudre des cas très divers. Ainsi, des trafiquants d'armes présumés ont été arrêtés près de la frontière et des tableaux dérobés, œuvres d'un peintre de renommée internationale, ont été saisis. Dans un autre cas, un attaché a permis la saisie rapide, l'analyse et le retour de fonds et de documents bancaires. Dans le cadre de diverses opérations, de grandes quantités d'héroïne, de cocaïne et de drogues de synthèse ont également été saisies. Par ailleurs, des mesures de coordination ont permis d'éclaircir le vol de machines de construction d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de francs ainsi que de déterminer le lieu de séjour de Suisses disparus.

Dans la majorité des cas (50%), les demandes ont émané des autorités suisses, suivies par les autorités des pays d'accréditation (36%). A l'échelon cantonal, les attachés de police ont œuvré en premier lieu pour les cantons de Zurich (32%), de Berne (13%) ainsi que de Genève et de Vaud (8% chacun).

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Centres de coopération policière et douanière (CCPD)

En collaboration avec le Corps des gardes-frontière, l'Office fédéral des migrations et les cantons, fedpol est chargé des centres de coopération policière et douanière (CCPD) franco-suisse à Genève-Cointrin et italo-suisse à Chiasso. Les CCPD permettent une coopération transfrontalière plus rapide et plus efficace en matière douanière et policière.

Les services des CCPD assurent l'échange d'informations 24 heures sur 24. Ils coordonnent des mesures de surveillance communes dans la région frontalière et préparent et accompagnent les interventions transfrontalières comme les observations et les poursuites. Les CCPD rassemblent des représentants de différentes autorités policières et douanières des pays participants.

En 2011, le CCPD de Genève a traité 17 526 cas et le CCPD de Chiasso 6627.

Outre les deux CCPD, le Corps des gardes-frontière dirige avec ses homologues allemands et austro-lichtensteinois deux bureaux de liaison de la police des frontières à Bâle et à Schaanwald. Pour la première fois, une rencontre de deux jours a eu lieu entre les responsables suisses des CCPD et les bureaux de liaison. Des contacts plus étroits permettront d'établir plus aisément les corrélations entre des événements observés dans les régions frontalières et, dans le cas des demandes, de déceler plus rapidement les liens éventuels.

Les CCPD accélèrent la collaboration bilatérale non seulement entre la Suisse d'une part et la France ou l'Italie de l'autre, mais aussi, depuis 1990, entre de nombreux autres pays de l'Union européenne et leurs régions frontalières. Ces centres relèvent en effet de la stratégie de l'UE en matière d'échange d'informations transfrontalier. L'UE soutient cette évolution entre autres par l'organisation de conférences annuelles. Les compétences et les fonctionnalités des CCPD varient largement du fait des différentes bases légales au niveau bilatéral et de la diversité des données locales.

Actuellement, uniquement entre les Etats Schengen, il existe 38 CCPD qui échangent environ un million de communications par an.

Association à Schengen

La suppression du contrôle des personnes aux frontières intérieures de l'espace Schengen est un élément majeur de la coopération Schengen. Cette coopération est de type dynamique; en effet, les Etats associés peuvent participer aux développements de l'acquis de Schengen, les reprendre et les mettre en œuvre.

L'association de la Suisse à Schengen s'est traduite par une amélioration de la coopération policière,

essentiellement quant à l'observation et à la poursuite transfrontalières.

SIS. L'association de la Suisse a permis l'introduction du Système d'information Schengen (SIS) fin 2008, essentiel à la coopération policière dans l'espace Schengen. Il s'agit d'un système efficace de recherches qui a de nouveau permis aux autorités suisses en 2011 d'améliorer considérablement les recherches de personnes et d'objets.

En 2013, le Système d'information Schengen de la deuxième génération (SIS II) remplacera le système actuel. Les travaux de développement du SIS II sont en cours; il a fait l'objet en 2011 de plusieurs tests techniques qui se sont déroulés avec succès.

Pour les chiffres détaillés, cf. «Centrale d'engagement de fedpol/bureau SIRENE Suisse».

> page 76

VIS. Les autorités de poursuite pénale nationales sont habilitées à accéder au système d'information sur les visas de l'UE (VIS) afin de lutter contre la grande criminalité. L'accès a lieu par l'intermédiaire des services centraux nationaux, en Suisse la Centrale d'engagement de fedpol. Le VIS est en service depuis le 11 octobre 2011. Selon la planification, dès le mois d'avril 2012, les autorités de poursuite pénale devraient pouvoir accéder au système et le consulter. fedpol a mis en place toutes les conditions nécessaires, tant au niveau de la technique que du personnel.

AGENCE INFORMATIQUE DE L'UE. Au cours de l'année sous revue, le Parlement européen s'est penché sur les bases légales nécessaires à la création d'une agence informatique de l'UE à laquelle serait confiée la gestion opérationnelle du SIS II, du VIS ainsi que d'Eurodac. Le règlement a été adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne le 25 octobre 2011 et notifié à la Suisse le 7 novembre 2011. La Suisse a l'intention de conclure avec l'UE un accord additionnel pour pouvoir collaborer au sein de cette agence. Le début des négociations est prévu pour 2012 et l'agence entamera probablement ses activités à la fin de l'année 2012.

LA SUISSE SOUTIEN LE LIECHTENSTEIN. La Suisse a soutenu la Principauté de Liechtenstein dans ses préparatifs d'adhésion à Schengen. fedpol a mis à sa disposition un expert chargé de l'évaluation préliminaire et de l'évaluation des domaines de la coopération policière et du SIS/SIRENE. fedpol a également envoyé un expert pour l'évaluation complémentaire

de l'Italie et de l'Autriche ainsi que de l'Islande dans le domaine de la coopération policière et de la protection des données.

OPTIMISATION DE LA COOPÉRATION EN SUISSE.

Dans le cadre de la conférence nationale de Schengen qui a lieu une fois par an, des représentants des polices cantonales, de l'Office fédéral de la justice, de l'Office fédéral des migrations, du Corps des gardes-frontière et des services cantonaux de migration se sont réunis, à l'invitation de fedpol, pour un complément d'informations et de formation, ainsi que pour un échange d'expériences, l'objectif étant d'optimiser en permanence la collaboration dans le domaine Schengen et d'assurer la coordination requise entre les différents partenaires.

Europol

L'Office européen de police (Europol), dont le siège est à La Haye, aux Pays-Bas, est la plate-forme centrale de l'Union européenne dans la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les autres formes que prend la grande criminalité internationale. fedpol échange avec Europol des informations policières et participe aux travaux d'analyse stratégique et opérationnelle.

Le volume des informations échangées est demeuré stable, à un niveau élevé. En 2011, 3860 communications ont été échangées entre la Suisse et Europol et la coopération avec l'Office européen de police s'est encore intensifiée. Ce renforcement de la coopération avec Europol est le fruit de divers cours de formation et de formation continue mis en place par fedpol pour les autorités de poursuite pénale de la Confédération et des cantons. En effet, les diverses prestations d'Europol dans le domaine de la grande criminalité transfrontalière étant mieux connues grâce à ces cours, les autorités y ont recouru de manière plus intense.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS. En 2011, fedpol a mis en place les conditions techniques et administratives permettant le raccordement au nouveau système d'échange d'informations Secure Information Exchange Network Application (SIENA) d'Europol. Grâce à SIENA, la communication avec Europol et les autres Etats membres d'Europol est encore plus sûre

et plus rapide. Son application ne touche ni les processus internes, ni les bases légales entre la Suisse et Europol.

Fin décembre 2011, les mesures de formation ont été closes avec succès. Le raccordement définitif à SIENA aura lieu au cours du premier semestre 2012.

ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET STRATÉGIQUE.

L'analyse opérationnelle et stratégique est l'une des compétences fondamentales d'Europol. La Suisse participe actuellement à sept fichiers d'analyse (analysis work files, AWF) concernant les domaines suivants: groupements criminels de souche albanaise, terrorisme islamique, terrorisme non islamique, trafic de cigarettes, pornographie enfantine sur Internet, fraude à la TVA et traite des êtres humains.

Europol remanie actuellement la coopération en matière d'analyse. Un nouveau concept prévoit la concentration des 23 AWF qui existent actuellement.

La Suisse examine la possibilité d'adhérer à d'autres fichiers importants dans des domaines tels que le *skimming*, la cybercriminalité, le trafic de migrants, les drogues de synthèse ainsi que la criminalité organisée d'Europe de l'Est.

Outre la coopération en matière d'analyse, les enquêteurs suisses poursuivent leur participation à de nombreux projets d'enquêtes et aux réunions opérationnelles d'Europol. Cette participation favorise une prévention et une répression plus efficaces des actes délictueux.

En 2011, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a été mis sur la liste de l'annexe II de l'accord de coopération entre la Suisse et Europol. Cette liste répertorie les autorités suisses qui coopèrent avec Europol. Cette adaptation est devenue nécessaire suite au transfert du Service d'analyse et de prévention de fedpol au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

NOUVEAUX LOCAUX. En 2011, Europol a pris possession de ses nouveaux locaux, un bâtiment spécialement conçu à La Haye pour les besoins de l'organisation européenne de police. Ce nouveau bâtiment offre des salles spécialement aménagées pour les réunions de coordination opérationnelles transfrontières des équipes d'enquêtes multilatérales. La Suisse, dont deux agents de liaison sont stationnés depuis plusieurs années à La Haye auprès d'Europol, bénéficie aussi de ces infrastructures. Les nouveaux locaux d'Europol ont été inaugurés officiellement en juin

2011 par la Reine Beatrix des Pays-Bas, en présence de hauts représentants des Etats européens et des forces de police internationales, dont la Suisse.

INTERPOL

Comportant 190 Etats membres, INTERPOL est la plus grande organisation policière internationale et le réseau de coopération policière mondial voué à la prévention et à la poursuite des infractions, à l'arrestation des criminels, à la recherche des personnes disparues et à l'identification des personnes inconnues.

En sa qualité de bureau central national, fedpol occupe une position clé entre les divers services nationaux suisses, les bureaux centraux nationaux des autres Etats membres et le Secrétariat général d'INTERPOL à Lyon.

La Suisse est membre d'INTERPOL depuis 1923. fedpol est représenté depuis seize ans au sein d'Interpol par un attaché de police, qui agit comme agent de liaison pour la Suisse et qui soutient le travail du Secrétariat général à Lyon. En 2011, dans le cadre de l'opération internationale de promotion de la paix conduite par Civilian Police Experts, un deuxième représentant de la Suisse a été détaché à Lyon conjointement par le Département fédéral des affaires étrangères et par fedpol. Il a pour tâche de soutenir la coopération entre l'ONU et INTERPOL et la mise en réseau de la coopération policière multilatérale.

fedpol est représenté dans quelque 35 instances d'INTERPOL. Celles-ci servent surtout de plate-forme à la lutte menée dans les domaines les plus divers contre la criminalité transfrontalière, par exemple le terrorisme, le crime organisé, la traite d'êtres humains, la pédocriminalité, la cybercriminalité, le trafic de drogue, le faux monnayage, le brigandage, le vol d'objets d'art ou le vol de véhicules. Certaines de ces instances optimisent la coopération au sein d'INTERPOL ou se saisissent des conditions juridiques cadres de la coopération internationale. En 2011, la Suisse a œuvré de manière déterminante à la révision des bases juridiques régissant le traitement et l'échange d'informations policières dans INTERPOL.

BANQUES DE DONNÉES MONDIALES. L'une des tâches centrales d'INTERPOL est d'exploiter les banques de données mondiales, dans lesquelles fedpol, les corps de police cantonaux et le Corps suisse



DEUXIÈME SIÈGE POUR INTERPOL. Depuis un deuxième siège situé à Singapour, INTERPOL entend lutter, dès 2014, contre la cybercriminalité et la corruption dans le sport et accomplir des tâches dans les domaines de la signalétique, de la recherche et du développement (Photo: Bay South Garden à Singapour).

des gardes-frontière peuvent également effectuer des interrogations en ligne. Deux banques de données – sur les véhicules et sur les documents de voyage – revêtent en particulier une grande importance pour la Suisse. Durant l'exercice sous revue, la Suisse a effectué 2267 interrogations en ligne dans la banque de données des véhicules volés. 34 de ces recherches ont abouti, ce qui représente une baisse du nombre de résultats positifs de 40% par rapport à l'année précédente.

La banque de données des documents de voyage volés et perdus a été interrogée 15 038 615 fois par la Suisse, soit 21% de plus que l'année précédente. Le nombre de réponses positives, de 409, a baissé d'environ 36%.

Depuis février 2010, la Suisse est connectée à la banque de données d'INTERPOL concernant la pédocriminalité. Cette coopération a permis d'identifier six délinquants et 20 victimes mineures durant l'exercice sous revue.

LE DIRECTEUR DE FEDPOL AUPRÈS D'INTERPOL.

Le 18 octobre 2011, lors d'une rencontre de travail, le directeur de fedpol s'est informé des récents développements auprès du Secrétariat général d'INTERPOL. Il a ouvert avec ce dernier le 8^e Colloque international sur le vol et le trafic illicite d'objets d'art, de biens culturels et d'objets anciens.

L'Assemblée générale 2011 d'INTERPOL a adopté une résolution visant à déposer ses statuts auprès de l'ONU. Les statuts de l'organisation seraient ainsi érigés au rang de contrat multilatéral, ce qui renforcerait la reconnaissance mondiale d'INTERPOL comme organisation internationale et rendrait la coopération multilatérale plus contraignante. On ne sait pas encore si l'ONU acceptera cette proposition. Le changement de la nature juridique des statuts qu'induirait une acceptation devrait entraîner des conséquences également pour la Suisse. Ce point fait actuellement l'objet d'un examen.

DEUXIÈME SIÈGE À SINGAPOUR. Le Secrétariat général a lancé en 2011 un projet, décidé en 2010, qui vise à planifier et à mettre en œuvre le développement d'un deuxième siège d'INTERPOL à Singapour. On a appris en 2011 que les domaines de la cybercriminalité, de la lutte contre la corruption dans et autour du sport, de même que les tâches, la recherche et le développement en matière d'identification des personnes seraient transférés de Lyon à Singapour.

L'Etat de Singapour mettra gratuitement le bâtiment du nouveau siège à la disposition d'INTERPOL. L'entrée dans les locaux est prévue pour 2014.

Coopération multilatérale

La coopération policière multilatérale de la Suisse comprend la coopération avec différentes organisations internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ainsi qu'avec des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière comme Railpol ou l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC).

COOPÉRATION POLICIÈRE AVEC L'EUROPE DU SUD-EST. En 2011, fedpol a également accompagné les développements de la coopération policière régionale en Europe du Sud-est. En fait notamment partie la Convention de coopération policière, un instrument juridique régional qui s'appuie sur la coopéra-

tion Schengen et fournit les bases légales d'une coopération policière approfondie dans l'Europe du Sud-est. fedpol a participé en qualité d'observateur à deux exercices d'observation transfrontalière et a représenté la Suisse dans divers groupes de travail. En outre, la Suisse (fedpol) a rejoint le groupe d'Etats initié par l'Allemagne pour mieux coordonner les activités policières de soutien dans les Balkans occidentaux. Dans ce contexte, fedpol a organisé une conférence à Zurich les 24 et 25 octobre 2011.

ONU. Outre sa participation à la session annuelle de la Commission Drogues et de la Commission pour la prévention du crime et le droit pénal, fedpol a siégé en 2011 dans les groupes de travail Cybercriminalité et Criminalité organisée, placées sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

L'objectif du groupe de travail Cybercriminalité est d'établir l'état des lieux des mesures et des besoins nationaux et internationaux. Le groupe de travail Criminalité organisée élabore un condensé des méthodes de lutte éprouvées (meilleures pratiques). Cet ouvrage doit notamment contribuer à la meilleure compréhension des différents moyens et processus juridiques appliqués dans la lutte contre le crime organisé par les Etats membres de la convention correspondante de l'ONU.

OSCE. En 2011 également, fedpol a soutenu les travaux de l'OSCE dans les domaines des réformes policières, de la cybercriminalité et du trafic de drogue.

Gestion internationale des crises

La direction générale des mesures en cas de crise survenant à l'étranger ayant un lien avec la Suisse incombe au Centre de gestion des crises du DFAE. fedpol est quant à lui chargé de diriger et de coordonner les mesures policières.

ENLÈVEMENT AU PAKISTAN. Le 1^{er} juillet 2011, un couple suisse faisait route en bus VW de la province du Punjab vers la province du Béloutchistan, au Pakistan. Après avoir été initialement accompagnés par la police locale, les deux Suisses ont été laissés à eux-mêmes sur quelques kilomètres précédant le prochain poste de contrôle de police. A proximité de Minara (env. 20 km à l'ouest de la ville de Loralai), des

inconnus les ont enlevés. Les deux Suisses ont réussi à prendre la fuite le 15 mars 2012 après 259 jours de captivité.

IDENTIFICATION DE VICTIMES AU BOTSWANA.

Le 14 octobre 2011, un petit avion loué par des particuliers s'est écrasé au Botswana. Sur les douze passagers, neuf sont décédés. Font partie des victimes deux couples domiciliés dans le canton Vaud. La CPI a coordonné les travaux d'identification sur les lieux et le contact avec les autorités cantonales, en coopération avec l'ambassade suisse compétente en Afrique du Sud, le Centre de gestion des crises du DFAE et l'autorité responsable de l'identification des victimes en France. Toutes les victimes ont pu être identifiées et rapatriées.

«ENLÈVEMENTS ÉCLAIRS». Dans certains pays, on relève des «enlèvements éclairs» répétés de touristes et d'hommes d'affaires par des organisations criminelles. Généralement, les enlèvements surviennent fortuitement et les proches sont contraints de payer une rançon. Il arrive que des citoyens suisses soient victimes de tels enlèvements. C'est ainsi qu'un Suisse enlevé le 19 février 2011 au Togo a été relâché le 21 février 2011 contre le paiement d'une rançon. Deux enlèvements semblables ont également eu lieu au Nicaragua: les trois touristes suisses enlevés ont été forcés de prélever des montants au moyen de leurs cartes bancaires avant d'être libérés.

minaires spécifiques et ont mis à disposition des spécialistes pour diverses mesures de formation continue. fedpol, qui représentait la Suisse dans les instances de l'EPEC, a élaboré une nouvelle stratégie avec les Etats partenaires.

COLLÈGE EUROPÉEN DE POLICE (CEPOL).

Un accord existe depuis juillet 2006 entre la Suisse et le Collège européen de police (CEPOL). Le CEPOL organise des cours de formation à l'intention des cadres de police de toute l'Europe. Ces cours permettent de transmettre des connaissances approfondies sur les différents systèmes de police nationaux et les participants peuvent s'y familiariser notamment avec les mécanismes et instruments de coopération européens. La Suisse occupe un siège de son conseil d'administration, où elle est représentée en alternance par un membre de fedpol et par le directeur de l'Institut suisse de police (ISP). En 2011, sur proposition du CEPOL, le conseil de fondation de l'ISP a complété l'accord existant pour que la Suisse puisse à l'avenir organiser indépendamment des cours de manière à s'intégrer plus étroitement dans les réseaux de formation.

SÉMINAIRE. fedpol a organisé pour la première fois un séminaire sur le thème de la coopération policière de la Suisse au plan international, en coopération avec l'ISP. 30 collaborateurs des corps de police cantonaux et municipaux, du Corps des gardes-frontière et de fedpol ont participé à ce séminaire. ●

Formation et perfectionnement

fedpol soutient la formation et le perfectionnement des membres des corps de police par des activités nationales et internationales menées dans le cadre de la coopération policière internationale

ÉCOLE DE POLICE D'EUROPE CENTRALE. En 2011, dans le but de promouvoir la coopération policière transfrontalière et de lutter efficacement contre la criminalité internationale, la Suisse a de nouveau soutenu par des investissements en personnel, financiers et conceptuels diverses mesures de formation réalisées par l'École de police d'Europe centrale (EPEC). De nombreux collaborateurs des corps de police cantonaux et municipaux, du Corps des gardes-frontière et de fedpol ont fréquenté des cours et sé-

Les données statistiques concernant la coopération policière internationale sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

4 Police administrative et soutien policier

Les tâches de police administrative et de soutien policier confiées à fedpol sont assumées par les Divisions principales Coopération policière internationale, Police judiciaire fédérale et Services, ainsi que par les Divisions Etat-major et Ressources.

Mesures contre la cybercriminalité

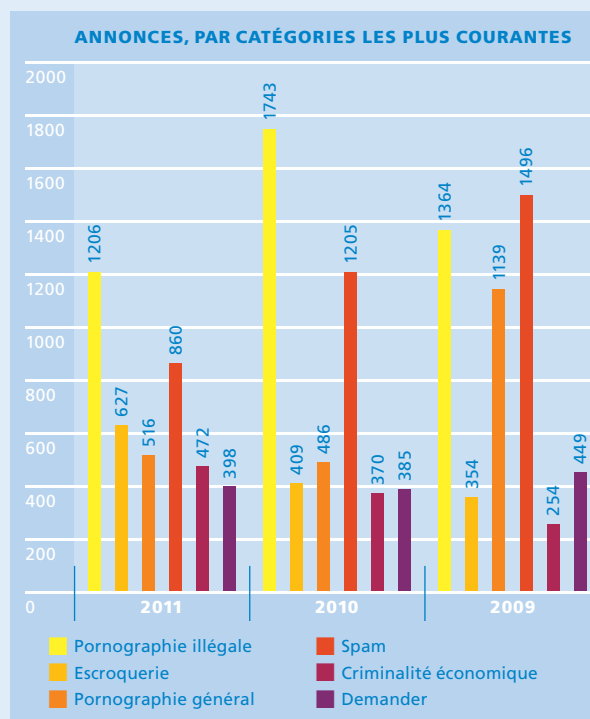
Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est dirigé conjointement par la Confédération et les cantons. Le SCOCI est l'interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects.

Les communications de soupçons font l'objet d'un contrôle juridique et les preuves sont sauvegardées. Si une suspicion s'avère suffisamment fondée, le dossier visé est transmis aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger.

Le SCOCI fouille Internet pour y trouver des sites comportant des contenus pénalement répréhensibles, en particulier la pornographie illégale, les représentations de violence, l'extrémisme, le racisme, l'accès indu à des systèmes informatiques, la propagation de virus informatiques, la détérioration des données, l'abus de cartes de crédit, la violation de droits d'auteur et le trafic illégal d'armes.

Le SCOCI analyse les crimes commis au moyen d'Internet et se tient à la disposition du public, des autorités et des fournisseurs de services Internet en sa qualité de centre de compétence. Il coopère avec de nombreux groupes de travail nationaux et internationaux.

COMMUNICATIONS. Le SCOCI a reçu en 2011, par formulaire en ligne, 5330 communications (2010: 6181), ce qui correspond à un recul de 14%. La plupart de ces communications (21%) concernaient comme par le passé la pornographie illégale (actes sexuels avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou actes de violence). Ces communications ont reculé de 30% par rapport à l'année précédente.



Graphique 11.

En revanche, les communications portant sur des cas d'escroquerie ont augmenté de 53%. L'évaluation montre en particulier que l'on s'expose à des tromperies en achetant en ligne, notamment si l'on répond à de petites annonces et si l'on participe à des enchères. Des cas d'escroquerie à la commission sont également souvent communiqués.

Les communications concernant la criminalité économique ont progressé de 28%. Il s'agissait principalement de cas d'hameçonnage, dont étaient surtout visées les prestations en ligne fournies par les banques. > Graphique 11

PROCÉDURES PÉNALES. En 2011, le SCOCI a remis aux autorités de poursuite pénale compétentes 263 dossiers de soupçons, soit une diminution de 12% par rapport à l'année précédente. 225 dossiers

de soupçons ont été établis sur la base de recherches conduites par le SCOCI, sans soupçon préalable, la très large majorité (214) concernant des réseaux «peer-to-peer» où du matériel de pornographie infantile était échangé. Les autres dossiers de soupçons ont résulté des informations communiquées par le public au moyen du formulaire en ligne.

L'évaluation des retours d'information du canton prouvent que ces dossiers de soupçons sont de bonne qualité: 91% des dossiers de soupçons établis par le SCOCI ont entraîné des perquisitions et du matériel pénalement pertinent a été saisi dans 84% de ces cas.

DOSSIERS TRANSMIS			
	2011	2010	2009
• Dossiers transmis aux autorités de poursuite pénale	263	299	240

BLOCAGE DE DNS. Le SCOCI travaille depuis 2007 avec les principaux fournisseurs de services Internet suisses pour empêcher les utilisateurs suisses d'Internet d'accéder à du matériel pornographique impliquant des enfants. Les fournisseurs suisses d'accès à Internet reçoivent une liste des domaines concernés. Si l'utilisateur tente de se connecter à l'un de ces domaines, l'accès lui en est interdit et la requête est détournée. Un message «stop» apparaît. Dans le cadre de ce projet, le SCOCI travaille également avec INTERPOL, qui lui transmet une liste de domaines comportant des images d'enfants abusés sexuellement («worst of list»).

COLLECTION NATIONALE DE FICHIERS ET DE VALEURS HASH (CNFVH). Le SCOCI poursuit le but, conjointement avec les cantons, de constituer un recueil des valeurs hash désignant le matériel visuel illégal. Une valeur hash est une valeur caractéristique permettant d'identifier une image, un peu comme une empreinte digitale numérique. La majeure partie du matériel visuel illégal provient de perquisitions. Ce matériel est classé et identifié individuellement au moyen des valeurs hash. En 2011, de concert avec les cantons, on a réalisé le concept de base et fixé la procédure de travail. L'infrastructure technique est opérationnelle. Le SCOCI a déjà reçu du matériel visuel pertinent.

COOPÉRATION. Au niveau national, le SCOCI a également soutenu de nombreux projets de prévention, notamment en participant à des groupes de travail.

Depuis cette année, le SCOCI représente fedpol dans une commission du service Prévention suisse de la criminalité. Sur le plan international, le SCOCI a participé à des groupes de travail chargés de tâches opérationnelles. Il s'agit notamment du projet d'Europol de lutte contre la cybercriminalité, appelé «Analysis Work File Cyborg», qui vise la pratique du hameçonnage, les botnets illégaux et le piratage informatique.

ENGAGEMENT RENFORCÉ CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ. Le Conseil fédéral a créé six postes de lutte contre la pédocriminalité en 2010. Ces collaborateurs assument des tâches de détection précoce dans le domaine de la police judiciaire. Ce type de recherche d'informations policières permet d'établir les éléments préalables pénalement pertinents susceptibles de déboucher sur une procédure d'enquête de police judiciaire. Ces nouveaux collaborateurs travaillent étroitement avec le SCOCI pour exploiter les synergies existantes.

Leur mandat comprend le traitement de grandes quantités de matériel photographique et vidéo et d'autres supports de données saisis, qui sont visionnés, examinés sous l'angle de leur pertinence pénale et éventuellement synchronisés avec d'autres documents, évalués et préparés en vue de leur utilisation judiciaire.

Lorsque des infractions sont découvertes sur Internet, les enquêteurs du SCOCI ne peuvent souvent pas savoir, au début de leurs investigations, de quelle compétence la procédure relèvera. Les enquêteurs sont habilités, conformément au nouveau code de procédure pénale, à procéder aux clarifications nécessaires et aux premières enquêtes afin de pouvoir transmettre plus rapidement les cas décelés aux autorités de poursuite pénale compétentes pour la suite de la procédure.

L'augmentation des ressources en personnel a déjà entraîné, dès août 2011, une progression du nombre d'enquêtes pénales fructueuses. Par exemple, l'échange soutenu d'informations au niveau international a conduit à l'arrestation, à l'étranger, d'un homme résidant en Suisse qui s'était rendu dans le pays concerné pour y abuser d'un enfant.

fedpol a également reçu, grâce à sa participation à une opération internationale conduite par Europol, plusieurs dossiers de soupçons destinés à être transmis aux autorités cantonales compétentes.

fedpol a l'intention de prendre part à un grand projet d'Europol visant à détruire des réseaux actifs

dans la production et la diffusion de matériel pornographique impliquant des enfants.

INVESTIGATIONS SECRÈTES DANS LES FORUMS DE DISCUSSION ET LES RÉSEAUX SOCIAUX.

La convention concernant la coopération au stade des enquêtes policières préliminaires sur Internet visant la lutte contre la pédocriminalité (monitoring des forums de discussion) passée entre le SCOCI, le canton de Schwyz et l'Office fédéral de la police en date du 23 décembre 2010 régit l'intervention de collaborateurs du SCOCI comme enquêteurs infiltrés en vue de lutter contre la pédocriminalité sur Internet.

On garantit ainsi que le monitoring peut aussi être effectué au moyen d'investigations secrètes préventives.

Le SCOCI a dû créer les conditions techniques de ces interventions et y préparer les collaborateurs en conséquence.

16 cas ont été traités en 2011 en se fondant sur les nouvelles bases juridiques. Les activités ont compris cinq perquisitions, complétées par l'interrogation des suspects et l'audition d'un suspect sans perquisition.

Dans deux cas, l'application de mesures de contrainte est encore examinée par les ministères publics compétents; dans deux cas, le ministère public a décidé de ne pas entrer en matière; le SCOCI a renoncé à poursuivre ses investigations dans quatre cas, faute de preuves; enfin, un cas est encore en suspens.

Les objets saisis lors de ces perquisitions n'ont pas encore été évalués. Les tribunaux compétents ne se sont pas encore prononcés.

Il est possible de travailler de manière ciblée, sur les bases actuelles, dans les différents forums de discussion.

L'acceptation internationale du SCOCI s'est améliorée dans le cadre d'enquêtes menées contre la pédocriminalité. La dimension internationale de la pédocriminalité prouve qu'il est nécessaire qu'une instance centrale puisse accomplir les premiers actes.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale. > page 48

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8. > page 29

Vous trouverez les chiffres détaillés dans le rapport annuel du SCOCI sur: www.fedpol.ch

Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants

Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) rassemble une multitude d'autorités et de services fédéraux et cantonaux, de même que des organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le Bureau de direction du SCOTT, rattaché à fedpol, met au point des stratégies et des instruments de lutte contre le trafic de migrants et contre la traite d'êtres humains dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes.

MENDICITÉ ET VOL ORGANISÉS. En 2011, un groupe de travail de l'Union des villes suisses, auquel le Bureau de direction du SCOTT participe, a communiqué des informations concernant l'exploitation des mineurs et des adultes des zones urbaines dans le cadre de la mendicité et du vol organisés. Il a présenté les mesures opérationnelles que les autorités cantonales et municipales peuvent prendre à cet égard. Du point de vue du droit pénal, il s'agit prioritairement d'examiner si et comment on peut ouvrir des enquêtes pour soupçons de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation de leur force de travail. Dans le domaine de la protection des victimes, cette contribution présente comment on peut garantir la protection des enfants, l'aide aux victimes, le retour et la réintégration.

VICTIMES ROUMAINES ET BULGARES. Les victimes de traite d'êtres humains exploitées en Suisse sont souvent d'origine roumaine ou bulgare. Il s'agit de jeunes femmes, qui travaillent dans le milieu de la prostitution, et de mineurs et d'adultes actifs dans la mendicité organisée et le vol organisé.

Le succès de la lutte contre la traite des êtres humains suppose que les autorités des pays d'origine et de destination coopèrent. Durant l'exercice sous revue, le Bureau de direction du SCOTT a organisé le voyage d'une délégation en Bulgarie, afin d'améliorer la coopération avec les autorités bulgares. Les contacts directs avec les autorités de police bulgares visaient la coordination des enquêtes de même que l'encadrement et la réintégration des victimes rapatriées.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT. Le phénomène complexe de la traite d'êtres humains requiert l'engagement de spécialistes. Un groupe de travail du SCOTT lance et coordonne des formations contre la traite des êtres humains à l'intention de divers groupes cibles. En 2011 a eu lieu pour la première fois à l'Institut suisse de police un cours d'une semaine visant à approfondir une sélection de thèmes en matière de poursuite pénale. Le concours de collaborateurs des ministères publics et des services d'aide aux victimes a permis de réaliser un échange interdisciplinaire.

Les procureurs de la Suisse romande ont reçu, lors d'un cours d'une journée donné à l'Ecole romande de la magistrature pénale, des informations sur la typicité des infractions, l'exploitation de la force de travail, la coopération avec les acteurs de la protection des victimes et le séjour de ces dernières.

PLAN D'ACTION ET PROGRAMME DE PROTECTION DES VICTIMES. Un plan d'action national contre la traite des êtres humains montre quelles sont les mesures à prendre par la Suisse au niveau stratégique et quels acteurs de la Confédération et des cantons représentés au sein du SCOTT sont responsables du développement et de la mise en œuvre des mesures voulues. Durant l'exercice sous revue, on a élaboré un premier projet, qui a fait l'objet des délibérations de l'organe de pilotage lors de sa séance de décembre.

De plus, à l'automne, un groupe de travail du SCOTT a commencé les travaux en vue d'un programme national de protection des victimes de la traite d'êtres humains. Ce programme exposera les instruments juridiques et institutionnels existants susceptibles d'être utilisés en Suisse pour protéger les victimes de traite d'êtres humains et révélera dans le même temps les lacunes et les mesures éventuellement nécessaires. Ce programme vise à uniformiser la pratique des cantons en matière de protection des victimes.

PLATE-FORME D'INFORMATION. Plate-forme d'information contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le Bureau de direction du SCOTT soutient les instances des cantons et de la Confédération. La participation à des «tables rondes» cantonales a pour but de développer et d'améliorer des mesures contre la traite d'êtres humains. C'est ainsi que le groupe de coopération bernois a clarifié des questions concernant l'exploitation de la force de travail et rédigé un rapport à ce sujet.

Le comité stratégique «Gestion intégrée des frontières» de l'Office fédéral des migrations a rendu attentif à l'importance du trafic professionnel de migrants dans la migration illégale et il a montré des possibilités pour améliorer la lutte contre ce phénomène. Le Bureau de direction du SCOTT a participé à divers rapports de comités de l'ONU et il a coordonné les réponses à d'amples questionnaires relatifs à la lutte contre la traite d'êtres humains en Suisse.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. [> page 46](#)

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 4 et 5. [> pages 21 et 24](#)

Communications en matière de blanchiment d'argent

Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) joue un rôle de liaison et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. Conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, ce service national central reçoit, analyse et si nécessaire transmet aux autorités de poursuite pénale les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En tant que service spécialisé, le MROS établit tous les ans un rapport séparé contenant entre autres une statistique rendue anonyme sur l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Suisse.

COMMUNICATIONS. Pour la cinquième fois consécutive, le nombre des communications de soupçons a nettement augmenté par rapport à l'année précédente: on dénombrait 1159 communications en 2010, contre 1625 en 2011. Cette progression considérable s'explique de plusieurs manières. Une première raison réside dans la série de protestations, soulèvements et révolutions qu'a connue le monde arabe (Printemps arabe). Les intermédiaires financiers ont été tenus de bloquer les valeurs patrimoniales des personnes nommées dans les ordonnances du Conseil fédéral et s'acquitter d'une communication au DFAE. Ils devaient en outre vérifier si des éléments de suspicion indiquaient que les valeurs patrimoniales pou-

vaient être d'origine criminelle, ce qui justifiait une communication au MROS. Le nombre des communications de soupçons transmises par les sociétés de transfert de fonds («money-transmitters») a également été supérieur à la moyenne.

Au total, les communications de soupçons reçues ont porté sur un montant supérieur à trois milliards de francs. Une telle somme n'avait encore jamais été atteinte: elle est par exemple supérieure aux montants cumulés des années 2009 et 2010.

OBLIGATION DE COMMUNIQUER ET DROIT DE COMMUNICATION. Sur 1625 communications de soupçons reçues durant l'exercice sous revue, 1000 provenaient de l'obligation de communiquer fixée dans la loi sur le blanchiment d'argent et 625 reposaient sur le droit de communication prévu par le code pénal. Le rapport entre les deux types de communication ne s'est donc modifié que de manière insignifiante par rapport aux derniers exercices (obligation de communiquer: 61,5%, droit de communication: 38,5%).

Les banques ont transmis plus de 250 communications de soupçons de plus qu'un an auparavant. Il est remarquable qu'elles aient, pour la première fois, davantage fait usage de leur droit de communication que de leur obligation de communiquer. Les sociétés de transfert de fonds, en revanche, se sont manifestées surtout en vertu de leur obligation de communiquer.

DAVANTAGE D'ESCROQUERIES. Durant l'exercice sous revue, comme par le passé, l'escroquerie a été de loin l'infraction préalable la plus fréquemment communiquée, bien que d'autres catégories présentent des augmentations plus fortes en 2011. Par exemple, en raison du «Printemps arabe», le nombre des communications de soupçons de corruption a fortement progressé. L'augmentation enregistrée dans la catégorie du blanchiment d'argent est moins nette. Cette catégorie comprend les cas de soupçons ne relevant d'aucune forme d'infraction déterminée, mais dont le mode opératoire indique une activité de blanchiment d'argent.

FINANCEMENT DU TERRORISME. Dix communications de soupçons de financement du terrorisme ont été reçues en 2011 (2010: 13). Pour neuf de ces communications, les soupçons se sont avérés suffisamment fondés pour que les cas soient transmis aux autorités de poursuite pénale. Les investigations sont encore ouvertes dans six cas.

GROUPE EGMONT. Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) est membre

du Groupe Egmont, une association internationale de cellules de renseignements financiers (Financial Intelligence Units, FIU). Le but du Groupe Egmont est de créer les conditions nécessaires à un échange sécurisé et rapide d'informations utiles à la lutte contre le blanchiment d'argent, ses infractions préalables et le financement du terrorisme.

En 2011, les groupes de travail du Groupe Egmont se sont réunis au printemps à Oranjestad, à Aruba, et en été à Erevan, en Arménie. Lors de la séance plénière, qui s'est tenue simultanément à Erevan, sept nouveaux membres ont été accueillis: l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Mali, le Maroc, Samoa, l'Ouzbékistan et les Iles Salomon. Le Groupe Egmont compte donc désormais 127 FIU. Eu égard à la croissance et au développement des années passées, il procède au remaniement des documents existants. Le MROS y participe à ce projet.

En juillet 2011, le Groupe Egmont a adressé un avertissement au MROS en le menaçant de suspension de son statut de membre au motif que l'échange d'informations financières concrètes avec les autres FIU, par exemple les numéros de compte bancaire, les informations sur les transactions ou les soldes de compte, sont insuffisants. La Suisse a engagé une révision partielle de la loi sur le blanchiment d'argent, afin de créer en temps utile les bases juridiques nécessaires à cet effet.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique. [> page 42](#)

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 2. [> page 16](#)

Vous trouverez le rapport annuel du MROS, version intégrale, sur: www.fedpol.ch

Explosifs et pyrotechnie

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie est l'organe de la Confédération spécialisé en matière d'explosifs et de pyrotechnie.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- octroi des autorisations d'importer et de fabriquer, ainsi que des dérogations au sens de la législation sur les explosifs,
- surveillance du commerce des objets pyrotechniques et des explosifs,
- gestion d'une banque de données spécialisée recensant tous les événements qui se sont produits en relation avec des matières explosives et des engins pyrotechniques,

- production d'évaluations et de statistiques utiles aux mesures de lutte contre les délits commis au moyen d'explosifs et permettant de maintenir la sécurité publique,
- diffusion d'informations et de résultats à l'intention des organes d'exécution des cantons,
- publication d'un bulletin trimestriel,
- conseils aux offices, organes d'exécution, représentants de l'économie et particuliers,
- haute surveillance sur l'exécution de la législation en matière d'explosifs.

DÉCISIONS DE L'OFFICE CENTRAL. Les permis et les autorisations constituent des instruments importants de surveillance de la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques en Suisse. Les explosifs sont ainsi soumis à un contrôle continu depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Dans le domaine de la pyrotechnie, les importateurs et les fabricants s'engagent au contrôle régulier de la qualité des produits. Le permis ou l'autorisation garantit ainsi la sécurité du maniement.

DÉCISIONS ET AUTORISATIONS			
	2011	2010	2009
• Autorisations d'importation «pyrotechnie»	498	516	486
• Autorisations d'importation «explosifs»	74	64	66
• Permis de fabrication «pyrotechnie»	7	7	11
• Permis de fabrication «explosifs»	10	12	10
• Dérogations «pyrotechnie»	0	0	1
• Dérogations «explosifs»	7	3	4
• Autorisations (y c. changement de l'aspect extérieur)	438	223	295
Total	1 034	825	873

ÉVÉNEMENTS. L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie recense et analyse tous les événements liés à l'usage d'explosifs et de pyrotechnie, par exemple les attentats, les vols et les dommages matériels.

ÉVÉNEMENTS			
	2010*	2009	2008
• Dommages corporels et matériels (par des engins de fabrication artisanale)	19	16	15
• Vols	1	2	0
• Cas mineurs (dommages matériels dus à des feux d'artifice usuels sur le marché)	210	238	196
Total	230	256	211

* Comme les communications des cantons à ce sujet sont décalées dans le temps, les chiffres ne peuvent être publiés qu'un an plus tard.

Armes

L'Office central des armes (OCA) est l'organe spécialisé de conseil de la Confédération dans le domaine des armes.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- conseil et soutien des autorités d'exécution cantonales,
- contrôle et octroi d'attestations officielles et d'autorisations au sens de la législation sur les armes,
- tenue des banques de données prévues par la loi,
- exploitation du SPOC Schengen («Single Point of Contact Schengen») en ce qui concerne les armes,
- élaboration de documents pour les examens d'obtention de la patente de commerce d'armes et le permis de port d'armes,
- préparation des formulaires prévus par la loi.

AUTORISATIONS. Le nombre d'autorisations émises l'année passée par l'OCA est resté à peu près au niveau de l'année précédente (2011: 2557; 2010: 2523).

AUTORISATIONS ET TAXES PAR AN			
	2011	2010	2009
• Total des permis et autorisations	2 557	2 523	2 210
• Taxes en CHF	147 370	142 590	131 300

AUTORISATIONS ET TAXES 2011 PAR CATÉGORIES		
Types	Nombre	CHF
• Documents de suivi	538	26 900
• Autorisations uniques ou générales d'importation à titre professionnel	206	27 200
• Autorisations d'importation à titre non professionnel	1614	80 700
• Dérogations	82	6720
• Mentions dans les cartes européennes d'armes à feu	113	5650
• Décisions/Attestations de remplacement	4	200
• Homologations	0	0

L'OCA participe à un groupe de travail mis sur pied par le DDPS et visant à améliorer la remise et la reprise des armes militaires.

Pendant l'année sous revue, l'OCA a aidé à diverses reprises les cantons à procéder aux contrôles des armuriers. Ces contrôles ont notamment révélé des manquements dans la comptabilité.

La plate-forme d'information sur les armes AR-MADA a été mise en ligne début mai 2011 conformément aux délais prévus. Cette plate-forme a fait ses

preuves et l'échange de données avec les cantons fonctionne sans problème. Environ 3300 personnes détiennent depuis lors les droits d'accès à la plateforme. Une première mise à jour a été effectuée début décembre 2011. Une deuxième mise à jour est en préparation et devrait en particulier fournir aux autorités douanières de meilleurs droits d'accès.

Le Parlement a adopté les modifications de la loi dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et de l'Instrument de traçage de l'ONU. Ces modifications constituent les bases permettant d'attribuer au DDPS les droits d'accès à ARMADA.

Informations plus détaillées concernant les modifications de la législation sous «Législation et protection des données». > page 83

Mesures concernant des ressortissants étrangers

Après consultation du Service de renseignement de la Confédération, fedpol peut, en vertu de l'art. 67, al. 4, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), interdire l'entrée en Suisse à un étranger pour sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. En règle générale, le Service de renseignement de la Confédération en adresse la demande dûment fondée.

En vertu de l'art. 67, al. 2, LEtr, il revient en revanche à l'Office fédéral des migrations d'interdire l'entrée en Suisse à un étranger lorsque ce dernier a attenté à la sécurité et à l'ordre publics en Suisse ou à l'étranger ou les a mis en danger, a occasionné des coûts en matière d'aide sociale ou a été placé en détention en phase préparatoire, en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou en détention pour insoumission.

INTERDICTIONS D'ENTRÉE ET EXPULSIONS. Durant la période sous revue, fedpol a prononcé 112 interdictions d'entrée (2010: 91), dont 32% concernaient des cas de terrorisme ou de renseignement prohibé. 68% des interdictions touchaient des personnes issues des milieux extrémistes violents (parmi eux des militants anti-WEF, des extrémistes de la cause animale ou des groupes de skinheads).

Aucune expulsion ou mesure d'éloignement visant des étrangers n'a été prononcée en 2011 en vertu de la Constitution fédérale.

Mesures contre la propagande incitant à la violence

Les autorités policières et douanières peuvent mettre sous séquestre le matériel susceptible de servir à des fins de propagande et dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets.

Elles le transmettent, aux fins d'analyse, au Service de renseignement de la Confédération (SRC). fedpol décide d'une éventuelle confiscation en se fondant sur la recommandation du SRC.

Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations et les objets. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des motifs idéologiques. Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il s'agit de matériel de propagande sur Internet, fedpol peut, après avoir entendu le SRC, soit ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande est hébergé sur un serveur suisse, soit recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer le site en question s'il est hébergé sur un serveur étranger.

En 2011, au total, fedpol a reçu du SRC neuf spécimens saisis aux fins d'examen (2010 : 16). Dans trois cas, fedpol a décidé la confiscation du matériel saisi ou de certaines de ses parties. Dans un cas, le matériel a été transmis à l'autorité pénale compétente en raison d'un soupçon d'infraction.

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives

Le Domaine Hooliganisme soutient par ses prestations les cantons et les villes dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives.

Il élabore des analyses et des évaluations de la situation, développe et promeut la coopération policière nationale et internationale en lien avec des ma-

nifestations sportives et représente fedpol au sein de groupes de travail nationaux et internationaux.

Il gère le système d'information électronique HOOGAN et assume la responsabilité de l'échange d'informations international sur le thème de la violence dans le sport.

HOOGAN. Le système d'information HOOGAN contient les données de personnes qui ont adopté un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger et à l'encontre desquelles ont été prononcées des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné. A la fin de l'année 2011, les données relatives à 1193 personnes au total étaient enregistrées dans le système d'information HOOGAN, soit 136 de plus que l'année précédente (2010: 157).

HOOGAN est à la disposition des services de fedpol responsables de l'exécution des mesures, des autorités de police des cantons, de l'Observatoire suisse du hooliganisme et des autorités douanières. fedpol est habilité à transmettre les données issues de HOOGAN aux organisateurs de manifestations sportives en Suisse ou aux organes de police et de sécurité à l'étranger. Durant l'année sous revue, le Domaine Hooliganisme a reçu cinq demandes d'obtention de données HOOGAN.

fedpol a ordonné en 2011 trois interdictions de se rendre dans un pays donné en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure à la demande des services décentralisés concernés.

Au cours de l'année sous revue, plus de 50 personnes issues de divers corps de police cantonaux

ou municipaux ont suivi l'une des formations sur HOOGAN proposées régulièrement par le Domaine Hooliganisme.

NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE. Le Domaine Hooliganisme a testé, en coopération avec le club de hockey de Berne, un nouveau système de contrôle de l'accès à un stade de sport. Dans le cadre de cet essai pilote, les documents d'identité officiels ont été synchronisés avec les données du système HOOGAN. Ce contrôle électronique des accès doit empêcher systématiquement que des personnes recensées dans HOOGAN aient accès au stade. La sécurité lors des manifestations sportives doit s'en trouver améliorée. D'autres essais seront effectués en 2012.

POINT NATIONAL D'INFORMATION «FOOTBALL».

Chaque pays européen gère un point national d'information football (PNIF). fedpol assume cette fonction pour la Suisse. Le PNIF soutient les autorités nationales responsables des questions touchant à la violence lors des manifestations sportives, tient à jour les analyses de risques concernant les équipes nationales et les clubs évoluant dans les championnats nationaux et coordonne les échanges d'informations policières lors de manifestations sportives d'envergure internationale. Durant l'exercice sous revue, le PNIF Suisse a contribué aux échanges d'informations pour plus de 90 manifestations sportives internationales.

SPOTTERS. Le Domaine Hooliganisme a recruté et envoyé à l'étranger des délégations de policiers avec des agents de liaison, par exemple là où se dérouleront les matches de qualification de l'EURO 2012 en Angleterre, en Bulgarie et au Pays de Galles. Les policiers choisis sont des spécialistes du hooliganisme, aussi appelés «spotters», et sont en contact avec des supporters dans leur travail quotidien. Les délégations de police ont accompagné les supporters suisses et leur ont donné des conseils en matière de sécurité. Aucun incident concernant des supporters suisses n'a été signalé.

COMITÉ PERMANENT DU CONSEIL DE L'EUROPE.

fedpol représente la Suisse au sein du Comité permanent du Conseil de l'Europe, qui a accepté en 2011 les recommandations intitulées «Dialogue et interaction avec les fans».

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 9. [> page 32](#)

PERSONNES RECENSÉES DANS HOOGAN			
Etat au 31.12	2011	2010	2009
• Total des personnes recensées	1 193	1 057	797
• dont femmes	9	7	5

RÉPARTITION PAR ÂGE			
	2011	2010	2009
• 12–14 ans	0	1	0
• 15–18 ans	91	83	101
• 19–24 ans	629	572	415
• 25–29 ans	293	238	158
• 30–39 ans	144	131	100
• 40–49 ans	33	30	22
• 50–59 ans	3	2	1



132 214 COMMUNICATIONS. La Centrale d'engagement de fedpol traite toujours plus de communications depuis 2002, ce qui montre l'importance croissante de l'échange d'informations au niveau international et le développement de la lutte transfrontalière contre la criminalité.

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait office d'interlocuteur pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne 24 heures sur 24 toutes les communications entrantes, les traite et les transmet aux services compétents à l'intérieur et à l'extérieur de l'office.

La CE fedpol travaille étroitement avec les commissariats Gestion des informations et Identifications

internationales de la Division Coopération policière opérationnelle. Ces trois domaines sont conjointement responsables de la réception et de la gestion de toutes les communications (traitement, tri, coordination, contrôle).

La CE fedpol coordonne et dirige les engagements opérationnels tels que les observations et livraisons surveillées, assure à toute heure la correspondance en matière de police judiciaire et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. recherches, alertes ou premières clarifications). Elle constitue le Single Point of Contact (SPOC) d'Europol, d'INTERPOL, de Schengen, de Cyber Crime Convention et d'autres autorités partenaires en Suisse et à l'étranger.

De plus, la CE fedpol constitue le service d'alerte permanent (24h/24, 7j/7) pour le système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant et pour de nombreux services et organisations à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale.

GESTION DES COMMUNICATIONS. En tant que centrale de tri et plate-forme d'information, la CE fedpol a traité 132 214 communications durant l'année sous revue en collaboration avec le Commissariat Gestion des informations. Par rapport à 2010, la progression est de 25%. Depuis que la statistique est tenue sous cette forme, donc depuis 2002, le nombre de communications n'a cessé d'augmenter. Cette évolution montre l'importance croissante des échanges d'informations internationaux et le développement soutenu de la lutte contre la criminalité transfrontalière.

COMMUNICATIONS			
	2011	2010	2009
• Courriels entrants d'Interpol	100 177	76 648	73 176
• Fax	2 169	3 416	3 883
• Poste	4 076	3 648	4 897
• Vulpus	2 890	3 684	3 032
• Europol (entrées et sorties)	3 860	4 021	2 729
• Courriels	13 640	9 137	2 591
• Téléphone	3 515	3 887	5 823
• Divers	1 887	1 198	4 835
Total	132 214	105 639	100 966

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. En 2011, la CE fedpol a coordonné au total 292 affaires opérationnelles, soit une augmentation de 31% (2010: 222). Il s'agissait d'observations transfrontalières dans 169 cas, ce qui représente une augmentation de 24% par rapport à l'année précédente.

La CE fedpol fonctionne également, en cas de violation de l'espace aérien, comme Single Point of Contact pour les Forces aériennes suisses. La centrale d'engagement des Forces aériennes communique les graves violations à la CE fedpol, qui garantit qu'une première interrogation du pilote soit effectuée au lieu d'atterrissage de l'avion. En 2011, il a fallu traiter ainsi dix graves violations de l'espace aérien (13% de moins qu'en 2010).

AFFAIRES LIÉES À LA CORRESPONDANCE. La CE fedpol a traité avec le Commissariat Gestion des informations 3 888 communications donnant lieu à un échange de courrier (-6% par rapport à 2010). Il s'agit

notamment de vérifications d'armes et de véhicules et de vols simples commis à l'étranger.

Dans 409 cas, il a fallu transmettre aux proches de victimes, en passant par la police cantonale, des communications concernant des personnes accidentées ou décédées à l'étranger.

AFFAIRES PAR CATÉGORIES			
	2011	2010	2009
• Informations aux proches	409	292	234
• Vols simples à l'étranger	113	124	215
• Vérifications d'armes	68	87	147
• Entraide judiciaire internationale et extraditions sur mandat de l'OFJ	56	110	100
• Vérifications de véhicules en relation avec des infractions	1 449	1 629	1 602
• Affaires externes à la division en dehors des heures de bureau	559	768	1 001
• Questions, vérifications, traitements de réponses positives de l'ASF, etc.	1 234	1 129	1 075

BUREAU SIRENE SUISSE. Le bureau SIRENE, rattaché à la CE fedpol, participe en tant que centrale nationale à l'échange de toutes les informations lors de recherches dans le Système d'information Schengen SIS (résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de recherches suisses à l'étranger). Le bureau SIRENE est aussi chargé de publier les recherches de personnes en Suisse.

RÉPONSES POSITIVES DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN						
Catégorie «recherches»	2011		2010		2009	
	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger	CH/Etranger
• Arrestation aux fins d'extradition ¹	185	107	216	95	199	112
• Interdictions d'entrée ²	3 690	1 850	2 907	1 960	2 999	1 860
• Personnes disparues ³	213	20	235	18	191	16
• Personnes recherchées par la justice ⁴ (par ex. témoins)	1 082	3	952	5	986	1
• Surveillances discrètes ⁵	1 044	20	766	1	626	0
• Objets ⁶ (véhicules et documents d'identité)	1 304	273	1 246	286	1 476	166
Total	7 518	2 273	6 322	2 365	6 477	2 155

> ¹art. 95 CAAS, ²art. 96 CAAS, ³art. 97 CAAS, ⁴art. 98 CAAS, ⁵art. 99 CAAS, ⁶art. 100 CAAS.

> CAAS: Convention d'application de l'accord de Schengen.

En 2011, le SIS a permis à une moyenne de 27 recherches d'aboutir chaque jour, soit une augmentation de 13% (2010: 24). Comparativement à l'année précédente, on relève 19% de réponses positives en plus pour les recherches étrangères en Suisse, mais en revanche une diminution de 4% des réponses positives pour les recherches suisses à l'étranger.

En tout, la CE fedpol a reçu 57 093 informations de l'étranger par formulaires standardisés (2010: 48 493) et elle a envoyé 16 639 formulaires à destination de l'étranger (2010: 12 787). Ainsi, par rapport à l'année précédente, les informations entrantes ont augmenté de 18%, tandis que les informations sortantes progressaient de 30%.

En outre, le bureau SIRENE a traité 15 343 appels téléphoniques (2010: 13 913). Les appels ont passé par les utilisateurs suisses du SIS, tels que les polices cantonales, le Corps des gardes-frontière et par les bureaux SIRENE étrangers.

IDENTIFICATIONS INTERNATIONALES. Le Commissariat Identifications internationales a traité 19 945 communications entrantes et sortantes durant l'exercice sous revue, soit un recul de 22% par rapport à l'année précédente (2010: 25 700). Cette diminution marquée provient, d'une part, de ce que le Commissariat Identifications internationales n'a plus demandé en général que les réponses positives des pays sollicités et, d'autre part, de la diminution des demandes depuis l'introduction d'un système de rapprochement automatique des empreintes digitales et des profils d'ADN entre la plupart des Etats de l'UE. Durant l'exercice sous revue, le nombre d'empreintes digitales de mauvaise qualité venues de l'étranger était significativement inférieur à celui de l'année précédente, ce qui a également contribué à réduire la correspondance.

Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant

Les autorités de police suisses disposent depuis deux ans d'un système d'alerte, qui est déclenché dès qu'il existe des soupçons fondés ou la certitude qu'un enfant a été enlevé et que sa vie ou son intégrité corporelle sont menacées.

Chacune des polices cantonales peut déclencher l'alerte en tout temps. Une fois l'alerte déclenchée, le corps de police compétent transmet l'avis correspon-

dant à la CE fedpol. La CE fedpol traduit l'avis dans les langues nationales et en anglais et le fait suivre aux organisations partenaires. Lorsqu'une alerte à l'enlèvement est déclenchée, les utilisateurs enregistrés reçoivent un sms leur indiquant la transmission d'une alerte et un lien pour plus d'informations.

La CE fedpol met sur pied une centrale d'appel chargée de réceptionner les indications de la population. Elle a également compétence pour déclencher les recherches policières internationales.

D'autres partenaires ont pu être associés au système en 2011, de sorte que les canaux d'information suivants sont désormais à disposition:

- Radio Télévision Suisse (RTS),
- Office fédéral des routes (OFROU),
- Chemins de fer fédéraux (CFF),
- sociétés exploitant les aéroports de Zurich, Ge-nève, Lugano-Agno, aéroport international Basel-Mulhouse-Freiburg et Berne-Belp,
- Agence télégraphique suisse (ATS),
- Keystone,
- NeoAdvertising (gère des écrans publicitaires, notamment dans les centres commerciaux et les magasins de stations-service),
- dix médias en ligne (Newsnetz, NZZ, 20 Minutes, Neue Luzerner Zeitung, Blick, St. Galler Tagblatt, Südostschweiz Newsmedia AG, Corriere del Ticino, Le Nouvelliste, Le Temps),
- les opérateurs de téléphonie mobile Swisscom, Sunrise et Orange.

Les deux grands exercices prescrits dans les conventions ont eu lieu durant l'année sous revue: le 4 avril avec la police cantonale valaisanne et le 4 novembre avec la police cantonale zougnoise. Ces exercices, qui ont mobilisé chacun plus de 200 personnes, se sont déroulés avec succès. Leur évaluation permet d'optimiser le système en permanence, le but étant de pouvoir agir rapidement et de manière professionnelle en cas de problème.

Recherches RIPOL

Les unités RIPOL sont responsables de l'exploitation du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données utiles à la recherche de personnes, de véhicules et d'objets et recense les infractions non élucidées. Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse.

ÉTAT DES DONNÉES RIPOL (au 31.12)			
Nombre d'utilisateurs: env. 25000	2011	2010	2009
• Personnes	238 099	185 971	205 320
• Véhicules (y compris vélos et motos)	425 952	386 604	348 907
• Immatriculations de véhicules	461 856	426 193	386 818
• Infractions non élucidées	1 739 222	1 559 866	1 394 507
• Personnes lésées	1 268 695	1 161 048	1 056 673
• Objets	2 668 955	2 454 277	2 276 222
• Signalements	61 595	54 597	49 948
• Traces	48 282	46 806	44 766

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE PERSONNES			
	2011	2010	2009
• Mandats d'arrêt	47 985	37 774	30 111
• Recherches du lieu de séjour	33 805	38 549	37 665
• Mesures d'éloignement	1 706 **	2 922 **	13 657
• Internements	8 501	7 133	*
• Exécution des peines et mesures	254	543	*
• Personnes disparues	3 437	3 845	*
• Enlèvements d'enfants évités	18	13	*
• Limitation de départ à l'étranger (HOOGAN)	3	8	*

* fedpol travaille depuis le 9 février 2010 avec la nouvelle banque de données sur les personnes, qui contient de nouvelles catégories d'avis. La distinction entre national et régional a en outre été supprimée.

** Depuis la même date, l'Office fédéral des migrations publie ses mesures d'éloignement nationales dans le SYMIC et non plus dans le RIPOL. Mais elles peuvent être consultées via le RIPOL. Il n'est plus possible en revanche d'établir les statistiques les concernant à partir du RIPOL. A partir de 2010, les chiffres ne contiennent plus que les renvois et expulsions ainsi que les délimitations de périmètres d'assignation ou d'exclusion.

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES D'OBJETS			
	2011	2010	2009
• Cas	220 846	200 013	193 919
• Signalements	7 430	4 881	5 465
• Traces	1 965	2 261	2 395
• Objets	190 353	163 443	148 693
• Personnes lésées	121 833	115 989	125 408

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE VÉHICULES			
	2011	2010	2009
• Véhicules	7 931	7 813	8 732
• Vélos, motos et NIV volés	39 379	37 752	40 473
• Immatriculations	36 890	35 590	35 142
• Immatriculations de vélos et de motos	33 310	33 418	37 202

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES ACTIVES			
	2011	2010	2009
• Messages urgents connus	11 931	10 568	13 257
• Autres messages	800	2 007	3 920

Identification biométrique des personnes

La Division Services AFIS ADN est le centre national de prestations de l'Office fédéral de la police pour l'identification biométrique des personnes sur la base d'empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN.

Parmi ses mandants figurent les corps de police de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (octroi de visas).

Les clients reçoivent les résultats de leurs demandes d'identification sous une forme électronique sécurisée. Ces résultats peuvent être utilisés aussi bien à charge qu'à décharge des intéressés. Les prestations sont fournies 24 heures sur 24.

NETTE AUGMENTATION DES DEMANDES D'IDENTIFICATION. Au total, les Services AFIS ADN ont traité 193 200 demandes d'identification durant la période sous revue (2010: 160 000), dont environ 26 700 sur la base des profils d'ADN (2010: 27 500) et 166 500 au moyen des empreintes digitales (2010: 132 500). Le nombre des demandes d'identification a donc augmenté de 21% en 2011. Le nombre accru de demandes d'asile n'apporte qu'une part de l'explication. On constate, fondamentalement, que les appareils de contrôle à disposition sont davantage utilisés.

En 2011, quelque 102 400 demandes d'identification selon la méthode dite des deux doigts ont été transmises aux Services AFIS ADN (identification de personnes sur la base des empreintes des deux pouces; 2010: 76 900); les résultats ont alors été transmis au mandant en l'espace de dix minutes au maximum. Tant des appareils fixes que mobiles ont été utilisés.

Avec 7182 identifications de traces (dont 4318 sur la base de profils d'ADN), le pourcentage de réussite dans l'identification de traces relevées sur les scènes de crime a nettement augmenté par rapport à l'année précédente (+13%). En outre, dans 986 cas (+2%), on a identifié des liens avec les scènes de crime (concordance entre plusieurs traces) au moyen d'une comparaison des profils d'ADN.

DES MESURES PAYANTES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ.

Les mesures prises au cours des années passées pour adapter la qualité des données aux normes internationales et l'amélioration de la compétence des experts ont entraîné une nette augmentation des demandes et une hausse du taux de concordance.

CONCORDANCES			
	2011	2010	2009
• 2 doigts	49 176	38 272	36 463
• 10 doigts	20 665	16 629	15 848
• Traces doigts/main	2 864	2 550	2 323
• Personne-traces d'ADN	4 318	3 827	3 753
• Traces-traces d'ADN	986	965	800

DÉLAIS DE RÉSULTAT POSITIF	
	Concordance toutes les...
• 2 doigts	11 minutes
• 10 doigts	25 minutes
• Traces doigts/main	3 heures
• Personne-traces d'ADN	2 heures
• Traces-traces d'ADN	9 heures

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Recherches de personnes disparues

fedpol procède à des recherches de personnes disparues depuis longtemps, effectuées à la demande de membres de la famille, de même que des recherches sur le lieu de séjour à la demande d'autorités et d'organisations d'utilité publique en Suisse et à l'étranger.

En 2011, le service a traité au total 173 demandes de recherche écrites (2010: 172). 63% des mandats de recherche portaient sur des ressortissants suisses et 37% concernaient des ressortissants étrangers. 48% des personnes recherchées ont été retrouvées et informées. Dans 16% des cas, les personnes n'ont pas été retrouvées (2010: 12%). 15% des demandes ont été transmises à un autre service pour des raisons de compétence (2010: 16%), 21% étant soit en cours, soit classées à la fin de l'année, parce que les requérants n'étaient pas en mesure de fournir les indications nécessaires à une recherche, par exemple des données personnelles de la personne recherchée, ou parce que la demande de complément adressée par le service restait sans réponse (2010: 14%).

Par rapport à l'année précédente, on dénombre davantage de demandes d'organisations caritatives (ONG) et de particuliers, tandis que les mandats de recherche donnés par les autorités sont en léger recul et que ceux des entreprises privées restent à peu près au même niveau.

RECHERCHE DE MEMBRES DE LA FAMILLE. Les 61 demandes de recherche privées (2010: 56) visaient pour la plupart des personnes disparues depuis longtemps ou des membres de la famille perdus de vue. Il s'agissait souvent de rétablir un contact entre des proches ou les membres d'une famille en Suisse et à l'étranger. Les demandes de recherche venant de Suisse concernaient surtout des émigrés ou des Suisses vivant à l'étranger, tandis que les demandes provenant de l'étranger visaient des ressortissants étrangers qui s'étaient réfugiés en Suisse, qui y avaient émigré ou qui y résident. Dans plusieurs cas, des parents demandaient de l'aide pour rétablir le contact rompu avec leurs enfants adultes ou des personnes nées hors mariage ou adoptées étaient à la recherche de leurs parents biologiques ou de leurs demi-frères ou demi-sœurs.

RECHERCHE D'HÉRITIERS ET D'ABSENTS. Les autorités ont quant à elles déposé 61 mandats de recherche en 2011 (2010: 77). Une grande part provenait des services de successions cantonaux, des notaires et des tribunaux, qui demandaient des enquêtes sur les lieux de séjour d'héritiers en vue du règlement de successions. Certains cas étaient liés à des procédures en cours de déclaration d'absence. Le service a également apporté son aide à la protection consulaire du DFAE pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades ou victimes d'un accident à l'étranger et pour retrouver des ressortissants suisses résidant à l'étranger et dont les familles vivant en Suisse n'avaient plus de nouvelles depuis longtemps. Des représentations étrangères et d'autres autorités ont demandé de l'aide, par l'intermédiaire du DFAE, pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse. Des représentations suisses à l'étranger ont cherché à clarifier l'identité de personnes qui demandaient un passeport ou dont la nationalité n'était pas établie.

DEMANDES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ORGANISATIONS. Les organisations et institutions d'intérêt public ont déposé 24 demandes de recherche (2010: 13). La Croix-Rouge a adressé des demandes de re-

cherche de personnes de divers pays qui voulaient s'enquérir de membres de la famille supposés en Suisse. S'y ajoutent les demandes de familles à la recherche de proches vivant en Suisse ou à l'étranger. Le service a également entrepris, sur mandat de l'Armée du Salut, la recherche de membres de familles disparus. Il a en outre soutenu dans plusieurs cas le Bureau suisse pour l'adoption, situé à Zurich, par des recherches visant au regroupement d'enfants adoptés et de leurs parents biologiques.

MANDATS DE RECHERCHE EN VUE DU VERSEMENT DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE. Des entreprises privées, par exemple des assurances et des institutions de prévoyance, ont déposé 27 demandes de recherche du lieu de séjour de Suisses et d'étrangers en vue de verser des capitaux de prévoyance (2010: 26).

Documents d'identité

fedpol est responsable de l'établissement et du développement des passeports et des cartes d'identité suisses.

La Section Documents d'identité surveille l'exécution des dispositions légales et l'uniformité de la procédure des autorités chargées d'établir ces documents. Elle supervise les 39 bureaux cantonaux des passeports, les quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les 111 représentations suisses à l'étranger (2010: 127). La section gère le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), qui contient toutes les données sur les passeports et cartes d'identités suisses émis. Elle contrôle les données introduites dans le système par les autorités d'établissement et procède aux modifications nécessaires.

83 051 DOCUMENTS PERDUS. La section fournit des renseignements sur les documents d'identité perdus ou volés. En 2011, pas moins de 83 051 documents d'identité perdus ou volés ont été signalés au total dans le RIPOL, le Système d'information Schengen (SIS) et la banque de données mondiale d'Interpol «Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents (ASF-SLTD)».

Sur les 1209064 documents d'identité suisses (passeports et cartes d'identité) envoyés par la poste en 2011, 67 ont été perdus en Suisse et 23 à l'étranger. Ces documents sont aussi signalés dans les systèmes susmentionnés.

En 2011, la Section Documents d'identité a fourni des renseignements à 152 reprises au bureau SIRENE en lien avec la perte de documents d'identité à l'étranger (2010: 145) et elle a pris 274 fois position sur des demandes de documents d'identité déposées auprès de représentations suisses à l'étranger (2010: 254). L'établissement d'un document d'identité a été refusé dans 56 cas (2010: 54), parce que la personne requérante était enregistrée dans le système de recherches RIPOL en vue de son arrestation, suite à un crime ou à un délit, ou parce qu'elle était impliquée dans une procédure pénale dans son pays de séjour. 102 demandes de document d'identité déposées à l'étranger concernaient un nouveau-né. Dans 25 cas, les clarifications se sont avérées très fastidieuses (maternité d'emprunt, question de la véritable identité de l'enfant et de l'autorité parentale).

La section s'est aussi occupée de cas d'abus en matière de documents d'identité et d'obtention frauduleuse de documents d'identité par l'usage abusif de données personnelles. 49 cas ont été traités en 2011 (2010: 25).

La section contrôle le retrait des documents d'identité des personnes dont la nationalité suisse a été annulée par l'Office fédéral des migrations. Ce cas s'est présenté 83 fois en 2011. Les documents d'identité qui n'ont pas encore pu être retirés ont été publiés dans le RIPOL, dans le SIS et dans l'ASF-SLTD comme documents non valables.

La Section Documents d'identité dispose d'une ligne d'assistance gratuite. Elle peut également être contactée par courrier électronique. Le numéro de la ligne d'assistance a été composé 9114 fois en 2011. 2819 demandes ont été traitées par e-mail au total (2010: 4589).

Le soutien technique pour le système d'information ISA a traité 2217 demandes par e-mail et 3336 par téléphone (01.03 – 31.12.2010: 1462 e-mails et 3464 entretiens téléphoniques).

Ligne d'assistance gratuite **0800 820 008**

Adresse électronique: schweizerpass@fedpol.admin.ch

Informations détaillées sur www.passeportsuisse.ch

CARTE D'IDENTITÉ ENCORE POSSIBLE SANS PUCE ÉLECTRONIQUE.

Le domaine Développement des documents d'identité suit les développements internationaux dans le domaine des documents d'identité et assume la responsabilité de leur mise en œuvre en temps utile pour le passeport suisse et la carte d'identité suisse. Tel a été le cas dernièrement avec

l'introduction du passeport biométrique (passeport 10).

En date du 17 juin 2011, le Parlement a décidé des modifications de la loi sur les documents d'identité, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2012. En vertu de ces modifications, il demeure possible d'obtenir la carte d'identité sans puce. Le délai de transition de deux ans accordé pour l'harmonisation des procédures d'établissement du passeport et de la carte d'identité est abandonné et les cantons peuvent décider eux-mêmes si des cartes d'identité sans puce peuvent être demandées dans la commune de domicile.

Le DFJP a été chargé de remplacer dans un délai de deux ans la procédure d'établissement actuelle, basée sur des formulaires en papier, par une procédure électronique.

RENOUVELLEMENT DU PASSEPORT ET DE LA CARTE D'IDENTITÉ JUSQU'EN 2016. Le 16 décembre 2011, le Conseil fédéral a chargé le DFJP d'adapter le passeport et la carte d'identité au niveau actuel de la technique d'ici à 2016. Les citoyens pourront choisir entre un modèle de carte d'identité sans puce et trois modèles avec puce: l'un avec des données enregistrées électroniquement (comme le passeport), un autre contenant une identité électronique pour les applications de cyberadministration et de commerce électronique et le troisième comprenant à la fois des données enregistrées électroniquement et une identité électronique.

Coordination des documents d'identité et de légitimation

Le domaine **Coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA)** assume les cinq principales tâches suivantes:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographier à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux,
- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire; exploiter et évaluer la banque de données FRAUDE,

- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux caractéristiques et éléments de sécurité, etc.,
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.),
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), apporter son expertise lors de la conception de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.).

BANQUE DE DONNÉES ARKILA. Durant l'exercice sous revue, 188 nouveaux documents ont été décrits et photographiés dans la collection de référence de documents d'identité quadrilingue ARKILA. Le nombre accru de documents disponibles entraîne une augmentation de la clientèle et des interrogations.

COLLECTION DE RÉFÉRENCE DE DOCUMENTS D'IDENTITÉ ARKILA			
	2011	2010	2009
• Total des documents disponibles	2 329	2 141	1 839
• Accès à ARKILA	14 509	14 469	12 064
• Utilisateurs	9 491	8 150	6 544

BANQUE DE DONNÉES FRAUDE. Les évaluations des données fournies par les polices cantonales et le Corps des gardes-frontière montrent qu'avec la suppression des frontières UE-Schengen, on détecte depuis 2008 nettement moins de falsifications (-34,3%) et d'utilisations abusives (-13,2%) de documents émis par les Etats de l'UE. La qualité améliorée des documents contribue elle aussi à une baisse des falsifications, les passeports et les cartes d'identité établis depuis 2006 étant munis de meilleurs éléments de sécurité, de lignes de lecture optiques et de puces.

FALSIFICATIONS DÉCOUVERTES			
	2011	2010	2009
• Contrôles à la frontière	2 072	2 111	2 457
• Contrôles en Suisse	1 327	1 498	1 771
Total	3 399	3 609	4 228

Les données statistiques concernant la police judiciaire sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.



QUALITÉ AMÉLIORÉE. Depuis 2006, les passeports et les cartes d'identité sont munis de meilleurs éléments de sécurité, de lignes de lecture optiques et de puces, ce qui les rend plus difficiles à falsifier.

VÉRIFICATIONS INTERNATIONALES. Les réponses concernant des documents sont établies dans la langue du destinataire. Ce service utile pour les cantons et l'élargissement du cercle des clients ont entraîné une augmentation des demandes en 2011. Le nombre de longues vérifications a pu être modéré grâce à une surveillance conséquente des délais et à une bonne coopération avec le DFAE.

VÉRIFICATIONS			
	2011	2010	2009
• Mandats sans contrôle du délai	724	493	523
• Mandats avec contrôle du délai	171	75	112
• Total	895	568	635

BANQUES DE DONNÉES DE L'UE. Avec FADO (False and Authentic Database Online), l'UE propose

trois banques de données à différents niveaux d'accès et de qualités différentes.

- PRADO (Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online): cette banque de données documentaires, accessible à tous par Internet depuis 2009, fournit des possibilités de consultation restreintes et une qualité d'image réduite.
- iFADO (intranet False and Authentic Database Online): cette banque de données documentaires destinée aux autorités chargées de contrôler les documents d'identité est accessible sur l'intranet sécurisé de la Confédération depuis début 2010.
- La principale banque de données, Expert-FADO (côté saisie de FADO), permet d'échanger des

informations sur l'utilisation abusive de documents avec tous les Etats de l'UE raccordés via l'interface FADO. Elle est en ligne depuis la fin 2011 auprès du KILA.

ANTENNE POUR LES CERTIFICATS. KILA est le «Single Point of Contact» de la Suisse pour l'échange de certificats à l'échelle mondiale. Ces certificats permettent d'identifier et de lire les données figurant sur les puces des documents électroniques. Les certificats entrants sont contrôlés, puis mis à la disposition des services de contrôle suisses (gardes-frontière et police aéroportuaire de Zurich). KILA fournit également les certificats des puces de passeports suisses aux points de contact étrangers (SPOC). Les services de contrôle suisses disposent actuellement de 72 certificats en provenance de 43 pays.

Législation et protection des données

Le Service juridique est le centre de compétence de l'office qui traite les questions juridiques. Il dirige les projets législatifs de l'office et traite les décisions touchant aux domaines du matériel de propagande incitant à la violence et des interdictions d'entrée. La section évalue les affaires et les projets de l'office sous l'angle juridique et du point de vue de la protection des données. Le domaine Protection des données conseille les collaborateurs de l'office et traite les demandes de renseignements ou d'effacement de données.

LÉGISLATION SUR LA POLICE. Comme les résultats de la consultation concernant l'avant-projet de loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (loi sur les tâches de police, LPol) présenté par le Conseil fédéral ont suscité la controverse, leur exploitation et la définition concernant la suite à donner au projet ont pris plus de temps que prévu.

Durant la consultation, les cantons ont demandé une extension du champ d'application de la LPol et ont souhaité intégrer les tâches de police de sécurité du Corps des gardes-frontière et la loi sur l'usage de la contrainte dans le projet. Ces requêtes se recoupent avec le mandat contenu dans le postulat Malama «Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Où est le rapport?», adopté par le Conseil fédéral.

Ce postulat charge le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la répartition constitutionnelle des compétences et la répartition concrète des tâches entre la Confédération et les cantons pour ce qui est de la sécurité intérieure. Il s'agit d'examiner, notamment en relation avec l'extension du champ d'application de la LPol demandée par les cantons, dans quelle mesure la répartition actuelle des compétences répond au contexte actuel et correspondra aux besoins du futur. Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a donc chargé le DFJP, le 30 mars 2011, de fournir une proposition sur la suite donner à la procédure relative à la LPol lorsque le rapport concernant le postulat Malama sera prêt à être adopté. fedpol a apporté d'importantes contributions à ce rapport demandé par le postulat Malama. Tant les bases constitutionnelles que les principales bases conceptuelles sont ainsi posées pour que les travaux soient poursuivis. Le Conseil fédéral a demandé au DFJP de poursuivre l'élaboration de la LPol et de lui présenter une procédure concrète sur la base des résultats du rapport concernant le postulat Malama.

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET PROTECTION DES TÉMOINS. Après que le Conseil fédéral a adopté en 2010 le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains et la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins, l'Assemblée fédérale a approuvé le 23 décembre 2011 l'arrêté fédéral qui englobe le projet de loi sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém). L'ordre juridique de la Suisse est donc compatible avec le contenu de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, que le Conseil fédéral a signée en 2008.

La loi sur la protection extraprocédurale des témoins instaure les bases juridiques et les structures permettant de mettre en place des programmes de protection de témoins en faveur des témoins menacés dans les procédures pénales de la Confédération et des cantons. Cette tâche doit être confiée à un service national de protection des témoins, à instituer, qui sera rattaché à la PJF.

Dans la perspective d'une entrée en vigueur aussi rapide que possible de la Ltém (c'est une condition de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe déjà mentionnée), fedpol a déjà entamé les travaux concernant le droit d'exécution de la loi sur la protection extraprocédurale des témoins.

LÉGISLATION SUR LES ARMES ET PROTOCOLE DE L'ONU SUR LES ARMES À FEU.

Le Protocole de l'ONU sur les armes à feu et l'Instrument de traçage de l'ONU permettent de lutter plus efficacement contre la fabrication et le trafic illicites d'armes dans le sens où ils fixent des standards minimaux et harmonisent les ordres juridiques internes. Après que le Conseil fédéral a décidé en 2008 d'inscrire dans le droit suisse les obligations résultant de ces deux traités, le Parlement a approuvé des modifications supplémentaires au cours des sessions d'été et d'automne 2011. L'étape suivante consistera, l'année prochaine, à procéder aux modifications nécessaires de l'ordonnance sur les armes.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS. Des particuliers domiciliés en Suisse ou à l'étranger soumettent régulièrement des demandes de renseignements à propos des systèmes d'information exploités par fedpol afin de savoir si fedpol a traité des données qui les concernent. Les demandes de renseignements sont traitées par le conseiller à la protection des données et des informations de fedpol, rattaché au Service juridique. En 2011, 422 demandes de renseignements et d'effacement de données ont été traitées concernant les systèmes d'information de police suivants:

SYSTÈMES D'INFORMATION	
Etat au 31.12.2011	Demandes
• Système d'information Schengen SIS	354
• Système de recherches internationales d'INTERPOL	12
• Système de recherches nationales RIPOL pour la recherche de personnes, de véhicules et pour les infractions non élucidées, y compris la recherche d'objets	11
• Système d'information sur le hooliganisme HOOGAN	11
• Système d'empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System AFIS) et système d'empreintes génétiques et de profils d'ADN (Combined DNA-Index System CODIS)	8
• Registre des affaires reçues par fedpol et des données issues de l'échange de renseignements avec INTERPOL IPAS	1
• Système d'analyse et d'enquête relevant de la compétence de poursuite pénale de la Confédération JANUS	3
• Banque de données GEWA	2
• Plate-forme d'information sur l'acquisition et le retrait d'armes ARMADA	3
• Demandes sur tous les systèmes d'information	17
Total	422

On constate, comme par le passé, une tendance à la hausse des demandes, en particulier celles concernant le SIS (2011: 354, 2010: 319, 2009: 175). Outre le nombre des demandes, leur complexité a également continué d'augmenter. En 2011, il a souvent fallu procéder à une consultation des autorités en Suisse et à l'étranger avant de pouvoir fournir des renseignements au requérant.

SURVEILLANCE ET CONSEIL. Les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol surveillent le traitement policier des données personnelles. Ils accompagnent en particulier tous les projets informatiques de l'Office. Cette fonction de surveillance sert la sécurité du droit tout en soutenant l'égalité de traitement.

PROTECTION DES INFORMATIONS. fedpol tient compte de l'importance croissante que revêt la protection des informations dans l'administration fédérale. Les tâches des préposés à la protection des données et des informations comprennent la formation et le conseil des collaborateurs, la participation à des travaux internes à l'office et interdépartementaux et la collaboration avec le service de sécurité informatique de l'office.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations à toutes les unités de l'office dans les domaines des finances, du personnel et des services centraux.

FINANCES. La Section Finances et controlling est chargée de la planification financière, de la budgétisation, du controlling et de la journalisation des finances, ainsi que de la surveillance des crédits à l'échelon de l'office.

En 2011, fedpol disposait d'un budget global de quelque 231 millions de francs (2010: 219 millions de francs) et d'investissements de quelque 21 millions de francs (2010: 17 millions de francs).

PERSONNEL. En décembre 2011, fedpol disposait de 775 postes autofinancés occupés par des collaborateurs d'horizons professionnels très divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique, d'experts en finance, de psychologues, d'artisans et d'employés de commerce.

69% de l'ensemble des collaborateurs avaient entre 30 et 49 ans en 2011. La proportion de femmes, stable depuis des années, était de 32,9% pour l'exercice sous revue. Le pourcentage de femmes occupant des positions de cadre est de 12% en moyenne.

78% des collaborateurs sont de langue maternelle allemande, 17% de langue maternelle française et 4% de langue maternelle italienne. Certains collaborateurs sont de langue rhéto-romane ou d'une autre provenance linguistique.

SERVICES CENTRAUX. La Section Services centraux se compose des domaines suivants: Service Véhicules, Sécurité et technique, Acquisitions, Logistique et Service postal.

Le Service Véhicules est responsable des 134 véhicules composant l'ensemble de la flotte. Il met à disposition des véhicules de location et garantit les transports de représentation. Au total, il a traité 384 demandes de réparation, 270 changements de roues saisonniers et 56 cas de dommage, dont 17 cas mineurs.

Le Domaine Sécurité et technique assume les tâches de gestion de la sécurité des personnes et des bâtiments, y compris le système de contrôle des accès (badge). Son champ de compétences embrasse en outre la gestion des immeubles, la direction des projets de construction et l'organisation des cas d'urgence. Ces prestations couvraient 17 bâtiments en 2011.

Le Service Acquisitions fournit des prestations en relation avec l'achat de matériel. Il assure une utilisation optimale des moyens mis à disposition par la planification des acquisitions et une gestion ciblée des commandes et des crédits.

Le Service Logistique fournit des prestations dans la gestion des locaux et des déménagements, ainsi que dans les domaines de la téléphonie et de la bureautique. En 2011, 374 déménagements ont été effectués (2010: 137) et des installations (connexions spéciales, etc.) ont été réalisées pour répondre à 302 demandes (2010: 223).

Le Service postal assure plusieurs fois par jour la distribution du courrier interne et externe. En 2011, il a géré 4869 distributions de courrier (2010: 5446) et environ 19 tonnes de courrier entrant et près de 5,8 tonnes de courrier sortant (2010: 17 tonnes de courrier entrant, 6,5 tonnes de courrier sortant). ●

Les données statistiques concernant la police administrative et le soutien policier sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 3

ANNEXES

•	Situation Report Summary	88
•	Glossaire	92
•	Index thématique	94
•	Impressum	95
•	Fiches d'information fedpol	Annexe
•	(CD) Statistiques fedpol	Annexe

Situation Report Summary

ORGANISED CRIME. The 2011 situation report focuses on the most serious forms of organised crime. The organised crime groups with the greatest relevance to Switzerland originate from Italy, the C.I.S. member states, Georgia, Southeast Europe and West Africa. However, other smaller groups also operate in Switzerland. They include groups from Lebanon, Maghreb, Turkey and the Dominican Republic, active primarily in drug trafficking, and groups from China involved in human trafficking, migrant smuggling and credit card fraud. Some organised crime groups are involved primarily in street crime such as drug dealing, theft and burglary; their activities pose a threat to everyday security and are clearly noticeable to the public. Other groups use Switzerland rather for logistical purposes, money laundering and investment, or as an area of retreat; these groups pose a threat mainly to open competition and the independence of democratic institutions.

Mafia organisations from Italy use Switzerland mainly for logistical purposes, as an area of retreat and for money laundering. Amongst the various groups operating in the country, the 'Ndrangheta still has the strongest presence. In 2011 the Office of the Attorney General of Switzerland (OAG) brought charges against several people believed to be 'Ndrangheta members who were suspected of criminal offences in connection with international drug and arms trafficking, and money laundering. The OAG is also reviewing another case of Italian organised crime involving nine people suspected of belonging to a cigarette smuggling syndicate controlled by the Camorra and Sacra Corona Unita. According to the OAG's indictment, the network has smuggled more than 200 million cartons of cigarettes, most of the proceeds of which have been transferred to Switzerland.

Our 2011 findings show that criminal groups from the C.I.S. continue to shift their illgotten gains through Swiss financial institutions or to invest the money in Switzerland. In some cases we even suspect that the organisations have placed confidants in Swiss banks to facilitate such transactions. Also, financially powerful C.I.S. nationals, suspected of having ties to criminal organisations, repeatedly attempt to settle in Switzerland. The country is also the target of Georgian burglary gangs. The OAG has in-

dicted four people involved in such a gang for membership of or support for a criminal organisation; they are accused of having transferred part of the proceeds from the criminal organisation to the thieves-in-law.

Criminal groups from Southeast Europe continue to have a profound influence on crime in Switzerland. Their activities are focussed around drugs and property crime. Whilst criminal groups of ethnic Albanians dominate the local heroin trade, others – mostly from Southeast and East Europe – are organised in mobile itinerant criminal groups, entering Switzerland to commit gang crime such as serial burglaries of residential houses and business premises, restaurants, shopping centres and car dealers. Once again, several jewellery stores were burgled in 2011; the burglaries are attributed to an internationally active thief network dubbed Pink Panther, a group of violent criminals mainly from Serbia and Montenegro.

West African criminal networks, especially from Nigeria, play a significant role in cocaine trafficking. Several cases that came to the forefront in 2011 showed that the groups no longer only import cocaine into Europe via the Netherlands and Spain, but they also import it directly into Switzerland from South America. Between 2009 and 2011 the cantonal and municipal police corps, together with the Border Guard Corps and the Federal Criminal Police, took concerted action against African networks in a joint operation: within less than three years 260 kilograms of cocaine and several hundred thousands of Swiss francs were seized and over 200 persons arrested, some of whom have already been convicted. This modest success stands against the backdrop of the ever-increasing global challenge posed by West African criminal groups: their presence in South America is becoming stronger and they have started co-operating with other criminal organisations such as the Yakuza.

ECONOMIC CRIME AND MONEY LAUNDERING.

There was a considerable increase in 2011 in the number of skimming cases (credit card fraud). The perpetrators are nearly always gangs from Southeast Europe, especially from Bulgaria and Romania. The gangs are technically adept and enter Switzerland

well equipped with the necessary tools. They commit the offence in Switzerland (i.e. steal credit card data) and then travel abroad to use the data to skim money from victims' accounts (the criminals are forced to use the data abroad because Swiss ATMs only accept credit cards containing in addition to the magnetic strip a special chip technology, which is less widespread abroad). Because banks have invested considerably in ATM security, there was a noticeable shift in skimming attacks to ticket machines and payment devices in supermarkets.

According to a Federal Criminal Police analysis of judgments concerning corruption cases and delivered between the beginning of 2000 and mid-2011, more than 80 percent of offenders were male and more than two-thirds were Swiss nationals. Around 50 percent of the judgments involved comparatively minor cases such as drunken drivers who had tried to bribe police officers to thus avoid charges. The cases analysed only involved the bribery of officials; no statistics are available for the above-mentioned period on corruption amongst private persons. Also, convictions for bribing foreign officials are rare. However, there were two exceptions in 2011. In one case under federal jurisdiction, a company belonging to a major European corporation headquarter in Switzerland was convicted for not having taken the necessary administrative steps to prevent its employees from bribing foreign officials in Latvia, Tunisia and Malaysia. The company was fined CHF 2.5 million and ordered to pay CHF 36.4 million in compensation and the allocated legal costs. In another case, the Office of the Attorney General of Switzerland seized around CHF 60 million from an international company in connection with offences involving the bribery of foreign officials, money laundering, misappropriation and criminal mismanagement.

The 2011 reporting year saw a number of money laundering cases involving the use of prepaid cards. Most of the cases involved financial agents or so-called money mules who are recruited by criminal groups from C.I.S. member states via job advertisements. The money mules make their bank accounts available for incoming money transfers usually of between CHF 5000 and 20000, which has been illegally obtained from attacks on victims' online banking accounts. As soon as the money is transferred into a money mule's account, the money mule is instructed to withdraw the whole amount in cash, buy prepaid cards and transmit the PIN codes to the

criminal ringleader. In Switzerland, however, the risk of money laundering from online banking is calculable due to strict regulation of the financial market. In contrast to cash transactions that offer the advantage of anonymity, online payment systems often leave traces that can be backtracked.

DRUG TRAFFICKING. fedpol estimates that the annual consumption of cannabis products currently ranges from 22 to 37 tons and generates between CHF 245 and 418 million on the black market. The cannabis market in Switzerland is dominated by Swiss nationals, and nationals from North Africa and from the Balkans. Cocaine trafficking is controlled mainly by groups from West Africa and the Dominican Republic, whilst the trade in heroin is controlled by groups of ethnic Albanians. Although numerous measures have been imposed in Switzerland and internationally against the further distribution of designer drugs and research chemicals, there is no end in sight to these phenomena. New substances are continuously being launched and marketed over the Internet under other names, arriving in Switzerland by post.

HUMAN TRAFFICKING. Switzerland is affected primarily by the trafficking in women for the purpose of sexual exploitation. Human trafficking is therefore closely linked to prostitution. Victims originate predominantly from Eastern Europe (Hungary, Romania, Bulgaria), Asia (Thailand), South America (Brazil) and West Africa. In 2011 there was a noticeable increase in the number of Romanian and Bulgarian sex workers, some of whom are likely to be human trafficking victims. The police also exposed a network in Switzerland and abroad trafficking in Thai women. Also, several convictions were secured for human trafficking; for example, one Swiss national was sentenced to four and a half years in prison following investigations by the federal authorities that revealed he had trafficked in at least 40 Brazilian women.

MIGRANT SMUGGLING. Switzerland is a transit and target country for migrant smugglers. The country is still strongly affected by the migration flow via Greece and Turkey. Also, between February and September 2011 there was a significant flow of migrants from Africa to Europe over the Mediterranean Sea. There was also an increase in 2011 in illegal migration by air. According to the Federal Criminal Police's

files, those smuggled into Switzerland mostly originated from Kosovo, Afghanistan, Pakistan, Somalia, Iraq, Syria, Iran and Sri Lanka. Perpetrators range from being individuals who bring relatives over the border, to large, criminal organisations (smuggling on a commercial scale). Police investigations usually reveal that smuggling networks operating abroad also have branches in Switzerland.

COUNTERFEIT CURRENCY. Less counterfeit currency was seized in Switzerland in 2011 than in the previous year. As in other years, most of the counterfeit Swiss banknotes seized had been produced using inkjet printers and therefore few of the security features had been copied. Forging Swiss currency remains unattractive to criminals because of the high standard of the security features contained in Swiss banknotes and – unlike the euro – the limited geographical currency area of the Swiss franc. Thus, serious adverse effects on the Swiss economy due to the use of counterfeit currency are not a cause for concern in the medium term.

TRAFFICKING IN CULTURAL ARTEFACTS. After figures had remained constant in Switzerland between 2007 and 2010, there was a slight decrease in the number of stolen cultural artefacts in 2011. As in previous years, the thefts took place predominantly from private individuals. Despite falling figures, Switzerland remains an attractive target for criminals due to its large dynamic market for cultural artefacts, amongst other reasons.

A number of thefts involving paintings valued at several hundred millions of Swiss francs are drawing widespread attention in Switzerland in 2008. Some of the thefts were solved by the police and their partners in 2011: several thieves and dealers – predominantly from Serbia – were apprehended and the stolen goods recovered.

CYBERCRIME. The 2011 reporting year saw the continued use of tried and tested forms and mechanisms of cyber attack, exploiting vulnerabilities that, although identified, have not yet been remedied. fedpol also identified other, specially tailored forms of attack, which were planned and carried out with a high level of professionalism and aimed very specifically at a small group of persons or even at individuals. Behind the attacks are often criminal networks and organisations that collaborate internationally with hackers and computer virus authors. They use

common market-based methods to provide malware and the necessary infrastructure to commit offences on the Internet. Illustrated by the fact that the number of politically motivated cyber attacks on state institutions increased in 2011 illustrates that criminals are driven by economic and political motives.

Switzerland's Co-ordination Unit for Cyber-crime Control (CYCO) observed a decline in 2011 in the number of reports concerning child pornography. One of the reasons for the decline may be that paedophile criminals are making increasing use of closed platforms. They continue to systematically exploit the rapid technical development of the Internet to commit their crimes. Identifying offenders is therefore becoming increasingly difficult. However, in covert operations carried out in chat rooms the police succeeded in apprehending several paedophile criminals. In collaboration with Internet service providers, the police also succeeded in blocking and deleting a quantity of illegal material.

VIOLENCE AT SPORTING EVENTS. Once again there were numerous instances of violent rioting at sporting events, nearly always at football and ice-hockey matches in the top two Swiss divisions. There was also an increase in the number of ultras groups. There are between 300 to 400 people in Switzerland with a high propensity towards violence and who deliberately provoke and look for trouble. Depending on the situation, a further 1500 to 2000 people tend towards violence and declare their solidarity with hooligans.

SECURITY OF PEOPLE AND PROPERTY. There continues to be a willingness to use force and violence towards members of political institutions and the civil service. Following the parcel bomb attacks on two Swiss embassies in 2010, in which an embassy employee was seriously injured, the situation was calmer in 2011.

Federal facilities in Switzerland were sporadically the target of vandalism. There was also an arson attack against a building of the Federal Criminal Court in Bellinzona.

TERRORISM AND NATIONAL SECURITY. As in previous years, Switzerland was not a priority target of attack by jihadists. However, it was affected by two Islamist attacks abroad. The first – a bomb attack – took place on a coffee house in the Moroccan city of Marrakech, killing two Swiss nationals and a person

residing in Switzerland. The second incident involved the kidnapping by a violent extremist group of two Swiss nationals during a tourist visit to the Pakistani province of Baluchistan in summer 2011. Also, as in previous years, jihadists used Switzerland as a basis for supporting – both logistically and through publishing propaganda – jihadist groups active abroad.

In the field of ethnically-motivated (separatist-nationalist) violent extremism, attention is still focussed on the activities by supporters of the Kurdistan Workers Party (PKK) and of the defeated Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE), the latter being the target of a nationally co-ordinated operation in 2011. During the operation, the police arrested several persons suspected of participating in or supporting a criminal organisation, of money laundering as well as of extortion and coercion. Investigations were still underway at the end of the current reporting period.

Ecologically-motivated violent extremism and left-wing extremism still pose a threat to the Swiss state, both at home and abroad. This was illustrated in 2011 by a parcel bomb attack against a group of experts for atomic energy located in Olten, causing various degrees of injury to two employees. Although it is not known who carried out the attack, the insurrectionary anarchist organisation, Federazione Anarchica Informale (FAI), claimed responsibility, declaring in a written statement its solidarity with the three ecological extremists who planned an attack on a research centre in Switzerland in 2010 and with a similar activist who has been in prison in Switzerland for some time. At the time of the attack, all three activists were in remand custody. In autumn 2011 they were convicted by the court of first instance to terms of imprisonment of more than three years. ●

Glossaire

ADN	Acide désoxyribonucléique	IPAS	Système informatisé de gestion et d'indexation de dossiers et de personnes de l'Office fédéral de la police
AFIS	Automated Fingerprint Identification System	ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité
AP	Attaché de police	ISP	Institut suisse de police
ARKILA	Collection de référence des documents d'identité et de légitimation	JANUS	Système informatisé de la Police judiciaire fédérale
ARMADA	Plate-forme d'information sur les armes	KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
ASF-SLTD	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents	LETC	Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
ASF-SMV	Automated Search Facility – Stolen Motor Vehicles	LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
AWF	Analysis Work File (fichier de travail d'Europol à des fins d'analyse)	LPol	Loi sur les tâches de police
CARIN	Camden Asset Recovery Inter-Agency Network	LSIP	Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération
CAS	Certificate of Advanced Studies	LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (loi sur le transfert des biens culturels)
CC	Cours de conduite destiné aux officiers de police	Ltém	Loi fédérale sur la protection extraprocédures des témoins
CCPD	Centre de coopération policière et douanière	LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam (Tigres de libération de l'Eelam tamoul)
CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol	MPC	Ministère public de la Confédération
CEI	Communauté des Etats indépendants	MROS	Money Laundering Reporting Office Switzerland (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)
CEPOL	Collège européen de police	OCA	Office central des armes
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	OJI	Office des juges d'instruction fédéraux
CIVPOL	Civilian Police	OMC	Organisation mondiale du commerce
CNFVH	Collection nationale de fichiers et de valeurs hash	ONG	Organisation non gouvernementale
CODIS	Combined DNA Index System	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CP	Code pénal suisse	PIN	Numéro d'identification personnel
CPI	Coopération policière internationale	PJF	Police judiciaire fédérale
CPP	Code de procédure pénale suisse	PKK	Parti kurde du travail
DDC	Direction du développement et de la coopération	PNIF	Point national d'information «football»
DDoS	Distributed Denial of Service	PRADO	Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	Railpol	Réseau européen des forces de police ferroviaire
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	RAZ	Reconstruction révolutionnaire de Zurich
DFJP	Département fédéral de justice et police	RIPOL	Système de recherches informatisées de police
EM GR	Etat-major de gestion des ressources du MPC et de la PJF	SCOCI	Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet
EPEC	Ecole de police d'Europe centrale	SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
Eurodac	Banque de données des Etats Dublin	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
Europol	Office européen de police	SFS	Service fédéral de sécurité
EXIT	Organisation non gouvernementale de lutte contre la traite des êtres humains d'Afrique	SIENA	Secure Information Exchange Network Application
FADO	False and Authentic Database Online	SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry
FAI	Federazione Anarchica Informale	SIS	Système d'information Schengen
FCPA	Foreign Corrupt Practices Act	SPC	Statistique policière de la criminalité
FIU	Financial Intelligence Unit	SPOC	Single Point of Contact
FIZ	Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes	SRC	Service de renseignement de la Confédération
FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire	TI	Technologies de l'information
GEWA	Système d'information du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent	UE	Union européenne
HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives	UIP	Union interparlementaire
ICSE	International Child Sexual Exploitation		
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle		

UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
VIN	Vehicle Identification Number
VIS	Système d'information sur les visas
Vulpus	Système de renseignement de police
WACI	West Africa Coast Initiative
WEF	Forum économique mondial

Index thématique

Thèmes	Partie 1 (Situation)	Partie 2 (Mesure et moyens)
Crime organisé	Page 10	Page 42
Blanchiment d'argent	Page 17	Pages 43/70
Criminalité économique	Page 16	Page 42
Stupéfiants	Page 19	Page 49
Traite d'êtres humains et trafic de migrants	Pages 21/24	Pages 46/69
Fausse monnaie	Page 26	Page 50
Cybercriminalité/Pédocriminalité et pornographie illégale	Page 29	Pages 48/67
Violence lors de manifestations sportives	Page 32	Page 73
Sécurité des personnes et des bâtiments	Page 33	Page 55
Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat	Page 34	Pages 43/44

Index thématique concernant les thèmes développés dans la partie Situation, pour lesquels fedpol a également pris des mesures pendant l'année sous revue.

LÉGENDES

Les informations ci-dessous concernent les images se trouvant sur la page de garde et entre les différentes parties du rapport.

1^{re} photo page de garde

MONITORING SUR INTERNET. Depuis 2011, fedpol surveille de façon accrue la présence de djihadistes sur Internet. Cela lui permet de découvrir d'éventuels actes répréhensibles commis en Suisse – comme des représentations de la violence, des menaces, la fabrication, la dissimulation ou le transport d'explosifs et de gaz toxiques ou l'incitation publique au crime ou à la violence – en vue de soutenir des organisations terroristes sur des forums djihadistes, ainsi que sur des sites et des réseaux apparentés, et d'identifier les personnes responsables de ces actes.

2^e photo page de garde

ACTES DE BLANCHIMENT D'ARGENT PAR LE CRIME ORGANISÉ. Le nombre de communications sur des cas de soupçons dans lesquels la présomption de corruption, d'abus de confiance ou de participation à une organisation criminelle sous-tend la communication a plus que doublé en 2011. Les cas de soupçons impliquant une organisation criminelle sont essentiellement des affaires complexes présentant un lien avec la mafia italienne (Photo: Contrebande de cigarettes).

Photo page 8

VRAI OU FAUX? Les falsifications et les cas d'utilisation abusive de documents d'identité jouent un grand rôle dans de nombreuses formes d'infractions relevant de la grande criminalité internationale. Dans la collection de référence des documents d'identité ARKILA, fedpol rassemble des spécimens de documents d'identité et de légitimation de tous les pays et contribue à leur détection grâce à des informations sur les vrais et les faux documents.

Photo page 38

IDENTIFICATIONS. En 2011, fedpol a reçu 166 500 demandes d'identification sur la base d'empreintes digitales. Les services requérants reçoivent leur réponse au plus tard dans les dix minutes suivantes.

Photo page 86

L'ÉLECTRONIQUE NE REMPLACE PAS LE PAPIER. Même si la poursuite pénale ne pourrait se passer des moyens électroniques actuels, une gestion systématique des dossiers demeure indispensable.

Impressum

CONCEPT/RÉDACTION	Office fédéral de la police fedpol
LECTORAT	Interpublicum AG, Ostermundigen
MISE EN PAGE	Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
PHOTOGRAPHIES	Sauf indication contraire: Keystone
IMPRESSION	Merkur Druck AG, Langenthal
DISTRIBUTION	OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'art. 403.500 F (800 ex.)
COPYRIGHT	Office fédéral de la police 2012 Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	www.fedpol.ch

RAPPORT ANNUEL 2011

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE
fedpol
CH-3003 Berne

Téléphone +41 (0)31 323 11 23
info@fedpol.admin.ch
www.fedpol.ch